

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

SESSION 2025-2026

---

2 DÉCEMBRE 2025

---

PROJET DE DÉCRET<sup>1</sup>

CONTENANT LE BUDGET DES DÉPENSES DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE POUR  
L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2026

---

AVIS

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DES SPORTS, DE LA FONCTION  
PUBLIQUE ET DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, DES MÉDIAS ET DE LA  
TUTELLE SUR WALLONIE-BRUXELLES ENSEIGNEMENT

PAR M. VINCENT MAILLEN

---

---

<sup>1</sup> Voir doc. 184 (2025-2026) n°1 à n°4.

## TABLE DES MATIÈRES

1	Exposé introductif de Mme la ministre Galant .....	3
2	Discussion générale .....	15
3	Examen et vote des articles et tableaux budgétaires relevant de la compétence de la commission .....	77
3.1	Division organique 06 (Cabinets ministériels).....	77
3.2	Division organique 11 (Affaires générales - Secrétariat général) .....	77
3.3	Division organique 12 (Informatique) .....	80
3.4	Division organique 13 (Gestion des immeubles).....	80
3.5	Division organique 15 (Infrastructures de la Santé, des Affaires sociales, de la Culture et du Sport).....	81
3.6	Division organique 25 (Audiovisuel et Multimédia).....	81
3.7	Division organique 26 (Sports) .....	84
4	Vote et confiance.....	86

Mesdames et Messieurs,

Votre commission des Sports, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, des Médias et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement a examiné, au cours de sa réunion du 2 décembre 2025, le projet de décret contenant le budget des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2026 (doc. 184 (2025-2026) n° 1).<sup>2</sup>

## **1 Exposé introductif de Mme la ministre Galant**

**Mme la ministre** rappelle une nouvelle fois que la situation budgétaire en Fédération Wallonie-Bruxelles est des plus délicates. Quinze milliards de sorties pour treize milliards de rentrées, la situation est claire : des réductions de dépenses ambitieuses sont indispensables. Le gouvernement a donc agi en responsabilité tout en préservant les politiques essentielles. Bien entendu, des choix politiques ont été opérés, notamment sur base des recommandations du rapport des experts, et des priorités ont été définies. C'est une nécessité afin d'éviter la poursuite en avant d'un surendettement incontrôlable des finances de la Fédération. Ce constat se présentait l'an dernier. Il demeure pleinement d'actualité.

Son intervention abordera donc les principales adaptations qui ont été opérées dans le cadre de ses compétences, autant que possible dans la limite des enveloppes disponibles.

En matière de fonction publique, en ce qui concerne la division organique 11, programme d'activité 01 dédié aux dépenses de personnel, les articles de base traitements (1.03 et 11.04) sont légèrement augmentés au regard de l'exercice initial 2025 de 10,9 millions d'euros. Cette augmentation maîtrisée résulte de mouvements

---

<sup>2</sup> Ont participé aux travaux de la commission :

- M. Bastin (président)
- M. Daye, M. Dewez, M. Maillen, M. Maroy, M. Massaki Mbaki
- M. Witsel, Mme Roberty, Mme Özen
- M. de Wasseige, Mme Gysen
- M. Dupont
- Mme Linard (en remplacement de Mme De Re)

Ont assisté aux travaux de la commission :

- Mme Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias
- M. Palmans, conseiller de Mme la ministre Galant
- M. Perey, conseiller de Mme la ministre Galant
- M. Guissard, conseiller politique du groupe Les Engagés
- M. Crevits, collaborateur du groupe Les Engagés
- M. Joiris, collaborateur du groupe MR
- M. Libotte, collaborateur du groupe PS
- Mme Marsin, collaboratrice du groupe PS

techniques, d'économies réalisées en vue de limiter l'augmentation des AB de traitements et de nouvelles initiatives prises par le gouvernement.

Dans le cadre de cet exercice budgétaire, les AB de rémunérations (11.03 et 11.04) ont été statés à 437,6 millions d'euros, et ce, pour l'ensemble de la législature. Ainsi, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a choisi de fixer pour son administration des perspectives budgétaires réduites, mais claires et stables à l'horizon 2029. Depuis un an, de nombreux chantiers de modernisation de notre fonction publique ont été engagés. Le gouvernement a toujours pu s'appuyer sur les responsables de l'administration dans la mise en place de ces réformes et ce soutien s'est encore démontré dans les travaux de ce conclave.

Concrètement, l'administration de la Fédération Wallonie-Bruxelles engage une réduction ambitieuse et maîtrisée de ses moyens, dans un esprit de responsabilité et de stabilité à long terme. Le principe qui guide l'action du gouvernement depuis un an reste inchangé : faire mieux avec autant.

Les hauts managers sont davantage responsabilisés : ce sont eux qui opèrent leurs propres choix budgétaires, financiers, en ressources humaines ou stratégiques, et ce, dans le respect du cadre fixé par le gouvernement. Ils sont, par ailleurs, libres de proposer des mesures complémentaires visant principalement à optimiser l'organisation interne et à réduire les frais de fonctionnement. Plusieurs alternatives ont d'ores et déjà été proposées par le Comité de direction du ministère, à l'unanimité. Ces mesures concernent notamment les frais de déplacement, la gestion de l'absentéisme ou encore le régime des congés. Les propositions induisant des modifications réglementaires seront soumises sous peu, pour validation, au gouvernement.

En outre, toujours dans le cadre du statage des AB traitements, le gouvernement a décidé deux mesures : la réduction de l'indemnité télétravail, passant de 35 à 20 euros, mais en prévoyant désormais un mécanisme nouveau d'indexation. Cette réduction permettra de générer une économie annuelle de l'ordre de 700.000 euros.

Il a également été décidé, par harmonisation avec le régime maladie du personnel de l'enseignement, de limiter le pot maladie des agents statutaires. En effet, actuellement ces derniers peuvent cumuler sans limites les jours maladie non pris, sur l'ensemble de leur carrière. Il est question ici, dans les limites budgétaires que nous impose la réalité des chiffres, d'harmoniser les différents régimes.

La ministre veut ici être à nouveau totalement transparente et couper l'herbe sous le pied aux rumeurs infondées : la volonté du gouvernement n'est pas de licencier des agents, mais l'on ne peut plus continuer à recruter à l'infini, comme cela a été le cas ces dernières années. Le cadre budgétaire fixé à l'horizon 2029 impliquera

une limitation du nombre de nouveaux recrutements dans l'administration, bien que les hauts managers soient totalement responsables et libres dans la mise en place de leurs budgets.

En outre, le gouvernement a décidé l'instauration d'un comité de pilotage associant les cabinets du ministre de la Fonction publique, de la ministre-présidente et du ministre du Budget, des vice-présidents, ainsi que de l'Administration et de l'Inspection des finances, qui monitorera trimestriellement l'évolution des allocations budgétaires allouées au ministère. Ce monitoring régulier permettra, le cas échéant, de procéder aux adaptations nécessaires.

Enfin, le gouvernement a pris connaissance tout récemment de la mesure prise par le Fédéral visant à plafonner l'indexation sur certaines tranches de la rémunération. Il est évident que celle-ci aura un impact sur le budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles, cependant, les commissaires le comprendront aisément, cet impact ne peut être, à cette heure, évalué avec précision, faute de base légale claire, ce qui est tout à fait normal. Elle reste bien entendu particulièrement attentive à cet élément et l'occasion d'y revenir, au sein de la commission, ne manquera sans doute pas de se présenter ultérieurement.

Concernant le programme d'activité 02 lié au fonctionnement et provision au sein du ministère, dans ses compétences, celui-ci augmente de 13.919.000 euros en crédit d'engagement et de 14.004.000 euros en crédit de liquidation. Les principales variations sont :

- L'augmentation technique de 2,191 millions d'euros de la provision pour interruption de carrières – AB 11.02.01.07 – qui pour rappel est constituée afin de compenser budgétairement la sous-utilisation qui sera constatée sur les recettes institutionnelles du fait du prélèvement par le Fédéral pour la compétence en matière d'interruption de carrière exercée. Ce montant est actualisé sur la base des informations transmises par le Fédéral tenant compte notamment de l'évolution du nombre d'interruptions de carrière ;
- L'augmentation de 11.500.000 euros de la provision pour des investissements en infrastructures. L'augmentation de ces moyens tend à accompagner les travaux d'infrastructures importants, notamment dans une optique d'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments ;
- La réaffectation partielle de la provision pour les dépenses de fonctionnement du ministère, A.B. 11.02.01.21, afin de prendre en charge les dépenses suivantes :

- L'augmentation du budget des dépenses de l'AB 11.01.11.12 dédié aux interventions dans les frais de déplacement domicile-travail pour 132.000 euros ;
  - l'augmentation des moyens pour l'intervention dans les chèques-repas pour 37.000 euros ;
  - les moyens dédiés aux indemnités quelconques des agents dans le cadre de l'exercice de leur mission ainsi que pour les frais de transport et les interventions dans les prix des abonnements pour 200.000 euros ;
  - ainsi que les dépenses pour assurer les contrôles des absences pour maladie et des conventions inhérentes pour 100.000 euros.
- L'augmentation des frais de fonctionnement généraux du ministère et spécifiquement de l'AB 11.02.12.02. Cet AB est compensé par des regroupements d'AB, qui sont donc quant à elles réduites, et ce afin de centraliser un maximum les dépenses de fonctionnement transversales.

La gestion des coûts de fonctionnement du ministère sera poursuivie via :

- L'optimisation des processus d'achat et de dépenses ;
- La rationalisation des imputations budgétaires ;
- Ainsi que la mise en œuvre des mesures de modération de certaines dépenses.

Pour les autres articles de base dans ses compétences pour la division organique 11, des programmes d'activités 03, 05, 06, 11, 14, 15, ceux-ci ne subissent pas de variations significatives. Il s'agit principalement de compensation interne qu'elle vient de mentionner et d'indexation aux paramètres macroéconomiques.

Au niveau du programme d'activité 19 de la DO 11, le budget dédié à l'éducation aux médias est augmenté de 59.000 euros. Cette augmentation provient d'indexation pour 50.000 euros et d'un regroupement du budget initialement pris à l'AB 55.81.43.02 pour 9.000 euros.

Le programme d'activité 20 dédié au sport et au contrôle médico-sportif augmente de 108.000 euros. Cette augmentation résulte pour 8.000 euros d'adaptation aux paramètres macroéconomiques et pour 100.000 euros de moyens complémentaires dédiés aux contrôles et au pool des médecins contrôleurs.

Le programme 21 augmente de 346.000 euros dans le cadre du projet PIX en matière d'évaluation et de formation sur le numérique cofinancé par l'Union européenne. Ce budget est entièrement compensé par des recettes nouvelles.

Enfin, le programme 82 augmente de 226.000 euros pour subvenir aux besoins exprimés pour la coopération entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne concernant le service commun d'audit.

Au niveau de la division organique 12 et donc la dotation à l'ETNIC, moteur de la transformation numérique de notre administration, les moyens budgétaires sont augmentés de 3,5 millions d'euros par rapport à l'initial 2025 passant de 119,5 millions d'euros à 123 millions d'euros.

Cette augmentation traduit l'importance accordée par le gouvernement à la digitalisation de nos services publics ainsi que le soutien concret apporté au manager de transition de l'ETNIC dans sa mission de restructuration de cette entité essentielle pour la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Une restructuration qui est déjà tangible dans l'élaboration de ce budget 2026 de l'ETNIC, avec une méthodologie inédite et une nouvelle approche stratégique. Cette approche, qui représente un virage à 90° dans la gestion des projets IT, constitue un changement positif et majeur dans la gouvernance du budget et des projets, notamment pour le ministère et pour L'ETNIC. Elle doit permettre de renforcer la qualité des services au bénéfice de ses clients, le ministère et les OIP, et donc, in fine, au bénéfice des usagers de la Fédération. Cette nouvelle méthodologie a permis d'identifier, au regard des moyens mobilisés et en étroite collaboration avec le ministère, 43 projets prioritaires sur lesquels l'ETNIC focalisera ses ressources en 2026.

Cette bonne collaboration entre l'ETNIC et le ministère dans le cadre de la nouvelle méthodologie est essentielle, car elle représente une condition de succès qui n'était pas toujours présente par le passé.

Mme la ministre expose que, parmi ses 43 projets IT, on retrouve notamment des projets structurants pour l'avenir de ce que l'on appelle « les missions critiques » de la Fédération. Citons par exemple : les projets SIPAR dans les Maisons de Justice ou Imagine\_NEXT dans l'Aide à la jeunesse qui sont de réels investissements stratégiques pour la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La poursuite du projet CEPAGE c'est-à-dire la refonte globale, à terme, des systèmes informatiques concernant la gestion de la carrière administrative et pécuniaire des personnels de l'enseignement.

Ou encore, pour revenir à l'une de ses compétences : le projet DOPING ONE en matière de contrôle antidopage.

Cette liste de priorités ayant été élaborée en bonne collaboration avec l'ensemble des parties prenantes (gouvernement, ministère, ETNIC), l'enjeu est à présent d'opérationnaliser ces décisions et de renforcer la gouvernance qui permettra un pilotage conjoint et transparent en ligne avec les principes directeurs de l'ETNIC qui sont :

- 1) Mettre les clients bénéficiaires au centre en s'assurant que les projets répondent aux besoins réels et que les inévitables arbitrages qui devront être faits durant l'année seront portés collectivement entre l'ETNIC et son client
- 2) La maîtrise des coûts avec l'optimisation des investissements et réduction des dépenses inutiles
- 3) Une gestion maîtrisée des risques, avec une évaluation préalable des risques avant engagement budgétaire et lancement du projet.

La modernisation des services du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles se poursuit donc de manière ambitieuse et pragmatique, le tout dans un cadre sécurisé. Le maintien et la priorisation des projets informatiques renforcent l'informatisation et la digitalisation de notre administration. Cette dimension est essentielle pour faire évoluer notre institution et améliorer les services qu'elle propose.

Concernant la gestion immobilière et les infrastructures des divisions organiques 13, 14 et 15, les dotations vers le service en charge des infrastructures sont adaptées afin de répondre à des compensations techniques, aux indexations des contrats en cours et sur la base des paramètres macroéconomiques.

Au niveau des dépenses au sein du SACA SGPGI (Patrimoine et gestion immobilière), différentes adaptations ont été opérées lors de cet initial dont principalement :

- Une diminution de 2,5 millions d'euros de la dotation vers le SACA SGPGI pour les infrastructures administratives qui s'explique :
- Par l'actualisation de l'indexation sur les contrats d'entretiens, les loyers et les taxes et précomptes pour 442.000 euros;
- Par le transfert des budgets dévolus aux infrastructures de WBE jusqu'à présent pris en charge par le SACA SGPGI vers la dotation de fonctionnement de WBE pour 3 millions d'euros.

La dotation pour le Master Plan des infrastructures de la Fédération est indexée et portée à 32,1 millions d'euros. Cette dotation doit permettre aux services de se doter des moyens suffisants pour le financement de projets d'infrastructure de

grande ampleur en vue de réduire les consommations énergétiques et d'atteindre les directives européennes en matière de performance énergétique des bâtiments. L'objectif est également de rationaliser et d'optimiser les bâtiments administratifs, culturels, les IPPJ et SPJ, ou encore sportifs relevant de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le gouvernement entend poursuivre la mise en œuvre d'un nouveau centre administratif à Bruxelles. Un Comité d'investissement sera désigné afin de piloter le développement du projet. Ce centre administratif rassemblera un maximum de service de l'administration ainsi que d'OAP au sein d'un même bâtiment plus efficace en matière de performance énergétique. Un appel à manifestation d'intérêts sera lancé début 2026 afin d'envisager les différents scénarii identifiés par l'Administration.

Au niveau de l'AB 15.32.41.01 relatif à la dotation pour les infrastructures sportives, celle-ci est adaptée sur la base des projections des services.

Concernant les médias et le budget de la division organique 25, la ministre liste les adaptations suivantes :

- L'abrogation du fonds pour la transition numérique – AB 25.11.01.02 avec transferts de ces budgets. Les dépenses initialement imputées sur ce fond se retrouvent désormais aux AB :
  - 25.13.31.01 en ce qui concerne la subvention 2026 à RTL afin de financer des projets permettant une meilleure accessibilité des publics aux médias pour 2.087.000 d'euros en CE et 1.948.000 d'euros en CL
  - 25.13.33.01 pour la subvention à la SONUMA pour la sauvegarde et la valorisation du patrimoine digital audiovisuel et culturel pour 2.144.000 d'euros en CE et CL
  - 25.13.35.01 pour la subvention à Médiawan dans le cadre du financement des projets permettant une meilleure accessibilité des publics aux médias pour 701.000 d'euros en CE et CL
- une indexation des crédits liée à l'évolution des paramètres macroéconomiques, entraînant une variation de +19.000 euros en CE et de -230.000 euros en CL. Cette révision concerne les AB suivants :
  - A.B. 25.31.41.07 : Dotation à la RTBF pour compenser les efforts réalisés en termes de responsabilisation SEC en application du contrat de gestion, +238.000 euros en CE/CL. Il s'agit de

l'actualisation de la dotation sur la base de l'indice des prix à la consommation de janvier 2026 ;

- AB 25.31.41.03 : Dotation à la RTBF pour cotisation au pool des parastataux est adaptée sur la base des informations reçues de la RTBF et diminue de -717.000 euros
- A.B. 25.33.33.13 : Subvention au réseau des médias de proximité, +3.000 euros en CL pour l'actualisation de l'indexation des crédits de liquidation sur la base de l'indice des prix à la consommation de janvier 2026 ;
- A.B. 25.41.31.01 : Aide à la presse quotidienne écrite francophone, +213.000 euros en CE/CL pour l'adaptation liée aux paramètres d'indexation de l'indice de décembre 2025 en application du décret du 31 mars 2004 ;
- A.B. 25.41.32.03 : Aide directe à la presse d'opinion et à la presse périodique, +11.000 euros en CE et +13.000 euros en CL pour l'actualisation de l'indexation des crédits sur la base de l'indice des prix à la consommation de janvier 2026.
- A.B. 25.41.33.05 : Subventions pour l'instance d'autorégulation de la déontologie journalistique, +4.000 euros en CE et +6.000 euros en CL pour l'actualisation de l'indexation des crédits sur la base de l'indice des prix à la consommation de mars 2026. Par ailleurs, une diminution de – 80.000 euros s'explique par l'engagement pluriannuel réalisé en 2025 d'une convention avec l'AADJ (l'Association pour l'autorégulation de la Déontologie Journalistique) qu'il n'est dès lors plus nécessaire de prévoir en 2026.
- A.B. 25.41.33.06 : Subvention à l'opérateur désigné par le gouvernement pour mettre en œuvre les aides au journalisme d'investigation, +270.000 euros en CE et +14.000 euros en CL pour le complément de crédit nécessaire à la convention signée en 2022 suite à l'actualisation du calcul de l'indexation.

Le fonds d'aide à la création radiophonique (A.B. 25.34.31.01), qui est destiné à soutenir les projets d'œuvres de création radiophoniques, les ateliers de création sonore et radiophonique, les radios associatives et MaRadio.be, voit ses dépenses autorisées diminuées d'un montant de 24.000 euros en CE et en CL par rapport à l'initial 2025.

Elle ajoute que l'AB destiné à la dotation de fonctionnement des médias de proximité, comme cela leur a été annoncé au premier semestre 2025, a été statée à hauteur de 10 millions d'euros et ce, jusqu'à la fin de la législature. Ce statage permettra aux médias de proximité de préparer, dans les meilleures conditions possibles, l'entrée en vigueur, en 2031, de la réforme approuvée en deuxième lecture par le gouvernement tout récemment.

Comme cela a été dit à de nombreuses reprises, au sein de cette commission, mais aussi en dehors, face aux mutations rapides et profondes du secteur et aux défis numériques, économiques et sociaux à venir, il est indispensable que les médias de proximité s'arment dès aujourd'hui pour rester performants. Faire ce que l'on a toujours fait n'est plus une option. Le regroupement des plus petits acteurs est indispensable s'ils veulent survivre sur le temps long. Cette visibilité budgétaire claire en termes de fonctionnement leur permet d'anticiper les transformations et de continuer à jouer un rôle dans la vie démocratique et citoyenne, tout en garantissant un service d'information de proximité, pluraliste et accessible à tous.

Concernant l'AB 25.31.41.05, les crédits d'engagement ont été ajustés pour correspondre aux crédits de liquidation et au budget attendu par la RTBF.

Enfin, elle épingle une diminution de 1.388.000 euros en CE et de 11.000 euros en CL sur l'A.B. 25.33.33.11. Il s'agit d'une réactualisation des moyens nécessaires pour les subventions au réseau des médias de proximité pour la valorisation des archives numérisées conformément à la convention, compte tenu l'engagement pluriannuel réalisé en 2025. La convention 2025-2029 prévoit une subvention totale, pour une période de cinq ans, de 1.271.600,45 euros (soit une subvention annuelle de 254.320,09 euros. Les crédits sont adaptés en conséquence.

Au niveau des budgets des organismes d'administration publique en lien avec les médias, la trajectoire SEC du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel est adaptée conformément à la décision du gouvernement sur le remboursement de ses réserves disponibles, et ce en application du décret WBFfin. Un montant de 183.570,33 euros est à rembourser à la Communauté et vient dégrader à due concurrence la trajectoire SEC de l'organisme.

En ce qui concerne la RTBF, elle l'a déjà mentionné, deux dotations sont adaptées.

Aucune nouvelle mesure d'économie ne sera appliquée à la RTBF en 2026. L'engagement pris l'an dernier est donc tenu, elle souhaite insister là-dessus : le financement de notre média public sera stabilisé cette année. Cette stabilité devra offrir les conditions nécessaires pour préparer avec ambition et responsabilité les travaux de préparation de son prochain contrat de gestion.

Dans ce contexte, la conclusion du futur contrat de gestion offrira l'opportunité de réfléchir aux modalités de travail et aux initiatives à prioriser, tout en garantissant le maintien de la qualité de l'information.

La trajectoire SEC de l'organisme est conforme à celle demandée par celui-ci, à savoir :

- Hors Media Square : +1.221.659,18 euros;
- Avec Media Square : -16.455.106,43 euros euros.

Avant de clôturer le volet « médias », Mme la ministre insiste sur le fait que les évolutions ne concernent pas uniquement la Fédération Wallonie-Bruxelles, les médias de proximité ou la RTBF. Elles reflètent des transformations profondes, structurelles, globales et internationales du secteur des médias. En Suisse, la SRG SSR vient d'annoncer un plan d'économies de 290 millions d'euros d'ici 2029, en lien avec les bouleversements du secteur et la chute des revenus traditionnels. En France, la situation de France Télévisions est jugée particulièrement critique par la plus haute juridiction de l'État, ce qui l'oblige à envisager des réformes structurelles sans délai avec des perspectives de dotation publique réduites. Ces exemples démontrent que l'ensemble des médias publics (mais aussi privés) subit aujourd'hui la pression de l'évolution des usages, de la concurrence numérique, de l'érosion des recettes traditionnelles et de l'augmentation des coûts. Dans ce contexte, ne pas appliquer de nouvelles économies à la RTBF en 2026, conformément à nos engagements devra permettre de préparer avec responsabilité le prochain contrat de gestion, d'anticiper les mutations à venir, d'assurer la qualité et l'indépendance de l'information et de préserver la mission de service public, même si des adaptations seront sans doute nécessaires dans les années qui viennent. Ce sont ces mêmes raisons qui l'ont poussée à laisser cinq ans aux médias de proximité pour se restructurer dans le nouveau cadre fixé. Qu'on le veuille ou non, le secteur évolue très vite et très profondément.

Abordant la division organique 26 et la compétence Sports, la ministre déclare qu'il s'agit essentiellement d'un budget technique.

L'AB 26.14.01.01 est supprimée, car il s'agissait d'un AB codifié comme une provision alors qu'il n'en était rien. Les dépenses sont reprises sur les nouveaux AB 26.37.44.01 et 26.41.12.01.

Les dépenses initialement prévues sur le fonds de la loterie nationale et donc la dotation au SACA sport et les dépenses liées au sport sont reprises sur l'AB 26.21.41.01 – Dotation au SACA Sport pour 2.840.000 euros et sur l'AB 26.35.33.11 – sport pour tous - pour 110.000 euros

Pour les AB suivants, les indexations suivantes trouvent leurs sources dans le décret du 3 mai 2019 portant sur le mouvement sportif organisé en Communauté française et se calculent sur la base de l'indice des prix à la consommation de 2026 :

- 26.35.33.03 : Subventionnement forfaitaire du fonctionnement d'une association du sport scolaire et d'une association du sport dans l'enseignement supérieur reconnues. Le montant de l'indexation est de +15.000 euros;
- 26.35.33.20 : Subventions forfaitaires de fonctionnement des fédérations sportives reconnues. Le montant de l'indexation est de + 135.000 euros;
- 26.35.33.22 : Subventions forfaitaires de fonctionnement des fédérations sportives de loisirs reconnues. Le montant de l'indexation est de + 5.000 euros;
- 26.35.33.23 : Subventionnement forfaitaire de fonctionnement des associations sportives reconnues à l'exception des associations du sport scolaire et du sport dans l'enseignement supérieur reconnues. Le montant de l'indexation est de + 5.000 euros;
- 26.35.33.24 : Subventionnement forfaitaire de fonctionnement de la fédération sportive handisport et l'association sportive handisport de loisir. Le montant de l'indexation est de +10.000 euros.

L'A.B. 26.35.33.32 - Subvention à une association interuniversitaire d'aide à la performance sportive – (CAPS ASBL) est indexé sur la base du Décret du 11 avril 2014 organisant la reconnaissance et le subventionnement d'une association interuniversitaire d'aide à la performance sportive en fonction de l'indice des prix à la consommation. L'indexation est de 48.000 euros en CL.

L'AB 26.35.33.33 : Subventions de l'organisation de modules et de programmes sportifs de promotion et de développement du sport se base sur le décret du 14 novembre 2018 en matière de subventionnement de l'organisation de modules et de programmes sportifs de promotion et de développement du sport en fonction de l'indice des prix à la consommation. Montant de l'indexation 40.000 euros.

Elle note également :

- une augmentation de 400.000 euros en CE pour le Comité olympique et interfédéral belge (DO26 AB 31.33.07) afin de permettre l'engagement 2026 pour la participation des athlètes francophones aux Jeux olympiques et Jeux paralympiques ;

- des adaptations à la hausse et à la baisse des crédits sont prévues pour mettre les CE au niveau des CL et éviter la création d'encours qu'on ne pourrait liquider.

S'agissant des stages ADEPS et donc du SACA Sports, il a été décidé de préserver leur accessibilité tout en réajustant leurs tarifs. L'augmentation du prix de ces stages est ainsi limitée à 10% ; les stages ADEPS restent dès lors extrêmement compétitifs par rapport aux standards du secteur. L'accessibilité des stages de l'ADEPS reste ainsi parfaitement assurée, tout en permettant un meilleur équilibre budgétaire.

Dès lors, elle donne des exemples très concrets :

- Un stage de foot ou de multisport de cinq jours en externat passera de 68,70 euros en 2025 à 75,50 euros en 2026, soit une hausse de moins de 1,5 euro par jour.
- Les journées sportives scolaires passeront de 10 à 11 euros la journée.
- Et pour les groupes gérant des personnes en difficulté, le tarif reste fortement préférentiel, avec un prix pour une journée sportive de 6,60 euros au lieu de 6 euros en 2025.

Ainsi donc, conformément à ce qui existe actuellement, la grille tarifaire continuera à proposer des tarifs différenciés et préférentiels pour certains groupes cibles dont notamment les associations agréées ou reconnues dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et la précarité et les établissements scolaires d'enseignement spécialisé. La réduction pour les familles nombreuses reste également d'application.

Concernant Wallonie Bruxelles-Enseignement, la dotation ordinaire de fonctionnement de WBE reprise dans les compétences de la ministre à l'A.B.42.11.41.01 est augmentée pour atteindre 39,7 millions d'euros. Cette augmentation résulte des moyens complémentaires pour les infrastructures du nouveau bâtiment ainsi que pour des dépenses liées au statut des agents.

La trajectoire SEC de l'organisme est dégradée à concurrence de 500.000 euros pour répondre à des besoins ponctuels liés à l'aménagement de son infrastructure immobilière.

Enfin, même si le présent budget ne contient pas à proprement parler d'éléments en lien avec la simplification administrative, elle souhaiterait rappeler ici que ces mesures de simplification s'inscrivent dans la stratégie du choc de simplification qui repose sur trois piliers complémentaires :

1. Un changement de culture administrative : en promouvant une administration orientée « résultats » et « usagers », au service des citoyens, des entreprises, des associations, des pouvoirs locaux, et de tous les acteurs de terrain ;
2. Une modernisation et une digitalisation profonde des services publics : avec pour objectif de renforcer l'efficacité, la lisibilité et l'accessibilité de l'action publique ;
3. La mise en œuvre continue de mesures de simplification concrètes et qui peuvent faire l'objet de mises en œuvre assez rapides ou à moyen terme.

Mme la ministre récapitule les choix qui ont été concrétisés lors de cet initial 2026 dans ses compétences :

- Le sport prend sa part à l'effort global tout en étant préservé,
- La fonction publique est responsabilisée avec une dotation statée dans le temps,
- Et les médias continuent d'être soutenus de manière juste et équilibrée dans leur rôle démocratique essentiel au vu des réalités budgétaires et des évolutions du secteur.

Pour conclure, elle l'avait dit lors de l'examen du budget initial 2025 : elle sait chacun des commissaires sensibilisés à la situation plus que critique des finances en Fédération Wallonie-Bruxelles. Les citoyens attendent de leurs dirigeants du courage dans les décisions et de l'ordre dans les comptes. Les efforts visant à remettre nos finances publiques sur une trajectoire d'assainissement se poursuivent.

Elle reste à la disposition des commissaires pour répondre à leurs différentes questions et apporter les éclaircissements qu'ils jugeront utiles, dans le respect des principes démocratiques et, elle l'espère, en bonne intelligence.

## **2 Discussion générale**

**Mme Roberty**, intervenant sur la compétence Médias, évoque d'abord le contexte de mutations technologiques, d'utilisation exponentielle de l'IA, de changements profonds des modes de consommation et de concurrence internationale, défis qui se sont encore accrus depuis juillet 2024. D'abord, la concentration du paysage médiatique – sujet souvent évoqué au sein de cette commission - qui s'intensifie et menace de se renforcer considérablement au regard notamment du projet de fusion entre IPM et Rossel, phénomène dont la majorité a empêché de débattre dans cette assemblée malgré ses incidences majeures.

Ensuite, en Fédération Wallonie-Bruxelles comme dans d'autres pays démocratiques, on a vu les attaques politiques contre les journalistes en général et les médias de service public en particulier, au point que des questions existentielles sont apparues quant au respect du principe élémentaire de liberté de la presse. Mme Roberty en a longuement fait état lors de la récente présentation de sa proposition de résolution dans cette commission. Par ailleurs, elle observe, inquiète, la menace de l'arrivée dans notre paysage de nouveaux groupes économiques se réclamant ouvertement de l'extrême droite, avec tout ce que cela soulève en termes de dérives potentielles des expressions médiatiques. Enfin, il s'avère que le débat sur la régulation des réseaux sociaux s'est accru ces derniers mois, par exemple à travers l'augmentation des fake news et la polarisation de plus en plus forte qui y est observée ainsi que l'exposition des mineurs à des contenus de plus en plus problématiques. Ce qui a soulevé par ricochet la problématique de l'accès des mineurs à ces nouveaux outils et celle de l'enjeu de l'éducation aux médias de toutes et tous.

Face à tout cela et au changement du paysage médiatique plus rapide que la volonté de l'encadrer !, la réponse politique du gouvernement - pour concrétiser les engagements de sa DPC sous forme d'actions politiques concrètes et qui dénote un manque de vision de sa part - consiste à couper les budgets de la RTBF de 132 millions d'euros entre 2025 et 2028 et à geler l'indexation de la dotation du CSA en faisant semblant que celui-ci n'a besoin d'aucun effectif supplémentaire pour remplir ses nouvelles missions découlant du cadre réglementaire européen. Le députée relève encore l'inaction de la ministre dans le domaine de l'éducation aux médias, son échec dans la recherche d'un consensus belge sur l'accès aux réseaux sociaux des mineurs, son action minimale le strict dans la mise en œuvre de l'European Media Freedom Act, les attaques contre la presse qu'elle laisse faire, le statage de quasiment tous les budgets, à l'exception des aides à la presse écrite qui restent indexées, ainsi que les coupes dans les budgets des médias de proximité de près de 10% hors APE alors qu'elle a entamé une réforme largement combattue et rejetée par le secteur vu ses effets négatifs sur l'emploi, le pluralisme, l'information de proximité et la vie démocratique locale.

Mme Roberty constate qu'il n'y a pas de cap clair, mais un manque de vision ou de stratégie dans la politique des médias qui traverse ce budget et dans les orientations qui l'accompagnent. En réalité, elle voit même, à travers l'agenda de la ministre, une volonté de détricoter les médias de services publics, de laisser se produire les effets de concentration économique et de laisser entrer les chevaux de Troie dans notre paysage médiatique, ainsi que, également, une volonté de laisser aller toutes les dérives des réseaux sociaux sans outils de protection. Pour la députée, les mesures prises semblent même viser à renforcer les difficultés des acteurs auxquels la Fédération Wallonie-Bruxelles a délégué des missions de service public.

En France, une récente étude sur les déserts médiatiques menée par la Fondation Jean Jaurès et Les Relocalisateurs a mis en évidence que partout où les rédactions locales et les médias de proximité indépendants disparaissent, la vie démocratique s'affaiblit parce que la participation baisse et la compréhension des enjeux locaux s'amenuise. A contrario, lorsqu'ils existent, 55% des Français s'informent via les médias locaux et profitent de leur travail de vérification de l'information et de leur fact checking. Chez nous, les mêmes types de constats ont été effectués, mais le gouvernement s'acharne à réduire les budgets des médias de proximité, à forcer les fusions de structures, à supprimer des emplois dans les rédactions.

Pour l'oratrice, il s'agit du seul projet politique volontariste dans le domaine des médias et il s'inscrit dans une logique de recul de l'accès à l'information et de ressac du pluralisme. Ainsi, bien que les avis négatifs pleuvent, que ce soit celui de la FEJ ou celui du collègue d'avis du CSA, la majorité se contente d'arguer des difficultés financières des médias de proximité, accentués par les coupes budgétaires, pour justifier sa réforme. Mme Roberty invite la ministre à retirer ses œillères et à entamer une vraie concertation avec les acteurs de terrain, déplorant au passage le refus tout récent opposé par la majorité à la demande d'Ecolo sa proposition d'auditions en matière de médias de proximité.

Sur l'économie imposée à la RTBF à hauteur de 132 millions d'euros entre 2025 et 2028, la commissaire demande où en est la mise en œuvre du plan d'économie sont une série d'hypothèses concernant notamment les départs naturels devaient être validées ? Quel est finalement le nombre d'emplois qui seront supprimés ? Quelles sont les missions impactées ? Quelle est, dans la trajectoire évoquée par le gouvernement et la ministre-présidente jusque 2029, le montant de dotation prévu pour la RTBF ?

Sur l'engagement de la ministre à réviser le décret SMA quant à la précision des modalités de mise en œuvre de la contribution à la production audiovisuelle belge francophone, malgré le recours pendant, il demeure un flou. La ministre souhaite-t-elle finalement revoir le pourcentage maximum de contribution des plateformes ?

Mme Roberty souhaite encore savoir comme la ministre compte accompagner les radios dans la transition numérique” avec le peu de moyens qu'elles doivent se partager ? Y a-t-il dans son chef une feuille de route et des projets précis en la matière ? La ministre souhaite-t-elle améliorer le fonctionnement du Fonds d'aide à la création radiophonique ? Avec quelle concertation permettant de refléter la diversité réelle du paysage de la création radiophonique ?

Constatant encore la suppression du Fonds budgétaire pour la transition numérique et la reprise de ses dépenses en trois AB distincts : des subventions pour RTL, pour la SONUMA et pour Mediawan, la même intervenante épingle toutefois

près de 700k d'euros supplémentaires en additionnant ces trois fonds et elle demande la justification de l' évolution de ces crédits ?

Sur l'éducation aux Médias – sujet de prédilection de la ministre lors de la précédente législature lorsqu'elle était députée - vu les coupes dans la jeunesse, l'éducation permanente, et pour la Médiathèque nouvelle, Mme Roberty exprime ses doutes quant à la mise en œuvre effective d'une politique de qualité, avec pour maigre augmentation des budgets alloués, une simple indexation. À ce propos, elle note, en guise de justification, à peine quelques mots concernant nos jeunes, à travers la protection des mineurs face aux écrans.

Alors que la ministre déclare que cette politique va être renforcée via un budget complémentaire au sein du CCA, la commissaire souhaite savoir quel sera précisément ledit budget "complémentaire". En effet, alors que, à l'examen, les dotations et recettes du CCA sont en baisse, la ministre peut-elle expliquer, comment elle entend renforcer cette protection avec moins de moyens ?

Mme Roberty rappelle que les enfants ont accès à smartphone de plus en plus jeune et, partant, un accès aux réseaux sociaux de plus en plus facilement. En matière de protection des mineurs en ligne, lors d'une précédente question en commission, la ministre avait indiqué que la Fédération Wallonie-Bruxelles avait vocation à jouer un rôle actif et moteur dans ce domaine dans la limite de ses compétences, notamment via l'éducation aux médias. Comment la ministre entend-elle traduire cette intention ?

Rappelant le plan d'éducation aux médias transversal mis en place dès 2021 par la précédente ministre des Médias et à travers lequel chaque membre du gouvernement devait développer des actions concrètes au sein de son ministère, elle demande à la ministre ce qu'il est convenu de mettre en place au sein de son ministère pour soutenir le décret actuellement en vigueur. En effet, la députée, au-delà de la présence d'un financement à hauteur de 180000 euros déjà évoqué lors d'une précédente question parlementaire, estime que le flou total règne en la matière et que rien ne bouge en Fédération Wallonie-Bruxelles alors, qu'ailleurs en Europe, les choses évoluent rapidement. Ainsi, la semaine dernière au Parlement européen, il a été proposé d'interdire l'accès libre aux réseaux sociaux pour les moins de 16 ans, tout en permettant un accès dès 13 ans avec une autorisation parentale, et ce, avec l'idée sous-jacente d'instaurer finalement une sorte de majorité numérique. Selon les eurodéputés, cela permettrait de protéger notamment les jeunes du harcèlement, des contenus toxiques et inappropriés ou encore d'éviter leur enfermement dans des boucles d'algorithmes, ainsi que de les protéger aussi des manipulations ou de tromperies. Tandis que les eurodéputés planchent actuellement sur des recommandations qui doivent encore être étudiées, Mme Roberty se demande quels

sont les intentions et les projets de la ministre dans cette problématique fondamentale.

D'autre part alors que le ministre Coppieters dénonce également la violence en ligne, et en particulier sur les réseaux, avec la résurgence du masculinisme entre autres, la ministre collabore-t-elle afin de renforcer la lutte contre le cyberharcèlement et le cybersexisme ? Mme Roberty invite en tout cas à la ministre à ne pas se retrancher derrière les difficultés inhérentes à la lasagne institutionnelle belge.

Mme Roberty fait part des inquiétudes de son groupe à la lecture du budget. Celles-ci dépassent de loin le cadre d'un exercice financier et les enjeux de notre institution. Elles portent en réalité sur l'avenir d'acteurs médiatiques qui sont plus que jamais l'un des déterminants essentiels de la vitalité de notre démocratie. À défaut de faire changer d'avis la ministre sur ses orientations aujourd'hui, la commissaire espère au moins que faire prendre conscience, collectivement, de la mesure des enjeux démocratiques qui se posent pour notre société tout entière.

**M. Witsel** intervient à son tour sur la compétence Sports. Lors de l'annonce des mesures prises par le conclave budgétaire, il note que le gouvernement disait que tous les secteurs devaient faire leur part. Toutefois, le secteur du Sport semblait relativement épargné et affichait même 700.000 euros de recettes nouvelles. En effet, à première vue, ce secteur paraît stable, sans révolution, mais, pour l'orateur, lorsque l'on regarde au-delà des chiffres, ce budget révèle surtout une absence flagrante de vision et une série de mesures minimalistes aux conséquences symboliques très lourdes.

Dans la Déclaration de Politique communautaire, **M. Witsel** note que le gouvernement entend lutter contre les violences, le racisme, les discriminations, le sexisme et le dopage dans le sport, valoriser le sport féminin, inciter à l'égalité des récompenses, promouvoir la diffusion des compétitions féminines, renforcer les référents éthiques dans les clubs, lutter contre le décrochage sportif, soutenir le handisport, etc.

Le commissaire salue deux mesures prises par la ministre, à savoir : la subvention pour la Ligue handisport francophone et le renforcement de la lutte antidopage. Mais pour le reste, il constate que rien n'est traduit dans ce budget ; aucun programme ambitieux, aucune stratégie visible, aucune mesure forte.

S'agissant de la consultation des acteurs du sport amateur, il demande à la ministre, au-delà des slogans, quelles en seront les suites. Comment et quand compte-t-elle répondre à leurs préoccupations ? Avec quels moyens ?

Le même député tient aussi à rappeler que depuis l'arrivée de la ministre à la tête de ce secteur, aucun texte n'a encore été débattu dans cette commission. Il se

demande où est passée la ministre des Sports et quelles sont les ambitions de ce gouvernement pour le sport en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Revenant au budget 2026, il observe dans la DO 26 quelques hausses qui ne correspondent qu'à des transferts comptables et techniques et ne révèlent aucune politique sportive : des crédits sont déplacés, certains AB sont actualisés, les dotations des fédérations sont indexées.

Il note quelques économies dans des politiques symboliques. Ainsi, par exemple, les crédits pour le sport en IPPJ sont définitivement . C'est pourtant dans ces lieux que le sport peut être un vecteur de reconstruction, de confiance, de remise à flot. Les crédits pour les projets Femmes et sport restent stables alors que tout le monde reconnaît les inégalités criantes dans l'accès à la pratique sportive. Des événements phares du Sport accessible comme les marches Adeps et les grandes randonnées sont mis à la diète et le Rhéto Trophée, un événement accessible, populaire dans les écoles, qui contribuait à la promotion du sport et à sa dimension éducative, est supprimé. Pour M. Witsel, ces signaux ne sont pas neutres, mais révèlent un rapport au sport réduit à une logique comptable.

Il déplore surtout l'augmentation de 10%, en un seul coup, des tarifs de l'ADEPS. Cette hausse est compensée en diminuant la dotation au SACA Sport : en d'autres termes, l'ADEPS facture davantage au citoyen et aux collectivités pour équilibrer les comptes internes. Pour une famille monoparentale, pour une école de quartier populaire, pour les enfants suivis par des associations d'aide à la jeunesse, cela représente une barrière supplémentaire à l'accessibilité au sport.

M. Witsel conclut que ces économies sont socialement injustes et politiquement incompréhensibles. En effet, le sport, ce n'est pas seulement une activité de loisirs, mais aussi et surtout un levier puissant d'émancipation individuelle et collective, jouant un rôle central dans la santé publique, en luttant contre la sédentarité et les maladies chroniques qui frappent particulièrement les milieux populaires. Le sport est aussi un espace d'égalité : il permet à chacun, quels que soient son milieu d'origine, son genre, son handicap ou ses ressources, de trouver sa place, de développer des compétences, de tisser des liens. Dans nos écoles comme dans nos quartiers, il est souvent l'un des derniers outils accessibles pour créer de la cohésion, prévenir le décrochage, renforcer la confiance en soi. C'est pour cela que les politiques sportives ne peuvent pas être considérées comme une variable d'ajustement budgétaire : elles sont un investissement social majeur. Lorsque l'accès au sport recule, ce sont les enfants, les jeunes, les femmes et les familles aux revenus modestes qui en paient le prix, et la société est largement perdante.

Pour M Witsel, ce budget avec ses petites économies symboliquement très lourdes, révèle une absence totale de perspective pour rendre le sport accessible aux jeunes et aux familles, pour réduire les inégalités, pour soutenir la pratique sportive

féminine pour améliorer la gouvernance sportive, pour donner un cap clair à ADEPS.

Aussi, c'est avec beaucoup d'impatience qu'il attend les conclusions sur l'audit de ADEPS, en espérant qu'il puisse servir enfin à élaborer une vision pour le sport francophone. Au sujet de cet audit, le député souhaiterait disposer des informations déjà disponibles.

En définitive, il conclut que ce budget manque à la fois d'ambition et d'humanité, ne trace aucune perspective pour le développement du sport en Fédération Wallonie-Bruxelles et envoie des signaux négatifs aux publics qui en ont le plus besoin. Les économies sont marginales sur le plan financier, mais lourdes de conséquences pour les familles, pour les écoles, pour les jeunes en IPPJ, pour les femmes, pour les associations de terrain. Ce n'est pas ainsi que l'on construit une politique sportive forte, inclusive et accessible. Au contraire, le secteur a besoin d'un cap et d'un investissement réel comme outil d'émancipation et de cohésion. Il regrette amèrement que ce budget ne réponde pas à cet impératif, le sport restant le parent pauvre de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Abordant les autres compétences de la ministre, **Mme Özen** note d'emblée que les orientations budgétaires présentées en Fonction publique, informatique et gestion immobilière sont globalement négatives. Elle se dit toutefois soulagée de voir le retour des crédits pour la dotation au Master Plan qui avaient disparu en 2025. En effet, l'investissement dans les infrastructures est un levier important pour la performance énergétique et cet argent est vital pour rénover le bâti. Elle demande à la ministre de faire un état des lieux de l'avancement de ce Master Plan.

Dans les infrastructures, et concernant le nouveau centre à Bruxelles, la commissaire demande quand le Comité d'investissement sera désigné. Quelles sont les avancées concrètes attendues pour 2026 ? Quand les résultats de la comparaison entre les options d'achat et de location des sites envisagés seront-ils connus ? Un calendrier des travaux est-il déjà arrêté ? Alors qu'une trajectoire proposant 40 millions d'euros en 2029 est actée, de quelle manière le financement sera-t-il assuré, sachant qu'il sera effectué en dehors des moyens visés par le décret-programme du 2023 ? Le gouvernement prévoit-il des expertises externes pour évaluer le prix de vente des sites concernés. Le financement du nouveau centre est-il conditionné à ces ventes futures ?

Abordant le renforcement dans le secteur des maisons de justice, de l'Aide à la jeunesse et de l'enseignement, elle souhaite en savoir davantage quant aux « nouvelles initiatives » annoncées. Combien de personnes seront recrutées et sous quel statut ?

Concernant les mesures liées à l'informatique, l'oratrice accueille favorablement les investissements essentiels pour la modernisation de l'administration, mais constate que plusieurs interrogations demeurent. En effet, l'action est limitée à 44 projets prioritaires, tout en laissant dans l'ombre l'avenir de nombreux autres, dont CEPAGE dont la première phase seule dépasse 70 millions. Quels projets informatiques sont abandonnés ? La totalité du financement de CEPAGE est-il couvert ? Quel est le périmètre de l'enveloppe additionnelle de 35 millions d'euros prévue à l'horizon 2029 ?

Elle en vient ensuite au cadre global de la fonction publique où se situent les principaux problèmes. En effet, elle constate une attaque en règle contre une fonction publique qui sert de variable d'ajustement budgétaire : fin de la statutarisation des agents de la Fédération, non-remplacement des départs d'agents, et ce sans évaluation préalable des besoins. Ces mesures vont affaiblir la motivation des agents, l'attractivité des métiers, et la qualité du service au public. Pour la ministre, qui le répète souvent, il faut réduire les dépenses publiques, on peut faire plus avec moins, mais, selon Mme Özen, cette affirmation est totalement déconnectée des réalités de terrain. S'en prendre ainsi aux fonctionnaires, cibles faciles, revient, d'une manière ou d'une autre, à attaquer les citoyens qui en paieront le prix, car ils ne trouveront plus de réponse à leurs besoins, ou parce que des services essentiels ne seront tout simplement plus rendus.

Elle interroge encore la ministre, sur le coût de la fin des nominations. Peut-on disposer de l'estimation mise à jour de l'impact budgétaire de cette mesure ? la ministre peut-elle fournir les hypothèses de calcul, notamment au regard du coût d'un agent statutaire ou contractuel au sein du ministère ou d'un OAP ?

Sur la réforme annoncée des tops managers de l'administration, notant que des spécialistes universitaires ainsi que le GERFA confirment que cette réforme aura pour conséquence une politisation accrue et une mise au pas des agents du Ministère, la députée s'interroge également sur les impacts budgétaires de la mesure. La Fin du CMP va certes amener des économies, mais les coûts vont augmenter avec les évaluations par les prestataires externes, les revalorisations barémiques et les primes pouvant atteindre jusqu'à 20% du salaire annuel. Elle demande à la ministre de faire un état des lieux de la mise en œuvre de la réforme et de communiquer des données sur les surcoûts qui seront engendrés.

La députée souhaite en outre des clarifications sur la décision de la ministre de stater les rémunérations jusqu'en 2029. En effet, cette mesure permet d'économiser 8 millions en 2026, mais plus de 55 millions en 2029. Quelle sera l'évolution des effectifs dans ce cadre ? Combien d'emplois est-il prévu de supprimer par non-remplacement ? La ministre peut-elle communiquer le nombre de départs prévus en 2026, et qui ne seront pas remplacés ? Comment évolueront les effectifs du Ministère

et des OAP d'ici la fin de la législature ? Quelle sera, finalement, la marge de manœuvre réelle des managers ? Comment la ministre entend-elle maintenir la qualité des services publics tout en imposant un gel des recrutements ? Quels sont les services qui devront se passer de personnel indispensable, et quelle est l'évaluation de l'impact direct de ces suppressions de postes sur le citoyen usager ?

Mme Özen observe également que les efforts demandés ne s'arrêtent pas aux recrutements. Le gouvernement opère des choix qui touchent directement au pouvoir d'achat et au bien-être de vos agents. Il s'agit notamment de la réduction de la prime de télétravail, qui passe de 35 euros à 20 euros à partir du 1er janvier 2026. Cette mesure est-elle vraiment cohérente avec la volonté de moderniser l'administration et de favoriser la flexibilité, ou s'agit-il simplement d'une économie supplémentaire sur le dos des travailleurs ? De plus, quelles justifications objectives portent la décision de limiter le nombre de jours de « pot maladie » avant le basculement en disponibilité pour cause de maladie ? Pour l'intervenante ces mesures ne sont pas de nature à motiver les agents.

La commissaire note par ailleurs qu'un sujet crucial n'est pas abordé dans les documents budgétaires. Il s'agit de l'engagement pris par la DPC concernant le deuxième pilier de pension pour les agents contractuels. La DPC prévoit en effet deux points sur le régime de pension pour lesquels elle souhaite recevoir un éclairage. Les statutaires actuellement en fonction conserveront leur nomination et leurs droits acquis en matière de pension et de rémunération. Ils seront soumis aux nouvelles règles en matière d'organisation et de fonctionnement.

Afin de tendre vers une équivalence avec le régime de pension des membres statutaires, le gouvernement mettra en œuvre un second pilier pour le membre contractuel.

D'après la DPC, il semble donc que ce deuxième pilier ne concerne que les contractuels, pour l'aligner sur le régime de pension des statutaires. Pour les fonctionnaires, en effet, il est indiqué qu'ils maintiendront les droits acquis en matière de pension. Or, la nouvelle réforme des pensions prévoit que la pension sera progressivement calculée sur la base de 45 années. La ministre peut-elle confirmer que - conformément à la DPC - ces nouvelles règles de calcul de pension ne s'appliqueront pas aux agents statutaires actuels, le deuxième pilier visant à aligner les contractuels sur ces règles ?

Elle évoque ensuite le projet du Fédéral d'indexation partielle des salaires en 2026 et 2028, mesure qui aura un impact direct et concret, sur les fonctionnaires, mais qui constituera aussi une économie substantielle pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. Combien l'économie attendue représente-t-elle pour la Fédération ? Dispose-t-on d'un chiffre officiel ? Quelles sont les estimations ? Cette perte sera-t-elle compensée au niveau de la Fédération ? Comme le Conseil d'État le rappelait

pour l'indexation des allocations au niveau régional : les entités fédérées sont autonomes pour fixer les paramètres d'indexation salariale : une indexation complète au niveau communautaire, sera-t-elle maintenue ? Ne pourrait-on, dans ce contexte, renoncer à certaines des économies imposées aujourd'hui aux secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles, notamment celles qui touchent les enseignants ?

D'autres mesures de l'Arizona impactant la Fédération Wallonie-Bruxelles ont-elles été identifiées, telles que le retour des malades de longue durée et le retour de la cotisation de solidarité des employeurs ? Cela aura-t-il un impact pour la Fédération Wallonie-Bruxelles pour ses agents contractuels ?

Mme Özen en vient à la partie de son intervention relative à Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) en notant que le budget initial 2026 confirme la poursuite et l'amplification des économies introduites dans les dotations et subventions de fonctionnement. Cette pression impacte particulièrement Wallonie-Bruxelles Enseignement. Elle est confirmée par le gel de l'indexation des moyens de fonctionnement de l'ensemble des réseaux, qui générera une économie de 12,5 millions d'euros en 2026. Si le gel ne représentait qu'un one-shot, cette perte n'est pas ponctuelle pour autant, puisque les montants non indexés deviennent la nouvelle base de référence pour les futurs calculs, les dotations de WBE ne seront dès lors pas rattrapées et la perte s'accroîtra mécaniquement d'année en année. La commissaire relève que, si l'on tient compte de l'effet combiné du gel de l'indexation, de la réduction des budgets Gratuité et des mesures prises depuis l'initial 2025 pour rééquilibrer le financement des réseaux à la baisse, WBE encaissera une baisse de 15,8 millions d'euros en 2026, de 23,4 millions en 2029 et de 34,5 millions en 2034 – soit une baisse de 20% de sa dotation totale en 10 ans ? Pour les 50.000 élèves scolarisés dans l'enseignement officiel organisé, cela représente une perte de 468 euros par élève et par an d'ici 2029 – 690 euros en 2034.

Elle demande comment ce torpillage impactera le fonctionnement quotidien des écoles du réseau officiel organisé. Quel est le pourcentage des écoles qui pourraient être en difficulté ? Les recettes de WBE seront-elles toujours globalement suffisantes pour couvrir l'ensemble des dépenses ? Quelles sont les conséquences possibles ?

Rappelant que l'enjeu n'est ni plus ni moins que celui de la qualité de notre enseignement et de l'avenir de nos futurs citoyennes et citoyens, l'intervenante déclare que les établissements seront mis devant des choix impossibles, entre leurs contraintes financières et leurs missions pédagogiques. En effet, comment préserver les apprentissages en supprimant 1/5ème du budget permettant de faire fonctionner les écoles, d'accueillir les jeunes dans des infrastructures salubres et sécurisées ? Le tout dans un contexte où l'Arizona va faire augmenter leurs dépenses et va, en plus, les priver du personnel ALE qui permettait à beaucoup d'établissements de trouver

les ressources complémentaires à l'organisation de certains services essentiels, comme les garderies.

Sur les moyens dévolus à WBE même, la même commissaire rappelle qu'en 2025, une mesure d'économie ponctuelle de l'ordre de 2 millions d'euros décidée. Aujourd'hui, celle-ci semble être à nouveau inscrite au budget. La ministre peut-elle préciser si cette mesure est vouée à être structurelle ? Peut-elle également préciser les impacts de cette économie (puisque'il apparaît assez clairement dans le dossier budgétaire que WBE va devoir renoncer à des recrutements, à des projets) ? Dispose-t-elle d'une analyse de ces recrutements et projets abandonnés, sachant que WBE a lancé plusieurs chantiers essentiels pour améliorer son pilotage, mieux soutenir les écoles et sécuriser ses procédures de désignation des enseignants ?

À ceci s'ajoute le projet inscrit dans la revue des dépenses 2026 – un projet intitulé « Optimisation de l'utilisation et de la maintenance des infrastructures scolaires de Wallonie-Bruxelles Enseignement ». D'après ce document, le gouvernement voit dans « les évolutions démographiques et socio-économiques qui influencent la répartition géographique de l'offre scolaire » une « opportunité » pour générer des économies. Il envisage ainsi de réduire les surfaces scolaires en vue de diminuer les dépenses jusqu'à -10%.

Ce projet interpelle son groupe politique à plus d'un titre. La ministre peut-elle tout d'abord donner un éclairage sur la situation actuelle d'occupation des bâtiments scolaires de WBE ? Existe-t-il réellement des écoles au sein desquelles il y a des classes non remplies ou des espaces inoccupés ? Dénonçant le court-termisme du gouvernement, l'intervenant note que les évolutions démographiques suivent une courbe décroissante depuis quelques années, mais que les projections du Bureau fédéral du Plan révèlent que la tendance s'inversera dès 2031 pour ensuite se stabiliser progressivement. Dès lors, il est absurde de réduire des infrastructures qui seront nécessaires dans cinq ans !

Enfin, ce projet dénote un cruel manque de soutien pour Wallonie-Bruxelles Enseignement dans le chef de sa ministre de tutelle : le réseau subit des attaques constantes de la majorité MR/Engagés depuis le début de la législature et les perspectives pour 2027 et les années suivantes ne semblent pas plus réjouissantes pour la commissaire qui craint le pire pour l'avenir de notre enseignement officiel.

Pour **M. Maroy**, il n'existe pas de démocratie sans médias libres, pluralistes et indépendants, et il est grand temps de dépasser les déclarations d'intention et d'engager les réformes nécessaires pour aider les médias à traverser ce qu'il considère comme la période la plus mouvementée de leur histoire. Selon lui, leur modèle économique n'a jamais été aussi menacé. En effet, ce premier quart de siècle est marqué par de profonds bouleversements : la digitalisation, l'arrivée des géants du numérique, la multiplication des canaux de diffusion, les nouvelles habitudes de

consommation des contenus — qu'ils soient écrits ou audiovisuels —, l'essor fulgurant de l'intelligence artificielle, ainsi que l'apparition de nouveaux acteurs tels que les news influenceurs.

Il souligne que tous les médias sont confrontés à la nécessité de se réinventer, de se rassembler et de se réorganiser afin de survivre dans un paysage en pleine transformation. Dans ce contexte, les médias de proximité ne peuvent rester en marge de cette évolution, car leur survie en dépend. Il en profite pour saluer la persévérance de la ministre, qui a lancé un chantier de réforme depuis un an alors qu'il aurait été plus simple pour elle d'imiter ses prédécesseurs en n'osant rien changer. Pour le commissaire, cette réforme n'est pas seulement indispensable, mais également courageuse : elle incarne, selon lui, la devise du gouvernement Azur, qui prône la volonté de changer pour éclairer l'avenir.

Notant que le projet de réforme a été approuvé en deuxième lecture et progresse sereinement, M. Maroy insiste, à l'instar de la ministre, sur le fait que ladite réforme vise à sauver les médias de proximité et non à les faire disparaître. Ayant entendu - notamment de la part de sa collègue Roberty- des affirmations selon lesquelles le gouvernement voudrait fermer des médias locaux, réduire la couverture de certaines communes ou créer des déserts médiatiques ou encore qu'il chercherait à provoquer la mort de ces médias, voire à asphyxier les médias publics, le commissaire qualifie ces affirmations de profondément contraires à la vérité.

Il rappelle que les médias de proximité créent du lien, font vivre les territoires, donnent une voix aux villages éloignés et contribuent au pluralisme, un point sur lequel il estime que tout le monde s'accorde. Cependant, il souligne leur fragilité et cite le récent rapport du CSA, publié quelques semaines plus tôt, selon lequel cinq médias de proximité sur douze sont dans le rouge. À ses yeux, sans réforme, d'autres suivront bientôt. Il appuie son propos en citant un article du Soir, publié le 26 novembre dernier, selon lequel le comité de rémunération de BX1 — le média de proximité bruxellois — a présenté à la délégation syndicale une réorganisation incluant des licenciements économiques au sein d'une structure de 53 équivalents temps plein ainsi qu'une augmentation de la productivité. Le lendemain, un quotidien du groupe Sudinfo expliquait que TV Lux traversait, elle aussi, une zone de fortes turbulences. Déjà fragilisée comme tout le secteur, TV Lux doit désormais faire face à la décision de l'intercommunale SOFILUX de réduire sa contribution dès 2026 et de la supprimer en 2027. Or cette contribution représente un cinquième du budget de TV Lux. Les communes et la province de Luxembourg, elles-mêmes sous pression, ne pourront pas compenser ce retrait, ce qui contraint TV Lux à envisager d'importantes économies et une révision de son modèle économique. Pour l'intervenant, ces deux exemples récents démontrent une fois encore l'urgence de réformer le secteur. Il rappelle que les médias de proximité dépendent très largement des subventions publiques, représentant au total 36 millions d'euros en 2023. Ces

subventions proviennent de la Fédération Wallonie-Bruxelles, des communes, des provinces et des intercommunales. Il souligne aussi que, contrairement à ce qui se passe en Flandre, les télévisions locales wallonnes sont beaucoup plus dépendantes des fonds publics.

S'adressant aux élus locaux présents, il observe que beaucoup savent combien les finances communales sont contraintes. Or, croire que les communes, les provinces ou les intercommunales pourront éternellement refinancer les médias de proximité relève de l'illusion. Il confie même que certains élus communaux, parfois issus du Parti socialiste, lui ont confié qu'ils ne pourraient pas suivre si leur média local réclamait encore des subventions supplémentaires. Pour le commissaire, il faut dès lors regarder la réalité en face : il devient primordial de diversifier les sources de financement des médias de proximité. À ce propos, le commissaire estime que des opportunités existent dans le secteur privé. Citant l'exemple d'« AKT for Wallonia », ancienne Union wallonne des entreprises, qui a proposé que les entreprises wallonnes participent au financement des médias locaux en échange d'une meilleure couverture de leur actualité économique, il déclare qu'il n'y a aucune honte à couvrir l'actualité de ces dernières qui créent de l'emploi et de la richesse, et regrette qu'aucun média de proximité n'ait saisi cette main tendue.

Le même commissaire considère d'autre part que garantir l'avenir des médias locaux nécessite de revoir leur répartition territoriale. En effet, ceux-ci sont apparus dans les années 1970 au gré des opportunités, sans véritable plan d'ensemble. Les infrastructures — studios, régies, salles de montage, locaux techniques — coûtent très cher et les multiplier à quelques dizaines de kilomètres d'intervalle ne lui paraît pas raisonnable. Le député plaide au contraire pour une mutualisation accrue des infrastructures afin de pouvoir réinvestir dans les contenus, qui constituent l'ADN des médias locaux. Ainsi, une seule base opérationnelle pourrait alimenter plusieurs rédactions décentralisées. Par exemple, dans la province de Liège, le média couvrant une large zone a créé une rédaction décentralisée à Waremme ; dans la région namuroise, une antenne locale s'est installée à Philippeville, permettant à une équipe issue de la sous-région de couvrir l'actualité locale tout en utilisant des moyens techniques légers (montage sur ordinateur portable, envoi des contenus par internet). Selon lui, cette organisation prouve que des studios coûteux ne doivent pas être multipliés inutilement.

Il entend encore rappeler à ses collègues que la réforme des médias de proximité prévoit explicitement que chaque média reconnu devra couvrir l'ensemble de son territoire et qu'il disposera d'une totale liberté quant aux modalités organisationnelles pour y parvenir. Il insiste sur cette liberté, en affirmant que les rédactions décentralisées ne constituent qu'une option parmi d'autres.

Évoquant ensuite la diversification des canaux de diffusion, M. Maroy déclare que l'avenir réside dans le non linéaire, et, à ce propos, il déplore que certains collègues semblent restés au XX<sup>e</sup> siècle, à l'époque où la télévision linéaire était le seul canal, alors que, comme chacun le sait, les jeunes consomment désormais les contenus audiovisuels via leurs smartphones et non plus sur un écran trônant dans le salon. Il considère que les médias de proximité doivent donc davantage exploiter les opportunités du digital, en se réjouissant que le CSA confirme dans son rapport que le secteur a déjà commencé à évoluer dans cette direction. Pour l'orateur, en effet, la priorité consiste à investir dans les contenus, créer de nouveaux formats, diversifier les outils et être présent sur un maximum de canaux, et il appelle à mutualiser les infrastructures afin de redéployer les médias locaux sur tous les terrains et de toucher le public le plus large possible.

Il ajoute que, contrairement à ceux qui créent du brouillard avec des contrevérités, le gouvernement entend clarifier l'avenir du secteur et s'engage à maintenir une enveloppe annuelle de 10 millions d'euros durant toute la législature. Il estime que, dans le contexte budgétaire actuel, peu d'organismes bénéficient d'une visibilité financière aussi stable. Soulignant que la réforme prévoit une enveloppe supplémentaire de 1,2 million d'euros pour soutenir les médias qui créeront des rédactions décentralisées dans le cadre d'une réorganisation ou d'un rapprochement, M. Maroy constate que le gouvernement n'opère aucune coupe brutale, mais demande seulement un effort raisonnable comparable à celui demandé à d'autres secteurs.

Rappelant encore que le nouveau cadre financier n'entrera en vigueur qu'en 2031, ce qui laisse cinq ans aux médias de proximité pour se préparer, M. Maroy réfute les accusations selon lesquelles la réforme serait menée à la hussarde ou sans concertation. À l'inverse, le secteur a été associé comme rarement auparavant. Il rappelle que la ministre s'est rendue dans chaque média de proximité, contrairement à sa prédécesseure, et qu'elle a mené des concertations provinciales, des réunions plénières et de nombreuses rencontres individuelles. Il souligne que la ministre a également rencontré les syndicats et qu'elle a tenu compte des propositions du secteur. Ainsi, les modifications apportées au projet initial constituent la meilleure preuve de cette écoute : passage de six à huit médias pour tenir compte de la densité démographique du Hainaut et de Liège ; création d'une enveloppe de 1,2 million pour les rédactions décentralisées ; inscription de l'obligation de couvrir l'ensemble du territoire ; simplification administrative ; maintien du réseau des médias de proximité, initialement menacé ; abandon du retour des bourgmestres et échevins dans les conseils d'administration, etc.

Le commissaire relève également que l'ancienne ministre avait imposé au fil des années de nouvelles obligations excessives, telles que le comptage systématique

du nombre d'hommes et de femmes interviewés, ce qu'il qualifie d'inutile. Il évoque la banque de données Expertalia comme initiative positive en matière d'expertise.

Il conclut ce chapitre en rappelant que la réforme vise à consolider l'écosystème médiatique et non à le laisser dépérir et en soulignant qu'elle a été validée à deux reprises par le gouvernement. Selon lui, elle poursuit un objectif clair : garantir un avenir durable aux médias de proximité.

Concernant la RTBF, le même député constate qu'elle a été largement favorisée par les majorités précédentes et qu'il est donc normal qu'elle contribue elle aussi à l'effort budgétaire. Il estime qu'elle doit se recentrer sur ses missions de service public, car elle a eu tendance ces dernières années à vouloir couvrir toutes les niches du marché, s'éloignant de son ADN. En effet, les émissions de service public sont trop rares sur La Une, souvent reléguées sur La Trois, et insuffisamment mises en valeur sur Auvio.

Il constate encore que le gouvernement ne cherche pas à fragiliser la RTBF, mais à assurer un paysage médiatique équilibré, et souhaite que la RTBF cesse de concurrencer systématiquement les chaînes privées pour qu'elle se concentre sur ses missions essentielles. Il regrette au passage l'absence d'émissions historiques et patrimoniales comparables à celles de France Télévisions (Secret d'Histoire, des Racines et des ailes).

Le député décrit l'évolution des dotations : entre 2013 et 2023, celles-ci sont passées de 229 à 367 millions d'euros, soit une augmentation de plus de 50 %, alors que la VRT, qui couvre une population plus importante, fonctionne avec un budget nettement inférieur. Il souligne que depuis 2014, l'excédent opérationnel de la RTBF varie entre 13 et 29 millions d'euros (en 2024, il s'élevait encore à 18 millions d'euros), ce qui montre selon lui que l'effort demandé n'a rien d'un « bain de sang ». Il ajoute encore que la RTBF conserve une autonomie totale dans la manière de réaliser ses économies et qu'aucune nouvelle mesure d'économie ne lui est imposée en 2026. Enfin, il rappelle que la dotation reste stabilisée à 350,819 millions d'euros, conformément à la DPC.

Il pose ensuite une question à la ministre relative au plan de départs anticipés pour les travailleurs les plus âgés, tel qu'évoqué par l'administrateur général Jean-Paul Philippot, et dont il souhaite connaître plus de détails.

Sur la presse écrite, M. Maroy indique que la subvention pour la presse quotidienne est maintenue et même indexée en 2026, augmentant de 213 000 euros pour atteindre près de 12,9 millions. Il y voit un signal de soutien clair du gouvernement dans un contexte où la presse écrite traverse depuis vingt ans une profonde transformation : baisse des ventes papier, chute des revenus publicitaires, transition numérique fragile, fin de la concession Bpost.

Évoquant la fusion envisagée entre IPM et Rossel, présentée par les deux groupes comme une stratégie de survie, il estime que le rôle et l'action du gouvernement doivent viser à garantir le pluralisme, et il rappelle que l'Autorité belge de la concurrence doit encore se prononcer. M. Maroy demande à la ministre – qui a rencontré les dirigeants de Rossel et d'IPM - si elle dispose de plus amples informations sur la décision à venir. Citant la DPC qui prévoit une adaptation du décret sur les aides à la presse afin de maintenir une information pluraliste et d'améliorer les conditions de travail des journalistes, il demande à la ministre comment l'aide pourrait être réformée. À ce sujet, il rappelle que, par le passé, des projets de réforme ont été abandonnés en raison de l'opposition du secteur, tout en estimant qu'on ne peut pas se résoudre à l'immobilisme.

Pour M. Maroy, le pluralisme se mesure non seulement au nombre de groupes de presse, mais aussi à la diversité des lignes éditoriales et à l'autonomie des rédactions. Il attire encore l'attention sur la concurrence exercée par la RTBF, dont le site publie gratuitement des milliers d'articles, alors que les éditeurs cherchent à monétiser leurs contenus. Appelant à une réflexion sans tabou sur l'équilibre du marché, il interroge la ministre sur sa vision de cet équilibre et sur les moyens de garantir une concurrence saine entre les acteurs.

Enfin, il conclut en épingleant une augmentation de 127 000 euros des moyens conférés au Centre de l'audiovisuel et du cinéma qui seront consacrés à la protection des mineurs en ligne et face aux écrans, témoignant de la détermination du gouvernement dans cette problématique – ce dont le groupe MR se réjouit - alors qu'internet et les réseaux sociaux constituent aujourd'hui, selon lui, l'un des plus grands dangers pour les jeunes. Il interroge à son tour sur le projet d'interdiction d'accès des réseaux sociaux aux mineurs tel que débattu au niveau européen.

Abordant la compétence Sports, **M. Maillen** estime que, même si le budget est technique et sans grands changements, on ne peut que se réjouir que le sport soit préservé malgré le contexte budgétaire actuel difficile. Il rappelle que le gouvernement maintient l'engagement de consacrer 0,4 % du budget global au sport, ce qu'il considère comme une preuve de priorité. Il souligne que cela permet au secteur de poursuivre ses missions essentielles : soutien au sport amateur, au sport féminin, au handisport, aux fédérations et à la jeunesse.

Il salue particulièrement l'action de la ministre en faveur du sport amateur, bénéficiant pour la première fois d'une telle attention. M. Maillen constate que la ministre est très présente sur le terrain, à l'écoute des clubs, et proche des réalités du secteur. Le député met également en avant l'engagement de la ministre dans la lutte contre la violence dans le sport, un enjeu qu'il juge crucial -souvent évoqué en commission - et il souligne l'importance du travail mené avec les clubs de football. À ce sujet, il souligne la proactivité de la ministre qui a compris l'urgence et la

nécessité d'agir pour protéger les formateurs, les arbitres, les bénévoles, les jeunes et leurs familles.

Il indique par ailleurs qu'un audit de l'ADEPS est en cours et que ses résultats arriveront bientôt, et il observe que seuls 7 % des clubs sont actuellement accompagnés par les centres de conseil sportif, un taux qu'il juge insuffisant et qui devrait être amélioré, ainsi que la visibilité des outils existants. À cet égard, l'audit permettra de dégager des pistes pour rendre les services plus lisibles, plus efficaces et plus proches du terrain. Il mentionne aussi la création du Conseil supérieur d'avis du sport – dont le projet de décret vient d'être accueilli en première lecture - qui remplacera l'actuel Conseil supérieur des sports, et modernisera la gouvernance sportive via une structure plus simple, et plus proche du terrain, avec également un nombre de membres réduit (10 membres au lieu de 21) et la suppression des représentants politiques.

Concernant les stages ADEPS, il souligne que l'accessibilité est maintenue, malgré une hausse limitée des tarifs à 10% : ainsi, un stage de foot ou multisport en externat passera à 75,5 euros au lieu de 68,7 euros (1,5 euro par jour) et les journées sportives scolaires passeront de 10 à 11 euros. Pour les groupes encadrant des personnes en difficulté, les tarifs restent fortement préférentiels : 6,60 euros au lieu de 6 euros. Il en conclut, sans se réjouir, que ces augmentations sont marginales et surtout, bien en dessous des tarifs pratiqués ailleurs.

Enfin, M. Maillen épingle les 100 000 euros supplémentaires dédiés à la lutte antidopage dès 2026, confirmant l'engagement du gouvernement dans ce domaine essentiel et je m'en réjouis.

Abordant la compétence fonction publique, **M. Dewez** constate que le budget 2026 ne prévoit aucun licenciement de fonctionnaires, aucune suppression imposée de postes et aucune mesure brutale. Il rejette l'idée d'une attaque contre la fonction publique. Ce budget lui paraît en effet, responsable, prévisible et cohérent, conciliant rigueur budgétaire et préservation des missions essentielles.

Sur la Modernisation de la fonction publique, les allocations de traitement atteignent 437,6 millions d'euros, en hausse de 10,9 millions par rapport à 2025, et sont stabilisées pour toute la législature, jusqu'en 2029. M. Dewez estime que cette visibilité permet une gestion responsable. La limitation des nouveaux recrutements génère une économie cumulée de 55 millions d'euros d'ici 2029. Le commissaire, rappelant que l'emploi public avait augmenté de 15 % en dix ans, voit dans cette limitation un retour à une trajectoire soutenable.

Sur la responsabilisation des tops managers, le même orateur constate que la ministre applique une logique de confiance : les crédits de personnel étant stabilisés, les dirigeants doivent désormais opérer eux-mêmes leurs choix budgétaires,

organisationnels et stratégiques, dans un cadre clair. Il affirme que les missions essentielles restent protégées.

Il évoque ensuite la révision de l'indemnité télétravail et la limitation du « pot maladie » des agents statutaires, alignées sur celle du personnel enseignant et y voit une mesure visant l'équité, la cohérence et un pilotage rigoureux.

Il épingle encore plusieurs investissements ciblés : 9 millions d'euros pour les maisons de justice et l'Aide à la jeunesse, 1,6 million pour l'enseignement, 8,6 millions de compensations diverses ; et il insiste sur le fait qu'aucune économie n'est réalisée sur la cybersécurité.

Il conclut que ce budget est responsable, rigoureux et transparent, qu'il contribue à réduire le déficit et à stabiliser la dette tout en modernisant les missions essentielles. Ce budget, qui ne s'attaque pas aux fonctionnaires, mais leur offre un cadre stable et efficace avec son soutien au budget et aux réformes qui l'accompagnent, sera soutenu par son groupe politique.

**Mme Linard** déclare qu'il est difficile de faire abstraction du monde et du contexte actuels. En effet, de nos jours chacun a accès à l'information de toutes parts et de multiples façons, mais l'on vit en même temps dans un environnement profondément marqué par la désinformation et la mésinformation. Elle pointe la haine croissante qui s'est développée sur les réseaux sociaux, dont la ministre elle-même fait les frais, tandis que se forment désormais des « bulles de vérité », ainsi que des vérités alternatives. Par ailleurs, le monde connaît une concentration croissante des médias, et, dans certains pays, ceux-ci sont rachetés par des acteurs visiblement proches de l'extrême droite.

La commissaire constate encore que les jeunes sont surexposés à des contenus qui ne leur sont pas destinés ou qui ne devraient pas leur être accessibles et que l'Union européenne peine à réguler le flot des réseaux sociaux. Elle évoque aussi un monde où l'intelligence artificielle est omniprésente, où l'audiovisuel joue un rôle fondamental dans l'accès à l'information, et où la liberté de la presse est de plus en plus attaquée, constatant aussi que les journalistes sont de plus en plus mis sous pression, y compris par certains responsables politiques de notre pays. Elle remarque encore que des « news influenceurs » ou créateurs de contenus informatifs occupent désormais une place réelle dans le paysage médiatique. Considérant l'ensemble de ces éléments, elle estime que l'on ne peut pas simplement gérer un budget relatif aux médias sans disposer d'une vision forte et d'un projet clair pour répondre aux enjeux actuels. Or, à la lecture du budget présenté, elle dit ne pas trouver ce projet ni cette vision, pourtant indispensables pour reprendre la main sur un monde qui devrait être plus constructif, apaisé et protecteur. Au contraire, après avoir lu le budget avec attention, Mme Linard ne relève qu'une vision « très comptable » de dossiers qui nécessiteraient pourtant une colonne vertébrale politique. Dès lors, elle demande

néanmoins à la ministre de développer la vision et le projet qui sous-tendent son budget 2026.

Elle évoque ensuite le bilan de la précédente législature et cite pour exemple : la consolidation du financement des médias au profit du pluralisme, les initiatives en matière de sécurité et d'égalité dans le secteur des médias, la modernisation du contrat de gestion de la RTBF, l'extension des missions en faveur de la production indépendante, le travail sur le décret SMA, la création du fonds des séries — saluée par le MR à l'époque — ainsi qu'un soutien accru au journalisme d'investigation, aux documentaires, aux médias indépendants et à l'éducation aux médias. Elle estime que ces actions avaient du sens et qu'elles étaient portées par la majorité précédente, puisque votées par l'ensemble des partenaires.

Elle rappelle encore que cet investissement massif dans la création soutenait journalistes, réalisateurs et réalisatrices, techniciennes et techniciens, producteurs et productrices, ainsi que toutes les équipes qui portent la démocratie au quotidien. Pour l'oratrice, il s'agit d'une responsabilité politique de poursuivre ce soutien, d'autant plus que le contexte actuel dans l'audiovisuel, la presse et la liberté de la presse est encore plus difficile qu'au cours des cinq années précédentes. Elle rappelle aussi que l'extrême droite progresse, que les plateformes prennent l'ascendant sur les rédactions, et que les réseaux sociaux imposent leur rythme et que la désinformation circule. Elle en conclut que la Fédération Wallonie-Bruxelles doit continuer de résister à ce contexte, en fournissant les moyens nécessaires pour créer, éduquer et protéger, notamment les journalistes soumis à des pressions croissantes. Mme Linard épingle aussi les fusions dans le paysage médiatique qui fragilisent le pluralisme, tout comme les logiques financières affaiblissent les rédactions, l'écosystème de l'information déstabilisé par les réseaux sociaux, tandis que les jeunes s'informent ailleurs, plus vite, et parfois moins bien. Elle insiste sur la nécessité de soutenir tous les acteurs de l'information, en particulier les médias de proximité qui peinent à survivre alors qu'ils sont fragilisés par la Fédération elle-même.

Dans ce contexte, elle attendait un budget plus ambitieux qui protège, modernise et anticipe. Or, ne retrouvant que très peu de ces éléments dans le budget présenté, elle demande si cela relève d'un manque d'ambition ou d'un manque de vision, et sollicite de la part de la ministre un développement de la réflexion qui accompagne les chiffres.

Si elle entend son collègue du MR qui défend une certaine vision des médias de proximité, l'oratrice estime que, lorsque tous les acteurs relèvent les lacunes d'une réforme, il faut pouvoir les écouter et la faire évoluer. Elle relève que la ministre stabilise une nouvelle fois la dotation des médias de proximité à 10 millions d'euros, tout en la présentant comme une garantie de visibilité et de préparation sereine à la réforme de 2031. Elle juge toutefois qu'il s'agit en réalité d'un gel déguisé dans un

secteur où tout augmente sauf les moyens et demande en quoi ce gel à 10 millions, dans un contexte d'inflation et de transition numérique urgente, constitue une réponse adaptée : comment le secteur peut-il investir s'il perd du pouvoir d'achat chaque année jusqu'en 2030, et quel sera l'impact en matière d'emploi ?

Elle mentionne avoir lu dans la presse que la ministre annoncerait un budget de 1,2 million d'euros pour la fusion des médias de proximité, mais dit ne pas avoir trouvé ce montant dans le budget 2026. Elle demande concrètement si ces 1,2 million, précédemment prévus pour la transition numérique, est réaffecté aux fusions, quand il sera utilisé et si cela signifie que les coûts liés aux fusions remplaceront les investissements numériques prévus.

Elle répond ensuite à son collègue Maroy qu'elle a bel et bien rencontré personnellement tous les médias de proximité et travaillé avec eux à l'élaboration de conventions révisant leurs missions : information de qualité, proximité, éducation aux médias, éducation permanente, éducation au numérique. La même intervenante dit ne pas comprendre comment ces missions pourront être maintenues avec le budget 2026, et s'inquiète de savoir quelles missions la ministre entend abandonner.

Elle revient ensuite au budget de la RTBF. Après un soutien renforcé lors de la précédente législature et une montée en puissance prévue jusqu'en 2027, elle constate un revirement. Si la ministre parle de stabilité, Mme Linard, quant à elle, elle y voit une asphyxie douce : non-indexations, érosion continue, baisses techniques non compensées. Elle rappelle que la RTBF soutient tout l'écosystème audiovisuel grâce à ses obligations d'investissement dans la production indépendante, y compris les séries, documentaires, cinéma, audio, jeux vidéo, techniciens et presse locale. Elle estime que fragiliser la RTBF, c'est fragiliser des centaines d'emplois directs et indirects.

Elle s'inscrit en faux à l'encontre des propos de la ministre selon laquelle aucune nouvelle mesure d'économie n'est appliquée en 2026, puisque l'absence d'indexation produira de facto une perte croissant qu'elle estime à plus de 130 millions d'euros d'ici 2028. Elle dénonce une trajectoire qui met à mal le contrat de gestion, maintient la pression sur les équipes, et efface le courage politique annoncé concernant la publicité sur la matinale. Elle dit attendre avec impatience le nouveau contrat de gestion pour en savoir davantage sur les intentions de la majorité.

Elle pose alors plusieurs questions précises : la ministre a-t-elle eu des contacts avec la RTBF concernant cette nouvelle mouture du budget ? Comment l'entreprise absorbe-t-elle la non-indexation, et un plan est-il déjà prévu en 2025 ? Quel est l'impact de la réintroduction de la publicité dans la matinale de La Première, en termes de recettes ? Quel est le différentiel entre la subvention indexée prévue par le contrat de gestion et la subvention réellement octroyée ? Quel est l'impact pour la

RTBF de l'absorption des coûts d'Auvio autrefois répartis avec les médias de proximité ?

Abordant ensuite la suppression du fonds budgétaire pour la transition numérique, la même députée rappelle qu'il ne s'agissait pas d'un simple détail comptable, mais d'un outil structurant permettant de financer des investissements lourds : infrastructures, plateformes, numérisation, innovation éditoriale, cybersécurité. Elle estime que le remplacer par trois petites lignes éclatées, sans vision et sans capacité d'investissement, constitue un recul, d'autant plus que cela complique le contrôle budgétaire. Elle juge indispensable de maintenir un moteur d'adaptation pour un secteur où la transition numérique est une question de survie. Elle pose diverses questions : pourquoi éclater le fonds ? Pourquoi ne pas avoir conservé un seul outil ? Quelle évaluation a été faite des projets antérieurs et cette évaluation justifie-t-elle l'éclatement ?

Passant ensuite à l'éducation aux médias, Mme Linard rappelle que ce secteur avait été fortement soutenu lors de la législature précédente et qu'elle pensait trouver dans la DPC une ambition forte. Or, elle observe finalement que la ministre se contente de poursuivre ce qui existait déjà, à l'exception des médias de proximité, pourtant acteurs essentiels de l'éducation aux médias. Elle estime que leur fragilisation touche potentiellement cette mission et demande pourquoi l'éducation aux médias n'est pas renforcée alors que le contexte qu'elle a auparavant décrit. Elle interroge la ministre, les projets financés, leur répartition, la stratégie globale et l'utilisation des moyens annoncés.

Qualifiant le contexte d'« austérité » pour les médias, elle reconnaît toutefois que l'aide à la presse écrite reste indexée, ce qu'elle salue, tout en déplorant la mise à zéro de la subvention visant à soutenir des initiatives dans la presse, notamment la formation des journalistes, l'égalité ou la diversité. Elle demande si la ministre considère que l'on peut se passer d'investissements dans ces domaines.

Mme Linard aborde ensuite la vente des fréquences 5G et constate que le budget 2026 réinscrit 35 millions d'euros à cet égard. Elle demande si cela signifie que le dossier reste au point mort, alors qu'il s'agit d'une manne potentielle de plusieurs centaines de millions. Elle demande où est la volonté de défendre les intérêts de la Fédération contre une captation par le fédéral, ou si une autre raison explique l'absence d'avancée.

Elle termine la partie « médias » en abordant l'audiovisuel et les réductions ciblées concernant le cinéma, les initiatives audiovisuelles et les opérateurs privés. Notant que les informations sur la logique politique de ces réductions sont rares, hors une logique comptable qu'elle juge déconnectée du terrain, elle demande des éclaircissements, notamment parce que les baisses (-139 000 euros, -62 000 euros, -89 000 euros) surviennent dans un contexte où les coûts augmentent et la

concurrence internationale s'intensifie. Elle interroge également la ministre sur la concertation du secteur, les impacts directs et les justifications de ces choix.

Elle conclut en déclarant que ce secteur, déjà fragilisé, a besoin non d'une approche prétendument équilibrée, mais d'une approche ambitieuse et courageuse et rappelle que les médias constituent un rempart indispensable à la démocratie.

Abordant ensuite la fonction publique, elle rappelle d'emblée l'opposition de son groupe à la suppression de l'exigence du certificat de management public pour accéder à la haute administration. En effet, cette décision transforme l'administration en « république des copains », comme l'a pointé le GERFA, en supprimant un dispositif impartial d'objectivation des compétences et en réintroduisant le risque de « pouvoir du prince ».

Elle épingle ensuite le statage des allocations de base de rémunération (11.03 et 11.04) pour l'ensemble de la législature et demande comment les services pourront fonctionner si l'administration doit chaque année financer l'indexation et les évolutions barémiques en économisant par non-remplacement de personnel. Pour la députée, cela menace la qualité des services à la population et risque d'épuiser les agents publics. Elle rappelle aussi l'impact potentiel des décisions prises au niveau fédéral concernant la non-indexation au-dessus de 4 000 euros bruts. Elle demande à la ministre de détailler le chiffrage annuel de l'impact du statutage ; le nombre d'emplois supprimés chaque année ; si les départs naturels suffisent ; les évaluations préalables de capacité de l'administration ; la répartition prévue entre directions générales ; et comment éviter que certains services soient davantage affectés.

Elle interroge ensuite la ministre sur la stratégie immobilière : quels projets seront financés par la provision de 11,5 millions ajoutée en DO11 ? Quel est l'état d'avancement du projet de nouveau centre administratif à Bruxelles, son calendrier, et la situation des surfaces actuellement utilisées ?

Elle termine par le budget du sport. Épinglant l'augmentation des prix des stages, des journées sportives et des activités extrascolaires de l'ADEPS, Mme Linard estime que cette hausse vient s'ajouter à de nombreuses autres charges imposées aux familles. Elle cite les mesures prises en Éducation (94 euros par enfant pour les académies, réduction des moyens pour la gratuité scolaire, minerval supérieur, etc.), et considère que l'ensemble constitue in fine une accumulation rendant les activités sportives moins accessibles.

Enfin, elle rappelle que le sport est l'une des meilleures politiques de prévention en matière de santé, essentielle face à la progression du surpoids, de l'obésité et des problèmes de santé mentale, notamment chez les jeunes, et juge donc que ces augmentations constituent un mauvais signal, car elles créent des barrières supplémentaires à la pratique sportive et contreviennent au rôle du sport dans le

bien-être des jeunes. Elle demande si ces éléments ont été pris en compte lors de la décision d'augmenter ces tarifs.

**M. de Wasseige**, qui intervient dans le secteur Fonction publique, constate que ce budget porte une empreinte particulièrement importante : celle d'une fonction publique qui doit évoluer, qui doit se transformer, mais qui, même dans un contexte budgétaire extrêmement contraint, continue d'être considérée comme un pilier de la Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est, à nos yeux, un signal politique fort.

En effet, depuis des mois, nous devons tous composer avec un cadre budgétaire resserré, avec la nécessité de faire des choix, d'arbitrer, parfois de renoncer. Et dans ce contexte-là, ce budget démontre que la fonction publique n'est pas une variable d'ajustement, mais un service essentiel que l'on modernise sans le fragiliser. L'orateur salue ce choix parce qu'il est cohérent avec la vision d'une fonction publique qui devient plus agile, plus efficace, plus dynamique, mais qui reste au service du citoyen, accessible et performante. Pour le député, moderniser ne peut jamais vouloir dire déshumaniser. Simplifier ne peut jamais vouloir dire complexifier pour l'utilisateur. Et digitaliser ne peut jamais vouloir dire exclure.

Dans un cadre budgétaire serré, la progression de la masse salariale à plus de 437 millions d'euros, essentiellement portée par des mouvements techniques, mais aussi par le renforcement d'administrations essentielles — Maisons de Justice, Aide à la jeunesse, Direction des allocations d'études, pilotage de l'enseignement supérieur — traduit un choix assumé : celui de préserver les capacités humaines du service public. Et nous voulons le souligner : c'est un choix courageux dans la période actuelle.

Il tient aussi à souligner la décision de « stater » les crédits de rémunération jusqu'en 2029. Dans un environnement financier stabilisé, mais exigeant, cette décision apporte de la visibilité, donne un cadre de responsabilité clair aux hauts managers, et favorise une planification à long terme. C'est une bonne chose — à condition, et nous insistons, que cette responsabilisation ne se traduise pas demain par une pression excessive sur les agents de terrain. La performance d'une administration repose sur l'engagement de ses équipes ; cet engagement se protège et s'accompagne.

**M. de Wasseige** salue également les investissements poursuivis dans le cadre immobilier : le Masterplan indexé à plus de 32 millions, la préparation du futur centre administratif, la rationalisation énergétique. Dans un contexte budgétaire où tout pourrait inciter à différer ces investissements, il constate que la ministre fait le choix inverse : celui d'un parc immobilier plus cohérent, plus économe et plus fonctionnel. C'est un choix responsable, tourné vers l'avenir.

Sur la digitalisation, un pilier majeur de ce budget, il épingle les 3,5 millions supplémentaires alloués à l'ETNIC, les projets critiques comme SIPAR, Imagine\_NEXT, CEPAGE ou DOPING ONE : tout cela témoigne d'une vision claire, mais qui doit s'accompagner d'un principe fondamental : une digitalisation qui simplifie réellement la vie du citoyen, et qui reste inclusive, accessible et accompagnée. En effet, le progrès numérique n'a de sens que s'il est au service de tous — pas seulement des plus à l'aise avec les outils.

Le commissaire pose ensuite plusieurs questions. Tout d'abord, sur les crédits de rémunération statés jusqu'en 2029, la ministre dispose-t-elle un premier retour sur la manière dont les hauts managers s'approprient ce cadre ? Comment veiller à ce que cette responsabilisation — nécessaire — ne se transforme pas en une pression accrue sur les équipes ? Ensuite, concernant le futur centre administratif, la ministre peut-elle préciser le calendrier et les priorités retenues ? Comment ce projet permettra-t-il concrètement d'améliorer la qualité du service et les conditions de travail, dans un contexte où chaque euro doit être optimisé ?

Sur les projets numériques prioritaires, et compte tenu de leur nombre : comment la ministre assure-t-elle leur faisabilité financière dans un budget contraint ? A-t-elle déjà identifié les arbitrages nécessaires pour que la simplification administrative ne soit pas freinée par des limitations de capacité ? Comment est-il envisagé d'accompagner les citoyens qui pourraient rencontrer des difficultés avec les démarches digitalisées ? L'inclusion numérique est, en effet, un enjeu démocratique autant qu'administratif.

Il conclut que, malgré le contexte difficile, ce budget montre que la fonction publique continue d'avancer, qu'elle se transforme, qu'elle innove, et qu'elle reste au cœur de la mission fondamentale de la Fédération : servir les citoyens. Il annonce dès lors le soutien de son groupe politique pour poursuivre dans cette voie : réformer avec exigence, moderniser avec humanité, et toujours garder comme horizon la qualité du service rendu.

**Mme Gysen** intervient à son tour dans le secteur des Médias, important à ses yeux et essentiel à notre démocratie. Elle tient à remercier la ministre d'avoir veillé, dans un contexte budgétaire contraint, à maintenir un niveau de soutien significatif à ce secteur stratégique, le budget consacré aux médias affichant une relative stabilité par rapport à l'initial 2025. Elle note le statage de la dotation de fonctionnement des médias de proximité à hauteur de 10 millions d'euros, comme annoncé depuis quelque temps déjà. Cette mesure offre certes une visibilité aux acteurs de l'information locale en vue de la réforme prévue pour 2031. Face aux mutations rapides du secteur et aux défis considérables - numériques, économiques et sociaux - que traversent ces médias, cette stabilisation devrait leur permettre

d'anticiper les transformations à venir avec une dotation pérenne de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Elle note également avec satisfaction que l'engagement pris l'an dernier concernant la RTBF est tenu : aucune nouvelle mesure d'économie appliquée c'est heureux. Cette stabilité est cruciale pour permettre à la RTBF de préserver la qualité de son information.

Concernant la subvention à la presse écrite quotidienne, l'intervenante se réjouit qu'elle soit maintenue et indexée, atteignant près de 12,9 millions d'euros à l'initial 2026, soit une augmentation de 213.000 euros. Notant que la presse écrite traverse elle aussi une période de profondes mutations, elle estime que ce soutien reste essentiel pour garantir le pluralisme et la qualité de l'information.

Enfin, sur le renforcement des moyens consacrés à la protection des mineurs face aux écrans via un budget complémentaire au sein du CCA – s'agissant d'une priorité qu'elle partage pleinement, Mme Gysen déclare que les jeunes sont particulièrement exposés aux risques liés aux contenus inadaptés, à la désinformation et aux usages excessifs des écrans. Dans ce contexte, l'éducation aux médias et le développement de l'esprit critique sont des enjeux majeurs. L'oratrice demande à la ministre de préciser où se trouvent concrètement ces moyens supplémentaires dans les lignes budgétaires. Quel est le montant de ce renforcement et quelles actions spécifiques seront financées ?

Abordant la compétence Sports, M. de Wasseige rappelle l'importance fondamentale du secteur sportif pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il touche à tout : la santé, le bien-être, la cohésion sociale, l'éducation, l'égalité des chances, l'inclusion, et même l'image de notre Fédération. Il se réjouit ainsi de constater que, dans un contexte budgétaire pourtant extrêmement contraint, les missions essentielles du sport ont été préservées. Le même député relève que dès son entrée en fonction, Mme la ministre a souhaité remettre les acteurs de terrain au cœur de la gouvernance sportive. Clubs, fédérations, gestionnaires d'infrastructures, communes : tous ont vu revenir une forme de dialogue direct, ouvert, constructif. C'est un marqueur clair de la politique défendue par son groupe politique : la proximité, l'écoute, la co-construction.

M. de Wasseige salue encore l'élan donné au choc de simplification administrative. Les clubs et les fédérations souffrent d'une bureaucratie lourde. Le travail initié — et encore en cours — pour simplifier les dossiers, fluidifier les subventions, réduire les démarches inutiles, est une avancée importante dont il mesure déjà certains effets concrets. Le commissaire entend encore souligner l'importance du travail mené autour de la gouvernance du sport de haut niveau, où la ministre a voulu retisser de la confiance. La volonté de rapprocher les instances,

de restaurer un dialogue apaisé, de garantir transparence et équité dans les mécanismes d'allocation, va dans le bon sens.

Il souhaite enfin valoriser le rôle de l'administration, et en particulier de l'ADEPS. L'audit externe lancé par la ministre — et dont il attend les conclusions opérationnelles — constitue pour lui un levier majeur pour renforcer son efficacité, son fonctionnement interne, et surtout la qualité du service au citoyen. On ne réforme pas un tel outil sans un diagnostic honnête et complet ; la démarche était courageuse.

Sur les budgets eux-mêmes, le député pose trois remarques. Premièrement, la stabilité observée dans la plupart des programmes montre une volonté claire de préserver les politiques sportives. Ce choix politique mérite d'être souligné dans un contexte où d'autres secteurs ont dû consentir des efforts plus importants. Deuxièmement, les transferts techniques entre programmes — notamment l'intégration des moyens de la Loterie nationale ou la création d'AB spécifiques pour l'entretien des installations — améliorent la lisibilité budgétaire et permettent de mieux piloter les dépenses. Cette clarification est bienvenue.

Troisièmement, il convient de rester attentif à certains enjeux structurels : l'accessibilité du sport dans un contexte d'indexation et de réajustements tarifaires ; la qualité et la sécurité des infrastructures, souvent vieillissantes ; la continuité des programmes d'inclusion, notamment pour les publics fragiles ou le sport féminin.

À cet égard, il demande comment garantir que les réajustements tarifaires n'affectent pas l'accès au sport pour les familles les plus fragiles ? Quel calendrier est envisagé pour le plan d'entretien et de modernisation des centres ADEPS, dont certains datent des années 70 ? Quels sont les premiers enseignements que la ministre tire de l'audit externe de l'ADEPS ? Est-il envisagé de renforcer encore la concertation avec les fédérations et les clubs dans la perspective du futur plan stratégique du sport en Fédération Wallonie-Bruxelles ?

Au nom des Engagés, il assure la ministre du soutien de son groupe dans la poursuite de cette politique sportive exigeante, mais juste. Le sport n'est pas un luxe, mais un investissement sociétal, un outil de cohésion, un vecteur de santé publique. M. de Wasseige continuera à veiller à ce qu'il reste au cœur des priorités de la Fédération.

Abordant Wallonie-Bruxelles Enseignement, le même intervenant souhaite à présent évoquer les décisions liées à la diminution de l'enveloppe dédiée aux Conseillers au Soutien et à l'Accompagnement (CSA) et à la diminution des subventions annuelles de WBE. En effet, les réseaux jouent un rôle central ; ils assurent une organisation et un soutien de proximité aux établissements et aux équipes : formation, pilotage, accompagnement du changement pédagogique.

Les CSA, conseillers pédagogiques ayant pour mission d'accompagner les réformes de l'enseignement, en particulier, sont un maillon essentiel dans l'appropriation des réformes, dans l'accompagnement concret du terrain et dans la montée en compétence des équipes. Lors de l'échange de vues avec les acteurs de l'enseignement, les représentants de WBE étaient clairs : ces mesures suscitent une inquiétude profonde. Ils reconnaissent l'effort collectif nécessaire dans le contexte budgétaire actuel, mais ils redoutent que la capacité d'accompagnement des établissements soit fortement fragilisée, précisément au moment où la montée en charge du tronc commun dans le secondaire va exiger un soutien accru.

M. de Wasseige demande dès lors sur quels constats et quelle analyse se fondent ces réductions — tant sur les CSA que sur les subventions annuelles ? Compte tenu des enjeux majeurs qui arrivent dès la rentrée prochaine, quel accompagnement la ministre envisage-t-elle pour que WBE puisse se réorganiser sereinement et continuer à assurer ses missions d'accompagnement ? Une concertation spécifique avec WBE est-elle prévue — ou peut-elle être programmée rapidement — pour bâtir un calendrier de transition maîtrisé et anticiper les impacts de terrain ?

Il rappelle en effet que les représentants de WBE n'ont pas simplement exprimé leur inquiétude, mais ont aussi formulé une demande raisonnable et responsable en plaidant pour un phasage de la mesure, de manière à pouvoir préserver la continuité de leurs missions tout en tenant compte des contraintes budgétaires de la Fédération. Cela montre qu'ils ne contestent pas l'effort collectif ni la nécessité de rationaliser, mais qu'ils souhaitent que cette évolution se fasse avec pragmatisme, en gardant en ligne de mire la capacité réelle des missions essentielles des écoles. Dans ce cadre, il lui semble essentiel que cette demande soit examinée en dialogue direct, afin de trouver un équilibre soutenable pour chacun. Il demande à la ministre si elle a déjà évoqué le sujet avec la ministre de l'Enseignement.

Pour son groupe, il est essentiel que l'ambition pédagogique ne soit pas affaiblie par les contraintes budgétaires. Chaque réforme réussie s'appuie sur des femmes et des hommes qui accompagnent, expliquent, rassurent et structurent l'action des écoles. Malgré la réalité budgétaire, M. de Wasseige reste convaincu qu'une transition maîtrisée, et un accompagnement méthodologique fort, permettront d'éviter des ruptures préjudiciables pour les équipes et pour les élèves. Son groupe restera attentif à ce que toutes les mesures nécessaires soient prises pour préserver l'expertise, la proximité et l'efficacité de l'accompagnement au sein des réseaux, malgré les choix budgétaires nécessaires.

**M. Dupont** constate que la majorité MR et Engagés est aujourd'hui aux commandes à tous les niveaux de pouvoir et que, partout, ses choix rencontrent une résistance massive. Il estime que les trois jours récents de grève historique l'ont montré, puisque les travailleurs ont manifesté en nombre et déterminés. Il indique

que, sur les piquets, il n'a vu ni les représentants du MR ni ceux des Engagés, ce qu'il juge dommage, car ils auraient pu constater ce que leurs coupes budgétaires provoquent réellement : selon lui, il ne s'agit pas seulement de chiffres dans des tableaux, mais de vies abîmées et de parcours brisés. En effet, lorsqu'on gèle un budget en période d'indexation et d'inflation, cela équivaut également à une coupe sèche.

Il explique que, pendant ces trois jours, il a parcouru avec ses camarades les piquets de sa région, la WaPi, dans les usines et les écoles, tôt le matin. Ainsi, à Lutosa, une entreprise rachetée par MC Cain, il a discuté avec un travailleur récemment parti à la pension, qui lui expliquait qu'à 60 ans, il ne pouvait plus tenir les trois pauses et qu'il avait dû passer en horaire week-end pour survivre aux dernières années. Il indique qu'à Kingspan, à Leuze, au zoning d'Orcq ou de Froyennes, il a observé les mêmes réalités concernant la pension et le malus pension. Devant la Sainte-Union à Tournai, il a encore rencontré des enseignants en régence ménagère qui lui ont expliqué les effets catastrophiques de la réforme du qualifiant : ainsi, il n'y aurait plus d'inscriptions en 3e et 4e, parce que, sans la 7e, la filière perd tout son sens. Le député a encore entendu de nombreux témoignages, de travailleuses d'Aldi confrontées à des charges trop lourdes à porter jusqu'à leur retraite...

Selon M Dupont, voici ce que les décisions du gouvernement produisent lorsqu'il attaque l'ensemble du monde du travail, des professeurs aux ouvriers, en passant par les parents. Il rappelle que couper 255 millions cela signifie concrètement 1 500 emplois supprimés dans l'enseignement et des milliers d'autres menacés dans la culture, la jeunesse et l'aide sociale. Il ajoute que cela représente des écoles qui ferment, 10 000 places de crèches en danger, des académies de quartier et des ASBL (comme Médiathèque Nouvelle) qui disparaîtront tout simplement. Il s'agit aussi d'une attaque frontale contre les droits démocratiques : minerval à 1 200 euros, académies à 94 euros par enfant, prix des tickets de concerts, cinéma, théâtre et musées qui explosent pour les familles.

Au gouvernement qui répète qu'il n'y a pas d'argent et que les coupes budgétaires sont nécessaires pour réduire la dette, M. Dupont répond en citant deux économistes d'Éconosphère, qui auraient démontré dans leur contre-rapport sur la dette en Fédération Wallonie-Bruxelles que ces choix aggravent en réalité le déficit et creusent les inégalités. Rappelant que, partout où l'austérité a été imposée, elle a produit les mêmes résultats -plus de crises, plus de pauvreté, des services publics démantelés - il explique que, lorsqu'on cite la Grèce, l'austérité y aurait détruit le PIB, appauvri des millions de personnes, fermé des écoles, des hôpitaux et des infrastructures essentielles, et que même le FMI l'a reconnu, citant La Libre (décembre 2023). Il invite ses collègues à tourner leur regard vers la Finlande où l'investissement dans l'éducation, la culture et les services publics crée de la richesse

et réduit les inégalités. Il indique que les chiffres parlent d'eux-mêmes : 1 euro investi dans l'éducation rapporterait entre 7 et 15 euros, 1 euro dans la culture en aurait rapporté 5 à Mons en 2015, et des crèches accessibles permettraient à des milliers de travailleurs — surtout des femmes — de rester sur le marché du travail.

Or, le commissaire constate que le gouvernement fait exactement l'inverse alors que le contre-rapport dont il a fait état montre clairement que le problème ne provient pas du niveau des dépenses, mais du manque de recettes de la Fédération Wallonie-Bruxelles, provoqué par une loi spéciale de financement qui la sous-finance structurellement ; une loi, précise-t-il, soutenue par MR, Engagés, mais aussi par le PS et Écolo. Il souligne aussi qu'il serait possible d'organiser des transferts exceptionnels entre niveaux de pouvoir, comme pendant le Covid, et déclare que refuser de refinancer la Fédération Wallonie-Bruxelles relève d'un choix politique et non d'une impossibilité technique.

En effet, selon M. Dupont, des solutions existent et il serait possible d'aller chercher 17 milliards d'euros, soit 66 fois les 255 millions que le gouvernement veut couper, notamment en mettant fin aux cadeaux aux entreprises (3 milliards), en taxant les super-riches et en supprimant les niches fiscales (10 milliards) ou en arrêtant la course aux armements et l'achat des F-35 (4 milliards par an). Il en déduit qu'il est insupportable d'entendre qu'il n'y aurait « pas d'autre choix » ou « pas d'argent » pour financer des secteurs essentiels comme les médias, alors que, selon lui, des milliards partent dans des avions de chasse ou que les grandes fortunes contribuent à peine.

Dans le champ de la compétence médias, il évoque un double mouvement d'affaiblissement, avec un définancement immédiat (-500 000 euros) et une réforme structurelle visant à réduire 12 médias de proximité à 8. Pour le député, ces deux mouvements visent à réduire l'espace public d'information, l'accès à la vie locale et associative, et le pluralisme.

Citant les propos de représentants du MR selon lequel cela permettrait « d'éclaircir l'avenir » ou parlant de sérénité, M. Dupont déclare que les télé locales ne comprennent pas la logique du gouvernement et qu'elles craignent pour leur rôle, leur indépendance et leur survie. Il souligne que, entre le gel des dotations, les incertitudes sur les APE et les projets de fusion ou de réduction, rien n'est stable et que la politique menée crée une instabilité permanente perçue par les travailleurs comme une précarisation.

Il en conclut que la réforme n'est pas budgétaire, mais idéologique, ajoutant que l'enveloppe totale de moins de 12 millions pour 12 médias est dérisoire. Selon lui, le président du MR défend une vision d'État minimale : fermer des gares, des palais de justice, réduire les services publics et, demain peut-être, réduire drastiquement

les médias publics. Il estime que la réforme s'inscrit dans cette logique de réduction des contre-pouvoirs et du pluralisme.

M. Dupont, qui observe que cette réforme est rejetée par tous - citoyens, travailleurs élus locaux, y compris ceux de la majorité - cite des motions de soutien, indiquant par exemple que le MR de La Louvière n'est pas d'accord de diminuer le nombre de médias de proximité, ou qu'à Tournai Mme Marghem, a signé une motion de soutien aux télévisions locales et participé à la soirée « Gardons nos médias allumés ». Il rappelle encore que l'Inspection des finances a rendu un avis négatif et que le CSA a pointé les dangers de la réforme. Il souligne encore l'attachement profond des citoyens à l'information locale et déplore les moqueries de la ministre ayant qualifié les actions de « Gardons nos médias allumés » d'évènements festifs.

Notant que la ministre a déjà été contrainte de revoir son texte en profondeur (passage de 6 à 8, 1,2 million pour fusionner, rédaction décentralisée), le commissaire soutient que la réforme ne fera pas d'économie, ne renforcera pas les médias et n'atteindra pas non plus aucun des objectifs invoqués, ne gardant qu'un rôle symbolique et idéologique. Il considère finalement la réforme comme dépassée et inutile, invitant la majorité à l'abandonner.

Il replace aussi cette réforme dans un contexte de concentration médiatique sans précédent : convergence IPM-Rossel, risque de disparition de titres, possibilité qu'un seul groupe contrôle 94 % de la presse écrite francophone. Citant Martine Simonis, secrétaire générale de l'AJP, affirmant que l'absorption d'IPM par Rossel serait un « scénario catastrophe », l'orateur estime que face à cela, il faudrait renforcer le service public, les médias locaux, les contre-pouvoirs et le soutien aux journalistes, alors que le gouvernement fait exactement l'inverse, en supprimant 130 millions à la RTBF et en attaquant les médias de proximité. Parallèlement, il observe que le gouvernement ne demande aucun effort aux plateformes et aux GAFAM et ne prend aucune mesure pour les réguler. Par exemple, si le gouvernement voulait véritablement soutenir les médias de proximité, il diffuserait les campagnes d'utilité publique via les télévisions locales plutôt que massivement sur les réseaux sociaux. En effet, selon le même intervenant, les véritables menaces ne sont ni les télévisions locales ni la RTBF, mais les plateformes numériques qui siphonnent recettes publicitaires et contenus, rappelant la position de RTL selon qui l'ennemi n'est pas la RTBF, mais Netflix, Amazon Prime, YouTube ou Meta. Dans ce contexte, M. Dupont demande quelles mesures sont prises pour réguler ces plateformes et soutenir les médias de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Reliant cette politique au gel des dotations à la RTBF, M. Dupont déclare que ce gel sur cinq ans fait perdre 130 millions, voire plus au média de service public. Il y ajoute la réforme des APE, la tentative de réduire drastiquement les médias de proximité et les pressions du président de parti sur des journalistes. Selon lui, tout

cela forme une stratégie cohérente visant à réduire l'espace public critique, à faire peur aux journalistes, à affaiblir le pluralisme et à faire taire les voix dissidentes.

Il conclut sur les médias de proximité, rappelant qu'ils jouent un rôle essentiel en parlant des territoires, des citoyens, de ce que les grands groupes ne montrent pas et en incarnant la voix du local dans l'espace public. M. Dupont estime que les affaiblir revient à affaiblir la démocratie et que le budget traduit une vision du monde où l'État doit être réduit, les services publics marginalisés, les contre-pouvoirs disciplinés et la voix critique étouffée. Il souhaite quant à lui plutôt défendre un État fort, des médias publics forts et des télévisions locales fortes, annonçant d'ores et déjà une opposition ferme à la réforme portée par la ministre, un soutien au pluralisme et un vote contre sa politique médiatique.

Abordant ensuite le sport, M. Dupont relève que l'action de la ministre lui semble manquer d'ambition. Il affirme qu'elle multiplie les idées, mais peu orientées vers l'accès au sport puisqu'il s'agit de faire payer plus cher les familles pour les stages ADEPS, vendre les centres ADEPS et dépenser des milliers d'euros pour un audit confié à une société privée sans résultat concret. Il demande à la ministre où se trouvent les dépenses d'audit dans le budget, dans quel AB, et quel en est le montant total, et s'il existe d'autres dépenses de consultance externe prévues dans le budget Sport.

Il rappelle encore que le gouvernement s'était engagé à créer un système plus transparent et prévisible de subventionnement des fédérations, alors que la réalité montrerait des retards de paiement, des incertitudes et, parfois, des pressions lorsque les fédérations expriment leur désarroi. Pour le député, les clubs, les fédérations et les centres sportifs manquent de moyens, alors que les besoins sont immenses, notamment pour développer le sport féminin, lutter contre les violences sexistes et sexuelles, accompagner les victimes, lancer des campagnes de prévention et rendre le sport accessible au plus grand nombre. Or rien n'est fait : aucun plan, aucune initiative, seulement des augmentations de tarifs, des ventes de centres publics et des audits privés.

Il termine par la fonction publique, pointant que, du côté du MR, les ministres « n'imposent rien, ils responsabilisent les hauts managers ». M. Dupont y voit la méthode « taxe Bouchez » : couper des millions et déléguer la responsabilité des licenciements et des suppressions de postes à d'autres niveaux, puis s'en laver les mains. Il ajoute que cette remarque s'adresse aussi aux Engagés. Il affirme que c'est le gouvernement qui organise le sous-financement, exerce la pression et affaiblit volontairement l'administration pour justifier ensuite la privatisation ou la mise en concurrence. Il constate néanmoins que les agents publics tiennent malgré le gel des dotations, les coupes et les injonctions contradictoires, tandis que le gouvernement

prétend qu'il s'agit de « responsabilisation ». Il conclut en affirmant que les services publics sont désarmés sciemment par le gouvernement.

**Mme la ministre** remercie les députés pour l'ensemble de leurs questions ainsi que pour la qualité du débat. Elle exprime toutefois son étonnement : nombre d'interventions semblent hors sol au vu des réalités budgétaires auxquelles notre Fédération est confrontée.

Elle a entendu de nombreuses critiques, souvent très dogmatiques, à l'égard des mesures d'économie à mettre en œuvre. Vu la situation budgétaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles que peut-on faire d'autre que d'assumer des choix courageux visant à garantir des économies structurelles tout en préservant nos missions critiques ?

Si le rôle de l'opposition est bien sûr de s'opposer, il lui semble aussi qu'il consiste à inscrire ses critiques dans la perspective de la situation réelle et des décisions difficiles qu'elle impose.

Aux questions de Mmes Özen et Linard et M. de Wasseige sur l'état des lieux de l'avancement du master plan, Mme la ministre répond que, dans le cadre de la mise en œuvre du décret-programme du 23 novembre 2023, l'Administration a préparé un plan d'investissements pluriannuel (Master Plan) permettant de rencontrer les objectifs de transition climatique et énergétique pour le parc immobilier non scolaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le Master Plan porte sur les bâtiments administratifs, les cabinets, les bâtiments de l'Aide à la jeunesse (SAJ, SPJ, Prévention, IPPJ, EMA), les Maisons de justice, les infrastructures sportives et enfin les bâtiments culturels. Cela concerne donc 400 bâtiments et des surfaces brutes chauffées de plus de 600.000 m<sup>2</sup>. L'objectif est d'améliorer la performance énergétique globale du parc en le faisant passer de 205 kWh/m<sup>2</sup>/an à 80 kWh/m<sup>2</sup>/an.

Il est conçu de manière globale, et non secteur par secteur, car les investissements à réaliser concourent globalement, mais de manière différente selon le secteur, à l'atteinte des objectifs de transition climatique et énergétique de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Dans ce contexte, deux axes stratégiques sont à combiner pour le Master Plan : la rénovation énergétique et la rationalisation du parc, au travers des actions suivantes :

- La rationalisation massive du parc de bureaux des bâtiments administratifs, de l'Aide à la jeunesse et des maisons de justice impliquant notamment le regroupement potentiel avec les cabinets et certains OIP/OAP ;
- La rationalisation et la rénovation énergétique des IPPJ ;

- La rénovation énergétique des bâtiments sportifs et culturels.

Le décret-programme du 23 novembre 2023 consacre la validation de la phase 1 du Master Plan, sa trajectoire budgétaire et affecte les moyens budgétaires de 30 millions indexables chaque année entre 2023 et 2028, soit un total d'environ 190 millions.

Elle ajoute que le périmètre et la gouvernance précise de la phase 1 du Master Plan seront soumis sous peu à l'approbation du gouvernement.

Aux questions de Mmes Özen et Linard sur le CA de Bruxelles, la désignation du Comité de monitoring, l'appel à manifestation et le calendrier, elle répond qu'à Bruxelles, le scénario privilégié par l'Administration prévoit de regrouper au sein d'un nouveau Centre administratif une majorité des agents présents sur le territoire bruxellois.

Il s'agirait d'une réduction des bâtiments administratifs bruxellois de la Fédération Wallonie-Bruxelles de l'ordre de quatorze à trois bâtiments (ou quatre, suivant les options), s'accompagnant d'une réduction de surfaces. Cette réalisation viendrait grandement concourir à l'atteinte des objectifs fixés en matière de réduction des gaz à effet de serre, en compensant notamment la performance du patrimoine culturel classé dont le potentiel d'amélioration est plus limité.

L'objectif de l'opération immobilière proposée sera de regrouper en un seul lieu idéalement situé à proximité d'une grande gare, l'ensemble des services précités, offrant ainsi une identification claire des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles et donc une plus grande visibilité. La présence de l'ETNIC et de l'ARES qui occupent actuellement des locations augmenterait les synergies et les possibilités de mutualisation des espaces.

Pour ce faire, un appel à manifestation d'intérêt sera lancé en début 2026, sur la base du scénario d'une location.

Un comité de monitoring sera mis en place, concomitamment au lancement de l'appel à manifestation. Le gouvernement doit arrêter, d'ici peu, sa composition exacte.

À Mme Özen, sur le coût de la fin des statutarisations (différence de coût entre un agent contractuel et statutaire), elle répond qu'actuellement, le coût d'un emploi statutaire est, pour les services du gouvernement, inférieur à celui d'un emploi contractuel, en raison de la différence de cotisation de responsabilisation pension. Cependant, cette différence diminuera jusqu'en 2028.

En 2025, le taux total de cotisation pour un emploi statutaire est de 17,35% contre 30,64% du taux pour un emploi contractuel.

En 2028, le taux d'un emploi statutaire sera de 20,01% contre, toujours, 30,64% pour un emploi contractuel.

À titre exemplatif, en 2025 au sein du ministère, un agent contractuel avec une échelle barémique 100/1 et disposant de six ans d'ancienneté coûte 78.000 euros contre 70.000 euros pour un agent statutaire. En 2028, l'agent contractuel coûtera toujours 78.000 euros contre 72.000 euros pour un agent statutaire.

Au sein des organismes d'administration publique (OAP), la logique est inverse puisqu'un agent statutaire coûte davantage qu'un agent contractuel en raison de la cotisation au pool des parastataux.

En 2025, le taux total pour un statutaire est de 65,15% contre 30,64% pour un agent contractuel.

En 2028, le taux statutaire sera de 69,65% contre toujours 30,64% pour un contractuel.

Concrètement, en 2025 au sein des OAP, un agent contractuel avec une échelle barémique 100/1 et disposant de 6 ans d'ancienneté coûte 78.000 euros contre 96.000 euros pour un agent statutaire. En 2028, le coût d'un agent contractuel sera toujours de 78.000 euros, en revanche le coût de l'agent statutaire s'élèvera, quant à lui, à 99.000 euros.

Il est évidemment très compliqué de calculer précisément l'impact budgétaire, de nombreuses données différentes devant être prises en considération.

En conclusion, outre le fait que le coût d'un agent statutaire soit nettement supérieur au sein des OAP, et étant donné l'évolution de la CRP et de la cotisation au pool des parastataux jusqu'en 2028, nous devons envisager la possibilité qu'à l'avenir la charge des pensions des agents statutaires puisse être entièrement supportée par la Fédération Wallonie-Bruxelles, à l'instar des pouvoirs locaux.

Enfin, la ministre tient à rappeler que la volonté du gouvernement a toujours été tout à fait claire et transparente : rendre la fonction publique plus agile et plus attrayante pour l'ensemble des talents sur le marché. La fin de la statutarisation permettra de développer une politique de gestion des talents plus égalitaire au sein de l'administration et plus efficace en termes de motivation et de résultats.

Concrètement, deux raisons majeures sont avancées :

1. Deux régimes coexistent actuellement, ce qui entraîne outre des discriminations entre agents et des problèmes de fonctionnement puisque, par exemple, un agent contractuel ne peut prétendre à un poste d'encadrement puisque ces postes sont réservés aux agents statutaires.

2. Le régime statutaire entraîne une forte lourdeur administrative. Par exemple : en cas de dysfonctionnement d'un agent, il est plus difficile de sanctionner un agent statutaire, qu'un agent contractuel. La politique de gestion des talents au sein de l'administration se doit d'être plus agile et plus moderne pour atteindre les objectifs fixés.

Aux questions de Mmes Özen et Linard sur la réforme des hauts managers, dont la suppression du CMP, et sur le coût de la réforme, la ministre souhaite tout d'abord rappeler que la réforme s'inscrit dans un processus global de modernisation de la Fonction publique.

Concernant la suppression du CMP évoqué par Mme Linard, elle rappelle les éléments suivants :

- le concours de sélection en deux étapes était trop sélectif, car il conduisait à retenir principalement des candidats ayant déjà une expérience dans le secteur public ;
- la formation était longue et coûteuse tant pour les candidats que pour la Région et la Communauté française ;
- le processus nécessitait une anticipation trop importante par rapport au moment où les emplois étaient effectivement disponibles. Peu de managers expérimentés étaient enclins à consentir un tel investissement plus d'une année avant d'être disponibles sur le marché de l'emploi ou d'avoir l'opportunité de postuler un emploi dans le secteur public ;
- Enfin, malgré les trois cycles de formation récemment organisés, le nombre de membres du pool est resté trop limité.

Elle rappelle également que le système actuel repose sur une simple candidature papier des membres du pool, que les gouvernements procèdent à une comparaison des candidatures et qu'ils désignent les mandataires qu'ils estiment les plus aptes.

Afin de pallier ces écueils, les gouvernements wallon et de la Communauté française ont introduit une réforme des emplois de hauts managers afin de changer de paradigme.

Désormais une procédure rigoureuse sera mise en place. Cette dernière permettra notamment une très large publicité des appels à candidatures, l'établissement de profils de fonctions compréhensibles par tous, la fixation de conditions d'admission challengeantes, une présélection effectuée par un prestataire externe par le biais d'un assessment, la mise en place du principe d'une audition systématique, la sortie du statut afin d'apporter davantage de flexibilité en optant pour un CDI avec clause résolutoire, à l'exception des responsables exécutifs (anciens

DGA et IG mandataires et experts) qui voient leur emploi pérennisé par le biais d'un CDI classique (les hauts emplois de HM sont renouvelables, quant à eux, à chaque législature).

À Mme Özen et en ce qui concerne l'impact budgétaire de la réforme, elle répond que les gouvernements se sont engagés à une neutralité budgétaire. Le calcul de cet impact s'est basé sur un lissage des six dernières années du coût des emplois à mandat réellement pourvus (cadre réel, au lieu du théorique).

Les gouvernements ont donc comparé :

- Le coût passé pour lequel , il a été tenu compte :
  - du salaire de référence 2024 indexé (pour l'exercice 2025)
  - du nombre de postes occupés en moyenne ces 6 dernières années.
- Le coût futur pour lequel il a été tenu compte :
  - du salaire du salaire revalorisé + des 20% de bonus (si applicable).
  - du nombre de postes occupés en moyenne ces 6 dernières années.

Ce calcul a donné un surcoût de 2.053.049,13 euros pour la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne, à compenser par une rationalisation des cadres des deux entités.

Cependant cette hypothèse de base a été confrontée à l'avis conjoint des IF de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Région wallonne. Ces derniers ont rejeté le calcul lissé sur six ans, car cela faussait la comparaison entre le cadre actuel et le futur cadre issu de la réforme puisque tous les emplois de mandataires n'étaient pas comptabilisés. Ainsi, sur base du nouveau calcul effectué par les IF (partant du cadre théorique), il y a une économie estimée de 3,4 millions au total . Cette économie dépendra toutefois de la réduction effective du nombre d'emplois de hauts managers, décidée in fine par les gouvernements.

Aux questions de Mmes Özen et Linard sur le statage des AB traitements jusque 2029, l'évolution des effectifs, les renforcements dans le secteur des maisons de justice, de l'Aide à la jeunesse et de l'enseignement, le nombre de recrutements et le statut, Mme la ministre rappelle que seul le ministère est concerné par le statage des AB traitement de la fonction publique qui sont portés à un montant total de 437,6 millions d'euros, soit une augmentation de l'ordre de 10,9 millions d'euros par rapport à l'initial 2025 (426,7 millions d'euros).

L'on doit réactualiser les données sur base des nouvelles décisions du gouvernement fédéral et des mesures complémentaires qui ont été proposées par l'administration a posteriori du conclave.

Sur base des dernières hypothèses de l'administration, il devrait y avoir un nombre de 324 départs définitifs en 2026 pour une masse budgétaire estimée au 30/11 à 12.089.075,74 – 22.081.304,76 en charge annuelle. Concernant les départs naturels pour l'année 2027 et 2028, ils sont estimés à 310 et 336.

Évidemment, sur base des départs effectifs, des mesures supplémentaires proposées par l'administration et des échelles des nouveaux agents, des recrutements plus ou moins nombreux seront rendus possibles. Les premières estimations étaient de 115 nouveaux agents.

Concernant les décisions prises par le gouvernement, en matière de recrutements au sein des secteurs de l'Aide à la jeunesse, des maisons de justice pour la réforme du système carcéral et de l'enseignement dans le cadre du pacte d'excellence et pour les directions d'études et de pilotage de l'enseignement supérieur, il s'agit de renforcements qui seront opérés au sein même des administrations. Ces nouvelles initiatives devront permettre de maintenir des engagements déjà réalisés en 2025 et de nouveaux engagements sous statut contractuels. Bien entendu, ce chiffre dépendra également des barèmes et anciennetés.

Ces multiples paramètres variables, qu'elle vient d'évoquer, ont un impact indirect sur le budget de la Fonction publique, le cas échéant, des adaptations pourront être envisagées.

Elle répète que le statage des AB traitements vise à responsabiliser les hauts managers : ce sont eux qui opèrent leurs propres choix budgétaires, financiers, en ressources humaines ou stratégiques, et ce, dans le respect du cadre fixé par le gouvernement. Les hauts managers sont, par ailleurs, libres de proposer des mesures complémentaires visant principalement à optimiser l'organisation interne et à réduire les frais de fonctionnement. Plusieurs alternatives ont d'ores et déjà été proposées par le Comité de direction du ministère, à l'unanimité.

Ces mesures concernent notamment les frais de déplacement, la gestion de l'absentéisme ou encore le régime des congés. Les propositions induisant des modifications réglementaires seront soumises sous peu, pour validation, au gouvernement.

Elle les rassure et précise qu'aucun licenciement n'est envisagé par le gouvernement. A la question de Mme Özen sur la réduction prime TT, il semble utile à Mme la ministre de rappeler que le télétravail et la prime y associée ne constituent pas un droit, mais un avantage. Or, ici elle tient à rappeler qu'il n'est pas question

de revoir le régime de télétravail en le supprimant, elle tient à faire taire les rumeurs à ce sujet.

En ce qui concerne la prime, il s'agit certes d'un effort, cependant l'indemnité n'est pas supprimée non plus. On vise ici une diminution de 35 euros à 20 euros, en harmonisation avec la Région wallonne qui prévoit également une réduction de 42 euros à 20 euros. Par ailleurs, jusqu'à présent la prime n'était pas indexée, désormais ce sera le cas en rattachant le montant à l'indice pivot 138,01 du 1er janvier 1990.

Il s'agit d'une économie annuelle de 700.000 euros.

En ce qui concerne l'instauration d'une limite au pot maladie, Mme la ministre répond à Mme Özen que le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a décidé d'harmoniser les régimes de congé maladie des membres du personnel de l'enseignement et des agents statutaires de la fonction publique.

Les enseignants disposent déjà d'un « pot » maladie limité à 182 jours. Concrètement, chaque année l'enseignant perçoit un capital de 15 jours maladie et les jours de maladie non pris sont cumulables pour atteindre un maximum de 182 jours. Tant que les enseignants utilisent leur pot maladie, ils sont rémunérés à 100%, ensuite ils tombent en mise à disposition progressive, en percevant 80% de leur rémunération et ensuite 60%.

Dans la fonction publique, l'agent statutaire perçoit à son entrée en fonction 63 jours maladie afin de couvrir les 36 premiers mois d'ancienneté de service, ensuite pour la durée de sa carrière, il bénéficie de 21 jours par 12 mois d'ancienneté de service (soit 21 jours/an). Il n'existe pas de limite au cumul du pot maladie, cela signifie que les jours maladie non pris sont cumulables sur la durée de la carrière de l'agent statutaire. Tant que l'agent utilise son pot maladie, il est rémunéré à 100%, une fois le pot maladie épuisé, il tombe en disponibilité à 60% de sa rémunération.

Désormais, il sera instauré une limite au pot maladie pour la fonction. Le nombre maximal de cumuls n'a pas encore été arrêté par le gouvernement, une proposition lui sera soumise très prochainement.

Il s'agit donc, elle le rappelle, d'une harmonisation entre les deux régimes. Enfin, il n'est pas question de revenir sur des droits acquis puisque les agents statutaires qui auront un pot maladie supérieur à la limite qui sera fixée par le gouvernement pourront le conserver au moment de l'entrée en vigueur de la mesure. La limite du cumul du pot ne s'appliquant que pour l'avenir.

Elle répond à Mme Özen qu'en ce qui concerne l'impact des mesures du fédéral en matière de pension et la cohérence avec les mesures de la Déclaration de politique communautaire, les droits des agents statutaires en matière de pension seront bien maintenus. Cela n'empêche pas que les nouvelles mesures prises par le Fédéral en la

matière s'appliqueront, mais pour l'avenir, sans remise en cause des droits qu'ils ont acquis. Elle rappelle que le Fédéral est compétent en matière de pension des travailleurs, y compris les agents de la fonction publique. La mesure visant l'instauration d'un second pilier de pension, quant à elle, concerne exclusivement les contractuels. L'objectif est de réduire la différence entre le niveau de pension des agents statutaires et des agents contractuels. Pour ce faire, une provision d'un montant de 7 millions d'euros est constituée en 2026 en vue de mettre en place un second de pilier de pension. Ce budget a été mis à disposition au sein d'une provision en raison de la codification SEC incertaine. La réflexion doit se poursuivre quant aux modalités exactes que prendra le futur mécanisme.

Concernant les différentes questions sur l'indexation partielle des salaires, et son impact en termes d'économies, le périmètre de cette mesure doit encore être affiné au niveau fédéral, elle l'a évoqué lors de son introduction. Il est dès lors prématuré d'en tirer des conclusions définitives au niveau de la Fédération. Elle suit bien entendu cette question avec la plus grande attention.

Au niveau du budget WBE, Mme la ministre répond à Mme Özen que, concernant l'économie de 2 millions, le gouvernement entend en effet garder cette économie sur la durée de la législature. Par ailleurs, la décision du gouvernement en matière d'indexation partielle des salaires impactera également positivement les dépenses de rémunérations de WBE, mais ne peut être chiffrée.

Concernant la question de la gestion de l'occupation des locaux scolaires WBE (réduction des surfaces, rationalisation de surfaces excédentaires, notamment vue l'évolution démographique ...), s'agissant de bâtiments scolaires, il s'agit d'une problématique relevant de Mme la ministre-présidente Degryse, compétente tant pour les subsides « bâtiments scolaires » que pour la gestion des bâtiments scolaires de l'enseignement organisé (vu le non-transfert des bâtiments). Elle rappelle qu'elle est ministre de tutelle de WBE, non des écoles organisées par ce réseau.

Sur la liste des projets prioritaires de l'ETNIC pour 2026, et sur le financement du projet CEPAGE, elle répond à Mme Özen et à M. de Wasseige.

Mme Özen évoque la liste des projets IT prioritaires retenus pour 2026 ainsi que les « autres projets » au détriment desquels ces priorités seraient mises en œuvre et Mme la ministre en profite donc pour revenir sur la nouvelle gouvernance des projets informatiques portés par l'ETNIC, une gouvernance mise en place en collaboration avec le Manager de transition, arrivé en septembre, mais également avec l'ensemble des parties prenantes :

Auparavant, toutes les administrations demandaient une liste énorme de projets, sans se soucier du budget ou des ressources disponibles. C'était un peu la « liste à Saint-Nicolas » (c'est de saison). Ainsi, il en résultait trop de chantiers lancés

en même temps, un 'entonnoir', et des projets qui pataugeaient pendant des années par manque d'identification des ressources nécessaires.

C'est pour mettre fin à cette situation que l'on a souhaité mettre en place une nouvelle gouvernance, totalement inédite : pour la première fois, le gouvernement a co-construit et priorisé avec le ministère, dans la limite des moyens disponibles, une liste des projets informatiques à développer en priorité en 2026, en fonction des obligations légales à respecter et des besoins critiques des administrations en matière de Culture, d'Enseignement, d'Aide à la jeunesse, etc. Cela permet de répondre également à la question de M. de Wasseige : disposer d'une enveloppe fermée nécessite de faire des arbitrages et ces arbitrages ont été faits en concertation et en bonne intelligence avec le ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'ensemble des bénéficiaires de l'ETNIC.

Cette approche a non seulement permis au gouvernement d'arrêter une liste de projets finançables, mais aussi de prioriser leur réalisation. Cette liste se veut dynamique et évolutive et sera adaptée tous les mois en fonction de l'état d'avancement des projets informatiques, parfois complexes et s'étendant parfois sur plusieurs années. Si un projet avance plus vite que prévu ou coûte moins cher par exemple, les ressources libérées sont immédiatement réaffectées aux projets prioritaires suivants sur la liste. Et cela se fait en toute transparence avec les bénéficiaires.

Parmi ces projets, Mme Özen a fait part de son inquiétude concernant CEPAGE en particulier et la ministre entend la rassurer. Le projet CEPAGE est classé en 1<sup>re</sup> position des priorités pour 2026. Il s'agit, elle l'a déjà dit, d'un chantier majeur pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. Et le projet avance bien : la phase d'attribution du marché d'assistance externe est désormais finalisée et le prestataire débutera sa mission avant la fin de cette année. Cette mission consiste à accompagner l'ETNIC et l'AGE dans la préparation des documents de marché nécessaires à l'acquisition ou au développement de la future plateforme CEPAGE. Un volet important de cette mission est par ailleurs consacré à la simplification administrative, qui constitue une étape préalable essentielle avant la rédaction du cahier des charges de la future plateforme.

À la députée qui évoque un coût total estimé à 70 millions d'euros, Mme la ministre répond que ce montant ne correspond pas à ceux qui sont établis aujourd'hui puisqu'on estime le budget nécessaire à 39 millions d'euros pour la phase de construction et de maintenance initiale, auxquels s'ajoutera un montant annuel de 4 à 5 millions d'euros pour la maintenance évolutive et la gestion de l'obsolescence. Bien sûr ces montants, même s'ils ont été validés par des benchmarks européens, restent estimatifs et ils devront être confirmés après l'analyse détaillée qui a débuté et qui se terminera à l'été 2026. Quoi qu'il en soit, elle la rejoint sur le

fait qu'il s'agira d'un budget de plusieurs dizaines de millions d'euros, qui ne pourra bien sûr pas être absorbé par la dotation annuelle classique de l'ETNIC, sinon au détriment de tous les autres projets informatiques. Le projet fera l'objet d'une dotation spécifique, comme c'est le cas depuis l'initiation du projet, par ailleurs, suffisants pour couvrir la masse salariale actuelle.

À la question de l'inclusion numérique, l'accessibilité des sites web et des applications mobiles pour les personnes porteuses d'un handicap, Mme la ministre répond que cela constitue l'une de ses priorités. Elle occupe également une place centrale dans la modernisation de la fonction publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Un chapitre spécifique est d'ailleurs consacré à ce thème dans le choc de simplification administrative. Concrètement, un contrôle permanent est effectué pour établir le bilan de santé de l'accessibilité numérique en Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle en a parlé récemment avec le ministre Yves Coppieters et ils étaient d'accord pour dire que la Fédération Wallonie-Bruxelles était un exemple en termes de suivi de l'accessibilité numérique. Depuis 2021, 300 audits ont été réalisés et d'autres actions complémentaires ont été menées. Chaque administration compte un référent «accessibilité». Elle a rédigé un plan de mise en conformité 2023-2026 des CRI No22 (2024-2025) (26) sites et des applications mobiles. Plusieurs événements ont été organisés: missions de formation et de sensibilisation, salon de l'accessibilité, journée de l'accessibilité et semaine de l'accessibilité. Un rapport sera d'ailleurs rédigé pour dresser le bilan des différentes actions qui ont été menées. En tout cas, la Fédération Wallonie-Bruxelles peut être montrée en exemple en termes de suivi de l'accessibilité pour les personnes porteuses d'un handicap.

En ce qui concerne les médias et pour répondre aux questions de Mmes Roberty et Linard sur sa vision politique pour le secteur médiatique, Mme la ministre répond qu'elle partage les inquiétudes évoquées par ces députées en ce qui concerne notre paysage médiatique. Comme elle a eu l'occasion de l'exprimer, les mutations profondes et rapides du paysage médiatique à l'échelle mondiale nous forcent aujourd'hui à agir. Et c'est aussi cela qui guide aujourd'hui notre action. Notre situation financière est connue de tous, la Fédération Wallonie-Bruxelles ne peut plus se permettre de financer sans réfléchir une multitude d'acteurs. Les synergies entre médias doivent être renforcées. Les fusions ne doivent plus être taboues. Car pour qu'un pluralisme subsiste, encore faut-il qu'il y ait encore des médias viables financièrement. Son ambition comme ministre des Médias dans cette période charnière, cette période de mutation profonde est de donc de préserver l'information de qualité au bénéfice de tous nos concitoyens. Le moment est critique, partout, c'est une tendance globale et elle estime que le rôle des pouvoirs publics est de prendre les décisions importantes visant à préserver au maximum les missions et le rôle de chacun.

À Mmes Roberty et Linard et MM. Maroy et Dupont et au sujet du plan d'économie de la RTBF, Mme la ministre répond qu'aucune économie ne sera réalisée en 2026, comme elle s'y était engagée. La subvention annuelle n'a pas été indexée ni majorée (et ce sera le cas jusqu'à la fin de la législature) : elle reste donc fixée à 350.819.000 euros. Toutefois, en parallèle, la RTBF reçoit d'autres subventions qui continuent d'augmenter via les indexations.

Concernant l'emploi, les discussions syndicales sont encore en cours à la RTBF, mais il a toujours été bien clair qu'il s'agit là de départs volontaires et pas de licenciements.

Dans son plan financier à l'horizon 2028 présenté au printemps dernier, la RTBF a bien compris l'importance d'un recentrage sur ses missions essentielles que sont l'information, la culture et l'éducation permanente. Au niveau éditorial, les économies sont notamment réalisées sur le sport et le divertissement (-15% sur la période 2025-2028), les fictions et magazines (-10%), alors que la réduction des moyens sur l'information n'est que de -3%.

Concernant la question de Mme Linard relative à l'impact de la non-indexation, elle précise que cela n'est pas une surprise, c'était inscrit dans la DPC. Pour la RTBF, qui avait été largement soutenue ces dernières années, selon ses propres estimations, elle verrait entre 2025 et 2028 une diminution de 12% de son budget par rapport à la trajectoire financière initiale. Le Conseil d'administration de la RTBF a adopté en avril 2025 les grandes lignes de sa trajectoire budgétaire pour la période 2025-2028 répondant ainsi aux attentes du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

À la question de Mme Linard relative à l'impact positif du retour de la publicité dans la matinale de La Première, elle répond qu'en 2026, le budget des recettes publicitaires de la RTBF devrait s'établir à plus de 68 millions d'euros, en hausse de 6,6 millions d'euros par rapport au budget ajusté 2025 en raison d'évènements sportifs d'ampleur en 2026, de la reprise progressive des communications publicitaires dans la tranche matinale de La Première, de l'introduction de publicité en soirée sur La Trois et de la reprise des pré-rolls avant les contenus d'information sur Auvio.

Concernant les frais de la RTBF liés à Auvio, il s'agit là d'un élément repris dans le dernier avenant au contrat de gestion et qui fait suite aux discussions entre la RTBF et les médias de proximité. Jusqu'ici, les médias de proximité étaient contraints de payer une partie des frais liés à leur présence sur Auvio, estimés à environ 120.000 euros. L'avenant prévoit que la RTBF devra désormais prendre en charge ce même montant. Il s'agit donc ici d'une mesure de soutien concret aux médias de proximité.

Concernant la question de Mme Roberty sur la révision du décret SMA, Mme la ministre lui répond que la position actuelle du gouvernement est de défendre la légalité et la conformité du dispositif au droit européen. Dans le cadre des mémoires en réponse au recours introduit par Netflix, la Fédération Wallonie Bruxelles a défendu le système existant dans son ensemble et ces mémoires ne font donc aucune allusion à une quelconque volonté de faire marche arrière sur les pourcentages de contribution.

En ce qui concerne le secteur de la radio, il est d'une importance réelle. La radio est le médium d'information de beaucoup de concitoyens. Elle indique que son cabinet est en discussion permanente avec le secteur pour l'accompagner dans cette transition importante, au regard des moyens à notre disposition. Des rencontres régulières ont lieu afin d'analyser au mieux les besoins des différents acteurs, notamment en ce qui concerne un basculement de la FM vers le DAB+ au cours des prochaines années. Il s'agit d'un défi important, dont elle mesure pleinement l'importance.

Dans ce cadre, des discussions sont également menées concernant le Fonds d'Aide à la création radiophonique. Ici aussi, des rencontres avec les différents acteurs ont eu lieu, et son cabinet rencontrera encore prochainement la Commission consultative de la création radiophonique. Sa volonté est d'entendre les différents interlocuteurs avant d'envisager d'éventuelles décisions. Mais ici aussi, la réflexion sera guidée par le cadre de responsabilisation budgétaire. Il faut s'assurer que chaque euro investi le sera au bon endroit.

Comme l'ont mentionné Mmes Roberty et Linard, Mme la ministre leur répond qu'en 2026, le fonds budgétaire pour la transition numérique est abrogé et les crédits sont inscrits au sein des crédits classiques du ministère. Cette suppression simplifie la gestion des dépenses initialement imputées sur le fonds (Dotation SONUMA, subvention à RTL et subvention à Médiawan). L'augmentation des moyens évolue conformément aux conventions qui ont été signées avec les bénéficiaires.

Concernant la SONUMA, elle répond que, conformément à la convention 2023-2026, la subvention 2023 de 2.002.000 euros est indexée à partir de 2024 sur la base de l'IPC du mois de janvier.

Concernant la subvention à RTL, le montant prévu dans la convention 2024-2028 conclue avec RTL pour l'accessibilité de ses programmes : 2024 = 696.000 euros ; 2025 = 1.391.000 euros ; 2026 = 2.087.000 euros ; 2027 = 2.783.000 euros ; 2028 = 3.478.000 euros.

Au niveau de la subvention à Médiawan, le montant prévu dans la convention 2024-2028 conclue avec Mediawan RTL pour l'accessibilité de ses programmes : 701.000 euros par an. CL = 1re tranche de 80% de la subvention.

Pour rappel utile, un fond est une dérogation budgétaire qui ne se justifiait plus.

À propos de l'éducation aux médias et sur la protection des mineurs en ligne, elle répond à Mmes Roberty et Linard qu'il serait malhonnête de tenter de prétendre que cette problématique, notamment chez les jeunes, n'est pas sa priorité. Elle estime avoir démontré, depuis le début de la législature, qu'il s'agit pour elle d'une priorité. Que cela soit audible ou non pour les députées, qu'une ministre se batte pour préserver les crédits de l'éducation aux médias, c'est la preuve d'une volonté et d'une vision politique claire. Les budgets sont préservés et c'est une excellente nouvelle. En outre, une étude visant à évaluer l'efficacité de notre politique publique en termes d'éducation aux médias a été lancée et elle estime que c'est une preuve de bonne gouvernance et une preuve supplémentaire de son souhait que ses politiques atteignent leur cible. Le résultat de cette étude devrait être connu au premier semestre 2027 et il sera possible d'adapter en conséquence l'ampleur et l'orientation de notre soutien. Mais d'ici là, la ministre souhaite continuer les investissements.

Elle répond à Mme Linard, qui semble considérer que le rôle d'un ministre consisterait à dépenser sans compter, sans évaluer, qu'aujourd'hui, le gouvernement a décidé de maintenir les moyens destinés à l'éducation aux médias et que, dans le contexte budgétaire difficile, c'est un signal politique fort.

En septembre, le gouvernement a validé la reconnaissance quinquennale de plusieurs opérateurs, comme les Centres de ressources scolaires en EAM, ou encore les opérations destinées aux visites de journalistes en classe, ouvrir mon quotidien et ouvrir mon quotidien numérique, ainsi l'opération écran large sur tableau noir.

Elle détaille les actions et leurs budgets comme suit :

- Visite de journalistes en classe : 112.000 euros - DO52 AB910109 (secondaire) et DO51 800105 (primaire)

- Ouvrir mon quotidien + numérique : 705.000 euros - DO52 AB910109 (secondaire) et DO51 800105 (primaire)

- Projections cinématographiques (écran large sur tableau noir) : 156.000 euros - DO52 AB910109 (secondaire)

- Centres de ressources scolaires en éducation aux médias : 319.000 euros - DO52 AB910109

En outre, comme indiqué, un marché d'évaluation de la politique d'Éducation aux Médias a été lancé suite à l'AJU25. Cela représente un coût de 180.000 euros.

Ce marché a été attribué à l'UCLouvain et c'est le GREMS (Groupe de Recherche en médiation des savoirs) qui est en charge de cette mission, dont les

résultats sont attendus en août 2027. Une première note d'avancement a été réalisée en novembre 2025. Elle précise la méthodologie et le rétroplanning.

Concrètement, cette évaluation répondra à diverses questions quant aux facteurs motivationnels qui influencent les professionnels de l'Éducation aux médias dans le choix d'avoir recours ou pas aux instruments existants, ainsi que sur les autres instruments ou actions qui répondraient à certains besoins.

Suite à cette évaluation, il y aura une belle vue d'ensemble, afin de s'assurer que chaque euro dépensé le soit au bon endroit. Les conclusions de cette évaluation pourront donc permettre de focaliser encore mieux notre soutien.

Elle répond à Mme Roberty que le plan « éducation aux médias » était en vigueur sous la législature précédente. Il a depuis lors laissé place à un décret ambitieux. À cet effet, le gouvernement a notamment maintenu son soutien en septembre dernier à trois centres de ressources reconnus pour l'enseignement. Les opérateurs en charges d'opérations importantes ont également été désignés à cette occasion. Le mois dernier, à l'occasion de la Semaine de l'Éducation aux Médias, ses collègues Valérie Glatigny, Valérie Lescrenir et elle-même sont allées à la rencontre des membres du CSEM. Elles y ont souligné la qualité du travail réalisé, et ont rappelé à cette occasion que le Conseil pouvait être pour le gouvernement une force de proposition permanente au cours des prochaines années.

Sur l'interdiction des réseaux sociaux aux plus jeunes, la ministre affirme à nouveau que la protection des mineurs sur les réseaux sociaux est une de ses priorités. Elle milite pour une politique qui marche sur deux jambes : l'une est l'investissement dans l'éducation aux médias, l'autre est une mesure de protection notamment via l'accès et l'âge aux réseaux sociaux pour les plus jeunes. Il y a encore quelques mois, cette prise de position était fortement décriée. Depuis, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté une position commune, le Parlement européen a émis des recommandations en ce sens, même si elles ne vont pas encore assez loin, et la Commission a pris des premières mesures notamment via une phase pilote de restriction de l'accès pour les plus jeunes dans certains pays. Elle est intimement persuadée que cette réglementation, pour être efficace, doit se tenir au niveau européen. Néanmoins, elle l'a déjà dit : si l'Europe n'arrive pas à avancer plus rapidement, il faudra que notre pays prenne ses responsabilités, toutes les parties concernées devant tomber d'accord. En effet, la restriction de l'accès aux réseaux sociaux ne fait pas encore consensus partout. Même si cela n'est pas toujours visible, elle continue à sensibiliser le plus d'acteurs politiques possible sur cette question et espère pouvoir continuer à influencer les opinions dans le bon sens.

Si la tendance du cyberharcèlement n'est malheureusement pas nouvelle, celle de l'émergence du masculinisme en revanche l'est un peu plus. La ministre partage le sentiment de beaucoup que cette tendance est inquiétante et elle est heureuse que

le gouvernement soit totalement aligné sur la question. L'éducation aux médias, à nouveau, est essentielle pour sensibiliser les plus jeunes et elle continue à investir en elle, et l'interdiction de l'accès aux réseaux pour les plus jeunes lui semble nécessaire.

À M. Maroy, concernant le budget supplémentaire destiné à la protection des mineurs, la ministre répond que la directive européenne sur les services de médias audiovisuels, modifiée en 2018, impose dorénavant à tous les États membres un système de descripteurs de contenus destinés à informer le téléspectateur sur le type de contenu préjudiciable pour les mineurs. Ladite directive européenne a été transposée au sein du décret du 4 février 2021 relatif aux services de médias audiovisuels et aux services de partage de vidéos.

Sur cette base, il convient donc de réviser l'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 21 février 2013 relatif à la protection des mineurs contre les programmes télévisuels susceptibles de nuire à leur épanouissement physique, mental ou moral qui ne prévoit actuellement qu'une signalétique basée sur des pictogrammes de recommandation par catégorie d'âge, sans aucune indication sur la nature du contenu préjudiciable (violence, angoisse, sexe, langage grossier, discrimination, usage de substances addictives).

Ce projet d'arrêté du gouvernement sera présenté en 3<sup>e</sup> lecture devant le gouvernement ce vendredi. Le budget débloqué servira à l'intégration d'une base de données commune avec la Flandre dans laquelle les éditeurs de services pourront enregistrer la classification de leurs programmes.

Concernant maintenant la question de Madame Roberty et de Madame Gysen sur budget complémentaire du Centre de Cinéma et de l'Audiovisuel :

Elle répond à Mmes Roberty et Gysen que le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel s'est vu octroyer des moyens complémentaires pour deux dossiers qui sont cogérés entre la ministre-présidente en charge de la Culture et elle-même. Il s'agit du projet « Découvre » qui est un applicatif informatique destiné à valoriser les contenus culturels de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Un projet financé par le plan de relance européen et mené par un consortium composé de la RTBF et de médias privés. Les moyens complémentaires sont de 75.000 euros et sont nécessaires pour la maintenance en 2026, après le financement de l'Europe. Enfin, un budget complémentaire de 127.000 euros (sur la ligne 25214103) est spécifiquement dédié pour la protection des mineurs à la télévision. Un projet d'arrêté du gouvernement de la Communauté française sera présenté cette semaine encore en 3<sup>e</sup> lecture au gouvernement. Elle rappelle que le CCA est sous la tutelle de sa collègue la ministre-présidente et que bien d'autres dépenses sont imputées sur cet organisme. Concernant l'évolution globale du budget, elle les renvoie vers cette dernière.

Au sujet de la réforme des médias de proximité, elle répond à M. Maroy, qu'en effet, la concertation avec les différents acteurs, mais aussi les discussions avec de nombreux élus locaux ou au gouvernement a permis de nombreuses avancées au projet initial de réforme du paysage des médias de proximité parmi celles-ci :

- Le passage de six à huit médias de proximité reconnus.
- Le soutien de 1,2 million d'euros pour les projets de rapprochements
- L'obligation pour chaque MDP de couvrir l'ensemble du territoire de sa zone de couverture
- La possibilité (y compris avec soutien financier) de mettre en place des rédactions décentralisées
- La possibilité de maintenir plusieurs canaux de diffusion si les médias de proximité le jugent nécessaire
- La suppression de la possibilité pour les bourgmestres et échevins de revenir siéger dans les CA des MDP.
- La réforme prévoit un volet de simplification administrative qui doit permettre aux médias de proximité de se concentrer sur leur cœur de métier
- Le Réseau des Médias de Proximité initialement voué à disparaître est maintenu avec des missions resserrées.

Comme l'a dit M. Maroy, l'objectif de la réforme est de pérenniser l'écosystème de l'information de proximité.

À Mme Linard, concernant cette réforme, si la volonté, comme elle l'insinue, avait été d'enterrer les médias de proximité, rien n'aurait été fait et on aurait laissé la situation périliter sur base des réformes qu'elle n'a pas prises pour les sauver. Qu'elle le veuille ou non, beaucoup de médias de proximité sont en déficit budgétaire structurel. Leurs sources de financements publiques s'amenuisent, car leurs principaux bailleurs de fonds (la Fédération et les administrations communales) sont en grandes difficultés financières. La ministre sait que la députée ne souhaite jamais aborder ces sujets-là, qu'elle fait comme si l'on était en situation d'excédent budgétaire, mais il n'en est rien. Et si rien n'est fait, ce ne sont pas des fusions que les médias de proximité devront gérer, mais des liquidations. Elle en veut pour preuve les décisions prises récemment par BX1 et les annonces inquiétantes, mais responsables en termes de vision long terme d'autres médias de proximité. En outre, les médias de proximité ont évidemment déjà entamé leur transition numérique depuis bien longtemps, certains étant en avance sur leurs homologues. En outre, la

limitation des subventions de fonctionnement à 10 millions d'euros résulte d'une participation proportionnée du secteur à l'effort collectif de l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle l'a dit en toute transparence : alors qu'on ne remplacera pas tous les fonctionnaires, alors que les profs du supérieur voient leur horaire de travail harmonisé à la hausse, alors que les services de l'enfance font de gros efforts de fonctionnement, on ne demanderait pas aux médias de proximité de participer à l'effort, même minime ? Enfin elle souhaite réinsister sur un élément qui passe souvent au second plan. Au vu du contexte général, les financements publics de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais également des provinces ou des communes ne peuvent plus constituer l'unique source de financement des médias de proximité : il est essentiel que leurs structures évoluent pour faire place à des financements alternatifs, privés qui permettront de les renforcer.

Enfin, toujours à Mme Linard, qui l'interroge sur le soutien financier nécessaire à apporter aux projets de fusion, la ministre répond que le gouvernement a décidé d'octroyer un montant de 1,2 million d'euros pour soutenir les projets de rapprochements. Il s'agit d'une ligne budgétaire (25335202) qui était initialement destinée à des « subventions exceptionnelles pour les médias de proximité pour l'acquisition d'équipement ou d'infrastructure ». Bien que très rarement utilisée, elle a donc été conservée, et constituera une assurance de soutien important pour les médias de proximité désireux d'opérer des rapprochements. En coordination avec l'Administration, une liste des dépenses éligibles à cette aide sera réalisée dans le futur. Elle pourra notamment contribuer aux frais préparatifs à une fusion, qu'ils soient juridiques ou opérationnels tels que la création de rédactions décentralisées.

Elle répond à M. Dupont que la possibilité de soutien à la création de rédactions décentralisées dans le cadre de la réforme était déjà présente en première lecture, elle fait suite aux concertations qui ont eu lieu après la présentation de la pièce à casser. Au vu des certitudes dogmatiques qu'il a avancées dans son propos, elle s'étonne finalement qu'il ne maîtrise pas mieux le dossier abordé tous les quinze jours depuis un an. Pour son information, elle précise avoir reçu 33 motions sur plus de 270 communes.

À MM. Maroy et Dupont, relativement au projet de fusion des groupes IPM et Rossel, Mme la ministre répète, en toute transparence que ce projet de fusion ne la réjouit pas. Mais en Fédération Wallonie-Bruxelles, qui compte 4,5 millions d'habitants, on compte un média audiovisuel public avec plusieurs chaînes, un média audiovisuel privé avec plusieurs chaînes, une plénitude de chaînes de radio, deux grands groupes de presse privés qui comptent six titres de presse quotidienne qui reçoivent des aides à la presse. Le secteur est ultraconcurrentiel sur un tout petit territoire. Concernant la fusion spécifiquement, il s'agit de groupes de presse privés, et il n'appartient pas au gouvernement d'interférer *stricto sensu* dans ce projet, l'ensemble des acteurs le reconnaissant. Elle rappelle qu'elle a reçu les représentants

des organisations de journalistes, et que le rôle du gouvernement est plutôt de s'assurer que cette fusion n'impactera pas le pluralisme. Elle a donc demandé aux patrons des groupes de presse des assurances claires en termes de maintien du pluralisme pour les titres de presse. Le dossier est actuellement traité par l'Autorité belge de la concurrence et elle attend, comme les commissaires, leurs conclusions. Elle continue à suivre ce projet de fusion avec la plus grande vigilance. Mais, à nouveau, elle ne peut que le répéter : ce projet de fusion illustre, une fois de plus, les mutations profondes du secteur médiatique : on ne peut plus faire comme on a toujours fait, il faut entamer, dans tous les secteurs de l'écosystème des réformes courageuses pour préserver la diffusion d'une information de qualité.

Concernant l'aide à la presse, et la possible révision du système, pour la ministre, il est clair que dans un contexte ultra-concurrentiel, dans lequel les GAFAM viennent chaque année grappiller une part plus importante du gâteau publicitaire, notre système d'aide à la presse constitue un soutien essentiel pour maintenir un pluralisme en Fédération Wallonie-Bruxelles. Aujourd'hui d'autres acteurs voient le jour et une réflexion globale doit être menée. Certains éditeurs en ligne ne disposent en effet actuellement d'aucune aide, c'est le cas notamment des pure-players que la ministre a également eu l'occasion de rencontrer. Dans ce dossier, il est clair qu'une consultation du secteur sera nécessaire afin de prendre les bonnes décisions.

Concernant les articles gratuits publiés sur le site de la RTBF, elle répond qu'il s'agit effectivement d'une problématique qu'elle a déjà eu l'occasion de soulever à plusieurs reprises. Elle n'est pas neuve. Les éditeurs de presse privés déjà victimes de la concurrence des GAFAM ont vu ces dernières années une importante réduction des rentrées issues de la publicité. Subir la concurrence d'un média public peut donc sembler assez paradoxal. Cette question méritera en tout cas d'être abordée en toute transparence lors de l'élaboration du nouveau contrat de gestion de la RTBF. Elle l'a dit : il faut oser ouvrir le débat.

À Mme Linard et concernant la ligne budgétaire consacrée aux subventions visant à soutenir des initiatives dans la presse, elle répond que les budgets ne sont pas remis à zéro contrairement à ce qu'elle affirme. Les conventions visant à soutenir la formation des journalistes ou encore l'égalité et la diversité dans la presse ont en effet bien été prolongées en 2025. La diminution en CE de -775 k euros s'explique d'ailleurs par les engagements pluriannuels pris en 2025, témoignant d'une volonté de bonne gouvernance. Plus aucun CE en 2026 n'est donc à prévoir.

Concernant la vente des fréquences 5G, sous les deux législatures précédentes, elle répond que les gouvernements des Communautés ont été en discussion avec le gouvernement fédéral pour obtenir une part des recettes de l'ensemble de la vente aux enchères des fréquences mobiles aux motifs qu'elles transportaient des Services

de médias audiovisuels dont la compétence relève des Communautés, mais les débats ont dû être relancés puisque les discussions avaient cessé depuis début 2024. Il a donc fallu remettre ce dossier sur la table du CODECO, et désormais trouver (ou confirmer) une clé de répartition entre l'État fédéral et les entités fédérées, ensuite entre les entités fédérées elles-mêmes et, enfin, au sein de la compétence « culture » de la Fédération Wallonie-Bruxelles, pour répartir le montant obtenu entre culture et médias.

Elle renvoie, dès lors, la députée vers la réponse donnée hier par sa collègue la ministre-présidente Degryse et elle ajoute que le sujet a été mis sur la table du dernier CODECO et les discussions continuent quant à la détermination d'une clé de répartition entre les parties prenantes. Pour les questions liées au cinéma, elle renvoie également la députée vers la ministre de la Culture qui gère la compétence.

À M. Dupont, concernant les GAFAM et les mesures pour réguler les plateformes en Fédération Wallonie-Bruxelles, elle répond, qu'il s'agisse de médias sociaux comme Facebook, Instagram, TikTok ou X, ou de plateformes de partage de vidéos comme YouTube, c'est au niveau européen que le cadre législatif a été fixé pour définir et appliquer les règles imposées à ces acteurs. Elle pense notamment au règlement DSA.

En Belgique, quatre autorités ont été désignées pour contrôler la bonne application du DSA sur son territoire, l'IBPT (en tant que coordinateur pour le niveau fédéral), le VRM pour la Communauté flamande, le Medienrat pour la Communauté germanophone et le CSA pour la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En ce qui concerne les Sports, à la question de M. Witsel sur sa vision pour le sport en Fédération Wallonie-Bruxelles, Mme la ministre répond que, dans la configuration budgétaire actuelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles, quand tous les secteurs sont forcés de faire des économies, le fait qu'une ministre se batte pour maintenir les budgets d'un secteur est une politique ambitieuse en soi.

Elle réaffirme sa priorité à soutenir le sport amateur, et répond qu'elle rencontre tous les acteurs qui le souhaitent sur tout le territoire actuellement, avec l'ADEPS, pour améliorer au maximum l'efficacité du soutien du secteur public. Sa vision pour le sport en Fédération Wallonie-Bruxelles est claire : mieux soutenir le sport amateur pour faire grandir les espoirs sportifs et faire rayonner le sport francophone. Le budget pour les sportifs de haut niveau n'a d'ailleurs, lui aussi, subi aucune économie.

Au niveau du sport amateur, les préoccupations du sport amateur restent une priorité essentielle, non seulement pour elle, mais aussi pour le gouvernement. À son initiative, la tournée « parlons sport » a démarré en cette fin d'année 2025 et se poursuivra lors du premier semestre 2026. Sur base des enseignements que nous

pourrons retirer de ces rencontres, combinés aux résultats de l'audit de l'ADEPS qui est actuellement en cours de finalisation, elle dégagera les pistes pour construire un sport amateur qui doit faire face à des défis importants tels que les difficultés liées au renouvellement du bénévolat et aux violences sous toutes ces formes. Elle le sait mobilisé pour le sport pour tous, et elle le sait, même si l'exercice ici vise à opposer tout et son contraire, conscient de l'ensemble de ses efforts sur cette thématique.

Concernant l'inclusion et sur l'investissement dans des politiques symboliques, elle répond que le cadre budgétaire actuel continue à offrir, à chacun des acteurs du monde sportif, l'opportunité de proposer des projets visant des catégories de population spécifique. Limiter certaines actions ou projets à des lignes budgétaires spécifiques, c'est les enfermer dans une optique qui risque au final de les isoler au lieu de les intégrer. Les Centres de Conseil du Sport de l'ADEPS, qui sont également présents lors de ses rencontres avec les clubs amateurs, peuvent guider vers les aides pouvant répondre au mieux à leurs besoins.

La promotion du sport chez les jeunes est également une priorité qu'elle souhaite porter avec le support de son administration en recherchant auprès des différents acteurs du monde sportif à la pratique d'une activité physique ou sportive, aux respects des valeurs, aux différents rôles qu'ils peuvent jouer dans le sport.

Concernant la suppression du Rhéto Trophée, comme déjà été évoqué à plusieurs reprises au sein de cette commission, la ministre est bien consciente que cet évènement représentait une certaine motivation à la participation à des activités sportives pour certains jeunes et c'est pour cela qu'elle a demandé à ce que les principaux acteurs concernés par cet évènement puissent construire ensemble une nouvelle approche. L'administration et son cabinet demeureront en soutien.

Concernant le réajustement à la hausse des tarifs de l'ADEPS à hauteur de 10%, elle déclare que cet ajustement maintient l'accessibilité des stages ADEPS pour le plus grand nombre, les stages ADEPS demeurent bien plus accessibles que les standards du secteur en Fédération Wallonie-Bruxelles voire même que les autres stages offerts par des organismes publics en Flandre, tout en garantissant un accès à des infrastructures, du matériel et un encadrement de qualité. De la sorte, ils restent un outil important et accessible pour donner le goût aux sports, et à ses bienfaits sur la santé physique et mentale, à de nombreux jeunes. Des tarifs préférentiels pour des groupes de publics plus spécifiques ou défavorisés restent en vigueur. Pour la ministre, cet ajustement n'est donc ni socialement injuste ni ne correspond à une barrière supplémentaire pour l'accès au sport.

Elle tient également à signaler que, pour chaque enfant participant à un stage, il est possible pour ses parents de bénéficier de remboursements via sa mutuelle et de déduire fiscalement des frais de garde pour les journées de stage. Ces documents sont directement accessibles via le site de l'ADEPS et liés à l'inscription.

Au sujet des conclusions de l'audit externe de fonctionnement de l'ADEPS, dans le but de rendre un service plus efficient à l'ensemble des usagers et qui est l'un des points de sa feuille de route, repris par ailleurs au sein de la DPC, elle informe les députés que ce dernier est toujours en cours de finalisation.

L'analyse réalisée porte sur l'ensemble des services rendus aux usagers ainsi que sur l'utilisation des ressources budgétaires, humaines, matérielles et technologiques qui y sont allouées afin de bénéficier de recommandations objectivées et d'optimiser les services destinés aux usagers. Le rapport final, reprenant les recommandations, doit être communiqué à son cabinet dans les prochains jours. Enfin, sur base des recommandations formulées au terme de l'audit, l'Administration devra proposer un plan d'action visant à améliorer les services aux usagers tout en tenant compte des contraintes budgétaires qui sont propres à la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Concernant la stratégie pour le futur du sport et de l'ADEPS en Fédération Wallonie-Bruxelles, elle répond à M. Witsel qu'afin de donner un cap clair à l'ADEPS et au monde sportif francophone, l'écoute des principaux acteurs du monde sportif, que ce soit lors de la tournée « parlons-sport » ou lors de rencontres individuelles, les rencontres qu'elle peut avoir avec les différentes fédérations et les recommandations de l'audit sont et seront une base essentielle à la construction d'un cap clair et ambitieux pour le monde sportif. Il n'est peut-être pas d'accord avec ces actions, mais l'on agit avec ambition.

À M. de Wasseige sur le renforcement de la concertation avec les fédérations et les clubs dans la perspective du futur plan stratégique du sport en Fédération Wallonie-Bruxelles, elle répond que les fédérations et les clubs doivent être au cœur de toute stratégie à long terme pour le sport, ils le sont et ils le resteront. La tournée « parlons-sport » et ses visites régulières sur le terrain sont des éléments essentiels et nécessaires afin de mieux comprendre les défis du sport amateur et ils sont nombreux: crise du bénévolat, violences sous toutes ses formes, nouvelles attentes des parents, et il est certain que le futur du sport francophone ne pourra pas se construire sans mobiliser tous ses acteurs et elle restera donc attentive, dans la mesure du possible, à prendre le pouls du terrain.

À propos le calendrier pour le plan d'entretien et la modernisation des centres ADEPS, la Direction générale des Infrastructures a effectivement élaboré un plan d'entretien des infrastructures sportives de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce plan prévoit les différentes infrastructures à rénover prioritairement avec des moyens d'engagement en 2026 et des moyens de liquidation en 2026 et 2027. Elle invite M. de Wasseige à lui revenir par question écrite s'il souhaite le détail de ce plan.

À M. Dupont, concernant le transfert de la compétence « Infrastructures sportives » vers la Fédération Wallonie-Bruxelles, elle confirme qu'il est bien prévu

dans les Déclarations de politique régionale et communautaire. Ce choix s'explique par la présence, en Belgique, de fédérations flamandes et francophones. Le transfert de la compétence au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, compétente pour l'ensemble de la politique sportive francophone sur les territoires de Bruxelles-Capitale et de la Wallonie, a donc du sens. Toutefois, ce transfert ne peut se faire sans une concertation avec la Région bruxelloise et la Commission communautaire française (COCOF). Dès la mise en place d'un nouveau gouvernement bruxellois, elle prendra contact avec son homologue à ce sujet.

Elle répond encore que des contacts entre l'ADEPS et INFRASPORTS existent depuis de nombreuses années, notamment à travers le protocole de collaboration entre la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles et des échanges réguliers, et qu'a récemment initié une réflexion avec les administrations du SPW (Infrasports) et du MFédération Wallonie-Bruxelles (ADEPS) afin de définir une méthodologie de travail : périmètre de la réforme, moyens nécessaires, écueils, timing précis pour arriver au résultat escompté dans les meilleurs délais.

L'objectif du transfert de la compétence est d'obtenir une meilleure cohérence et une meilleure efficacité de la politique sportive sur tout le territoire couvert par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Tous les acteurs (sportives et sportifs, administrations, associations, pouvoirs locaux, etc.) y gagneront.

**Mme Roberty** qui commence par remercier la ministre pour ses réponses exhaustives, déclare que c'est clairement la méthode de la ministre en matière de réforme des médias de proximité qui lui pose un problème, alors que la DPC ne prévoyait pas de fusions d'office, mais bien des fusions volontaires après concertation. À propos de la fusion IPM/Rossel, elle note qu'il faut attendre l'avis de l'Autorité belge de la concurrence. En ce qui concerne la RTBF, elle rappelle les préoccupations et les inquiétudes du personnel de l'institution, qui, au vu des non-remplacements programmés, verra sa charge de travail s'alourdir. Elle ajoute qu'elle suit de près le dossier relatif au décret SMA et que, pour son groupe, il est impératif de maintenir les taux actuels et de ne pas les diminuer. À cet égard, elle salue la réponse claire de la ministre ; elle acte encore que celle-ci se dit très consciente des défis rencontrés par le secteur des radios.

La commissaire, qui indique qu'elle continuera à interroger régulièrement la ministre sur le sujet de l'éducation aux médias — domaine auquel elle sait la ministre attachée, souligne que, alors que de nombreux secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont impactés par des mesures financières drastiques, le domaine des réseaux sociaux n'est pas touché, or c'est à cet endroit précisément que Mme Roberty attendait des politiques nouvelles en cette matière. Elle retient toutefois qu'une étude est financée pour déterminer si l'approche actuelle et si le décret sont adéquats, tout craignant le mantra de la ministre qui, depuis le début de la

législature, ne cesse de dire qu'il faut évaluer pour voir si les politiques correspondent aux réalités du terrain. Mme Roberty déclare donc qu'elle suivra ce dossier sur lequel elle compte challenger la ministre précisément parce qu'elle la sait attentive et qu'elle l'a entendue prendre position dans les médias pour affirmer sa volonté d'être un moteur en Fédération Wallonie-Bruxelles afin d'éviter que les jeunes ne tombent dans des algorithmes néfastes. La commissaire déclare qu'elle souhaite accélérer le tempo et soutenir le travail de la ministre.

**M. Witsel** indique ne pas être convaincu par les réponses données en matière de sport, qu'il continue à percevoir comme un secteur avançant sans stratégie globale. Il acte que la ministre attend la fin de l'audit et mène sa tournée « Parlons sport », mais il rappelle surtout que les clubs trinquent aujourd'hui et que les fédérations ont besoin de davantage de subsides. Il déplore que les économies annoncées comme symboliques soient portées dans certains domaines, notamment sur le sport féminin, secteur où les diminutions servent à récupérer des marges. Il répète que si le sport est présenté comme un secteur épargné par les mesures d'austérité, les économies, même symboliques, pèsent lourdement sur ses acteurs. Il dit entendre que la vision à long terme dépend de la fin de l'audit tout en estimant que les fédérations sportives et les clubs continueront à souffrir durant plusieurs mois. Le même intervenant relève cependant un aspect intéressant : la remise à zéro du Rhéto Trophée, compensée par la construction d'une nouvelle approche en cours d'étude. Il assure qu'il ne souhaite pas faire polémique, mais qu'il restera attentif, conscient avec la ministre de toute l'importance à accorder au sport en général, afin de faire avancer les choses pour les jeunes, les associations, les femmes et tous les citoyens qui font du sport.

**Mme Özen** salue l'exercice et le travail accomplis par la ministre et ses équipes pour fournir les réponses aux questions, tout en constatant qu'un grand nombre de ses interrogations restent sans réponse. Elle reconnaît que la ministre parle de modernisation, de rationalisation, d'efforts nécessaires ou, selon son expression, de « budget de responsabilité », mais elle estime que, derrière ces mots, la ministre n'assume pas, en fait, d'appauvrir la fonction publique et l'enseignement officiel. Elle rappelle les déclarations répétées « pas de recrutements », qui signifient selon elle : non-remplacement des départs, gel des rémunérations, baisse du pouvoir d'achat, réduction des droits et diminution des moyens de fonctionnement. Elle souligne que, peu importe le vocabulaire, l'effet reste le même : moins de moyens, moins de personnel et donc plus de pression. Même si la ministre affirme préserver le service aux citoyens, la commissaire se demande avec quels agents et quel budget cela sera possible, puisqu'on exige davantage d'efficacité tout en retirant des moyens humains et financiers.

Concernant la fin de la statutarisation, elle rappelle qu'elle interroge fréquemment la ministre en commission et que celle-ci continue à assurer qu'il n'y

aura pas de surcoût, alors que les chiffres complets manquent. Elle souligne que la ministre présente des projections à six ans, mais qu'il n'existe aucun chiffre global à long terme. Elle estime que, si l'impact budgétaire est impossible à calculer, cela signifie tout simplement qu'il n'a pas été calculé et que la volonté de mettre fin au statut relève davantage de l'idéologie que du budget. Elle affirme ne pouvoir accorder une confiance aveugle à une réforme qui engage durablement les finances publiques. Pour l'oratrice, si l'objectif est de supprimer une discrimination entre deux régimes coexistants, la ministre aurait pu choisir le régime le plus avantageux — le statut — et tirer la norme vers le haut.

Concernant les tops managers, Mme Özen estime que la logique est identique : la ministre évoque des économies futures sans donner de chiffres immédiats concernant les primes, la sous-traitance et la dépendance croissante envers les prestataires. Là aussi, dit-elle, la ministre demande une confiance aveugle. Elle observe que la ministre affirme vouloir préserver la motivation des agents, tout en supprimant des primes et des avantages liés au télétravail, en durcissant les règles de maladie et en gelant les salaires malgré l'inflation.

Sur la situation de Wallonie-Bruxelles Enseignement, Mme Özen constate que derrière le mot « optimisation » se cache en réalité un désinvestissement massif, rappelant les réductions de 12,5 millions en 2026, 23,4 millions en 2029 et 34 millions en 2034. Elle considère qu'il ne s'agit plus d'ajustements, mais d'amputations budgétaires. Elle critique la réduction des surfaces, comme si l'école n'était qu'un stock immobilier, et regrette qu'aucun élément ne soit dit sur l'impact pédagogique, les besoins futurs, le climat scolaire ou les conditions d'accueil. Elle juge le modèle proposé par le gouvernement socialement injuste et inefficace, préparant une dégradation des services publics et de l'enseignement et annonce qu'elle continuera à interroger la ministre et à demander des chiffres complets, des évaluations d'impact et une vision à long terme qui ne sacrifie ni les agents, ni les élèves, ni les citoyens.

**M. Maroy** remercie à son tour la ministre pour les nombreuses réponses apportées. Estimant avoir obtenu des réponses à toutes ses questions,

Il relève néanmoins les inquiétudes largement partagées concernant l'avenir des médias. Il affirme que, face à ce constat, deux attitudes se dégagent : l'opposition, qui selon lui souhaite continuer comme avant sans toucher à rien, quitte à dépenser de l'argent que l'on n'a pas ; et la majorité, qui choisit une voie plus difficile, mais nécessaire, en réformant, recentrant et mutualisant pour sauver tout un secteur.

Concernant les médias de proximité, il insiste sur le fait que les pouvoirs subsidiaires ne pourront pas éternellement combler les déficits. Il rappelle que cinq médias sur douze sont dans le rouge selon le CSA, que BX1 doit se séparer de

collaborateurs, que TV Lux et d'autres médias rencontrent des difficultés, et que TV Com prévoit un déficit de 200 000 euros. Il rapporte que les communes, quelle que soit leur couleur politique, déclarent ne plus avoir les moyens et que, dès lors, il est essentiel de diversifier les sources de financement. À cet égard, il regrette que certaines propositions n'aient pas suscité d'intérêt. M. Maroy explique que la réforme de l'architecture des médias de proximité vise uniquement à revoir la tuyauterie sans toucher au contenu, pour mieux investir dans la production locale, et il conteste fortement certaines affirmations selon lesquelles la réforme serait refusée partout. Il indique que seulement 33 projets de motion ont été envoyés sur 261 communes et que, si certaines télés protestent légitimement, il ne faut pas faire croire que tout le monde est opposé au plan de réforme. Il note même que certains directeurs souhaitent que la réforme aille plus vite.

À propos de la RTBF, le commissaire rappelle que les prévisions d'économie ont été caricaturées en « bain de sang social », alors qu'il n'y aura selon lui que des départs volontaires — environ 50 à 70 — et que certains travailleurs âgés pourraient y voir une opportunité. Il juge encore que la dotation de 350 millions est confortable et permet de faire des économies sans toucher à l'ADN de l'institution. Il estime nécessaire de réfléchir au nombre de chaînes et de radios, et à la consolidation de l'avance technologique de la RTBF tout en renforçant son ADN de service public. Il évoque des pistes d'économie, notamment dans l'organigramme de la RTBF où il estime le nombre de chefs trop élevé.

Concernant l'éducation aux médias, il salue l'initiative d'évaluer l'efficacité du plan transversal précédent. Pour la presse écrite, il rappelle que les aides sont indexées. Sur la fusion IPM-Rossel, il note la faible marge de manœuvre de la ministre et souligne l'importance de préserver la diversité éditoriale. Il relève l'absence de volonté de revenir sur les taux de contribution audiovisuelle prévus par le décret SMA, tout en rappelant le recours de Netflix et Disney+. Il conclut en réaffirmant l'intérêt des programmes « Ouvrir mon quotidien » et « Journalistes en classe », qui ne sont touchés par aucune mesure d'économie.

**M. Mailen** réaffirme l'importance du sport amateur à tous les niveaux et s'en dit heureux. Il répète que la ministre déclare avoir une vision dans le temps, ce qui implique de ne pas décider dans la précipitation, mais de se réorganiser pour dépenser plus intelligemment. Il rappelle que, l'argent étant rare, il faut l'engager à bon escient, et indique qu'il sera attentif aux résultats de l'audit et prêt à en reparler, puisque les clubs ont besoin de connaître la vision et les orientations futures. Il répète que la ministre est l'arbitre de ce match et qu'il faut laisser le chrono se dérouler pour connaître le résultat, convaincu que la qualification sera au rendez-vous.

**M. Dewez** remercie à son tour la ministre pour ses réponses très claires et engageantes. Il revient sur l'idée que les contractuels seraient démotivés et affirme

ne pas croire que 55 % des agents de la fonction publique le soient. Il critique la position caricaturale du PTB, qui selon lui considère la responsabilité et l'autonomie comme des mots presque tabous. Il note que, dès que l'on permet aux managers de décider, d'innover ou d'être comptables de leurs choix, cela devient inconfortable pour une certaine vision très centralisée où tout doit être décidé d'en haut. Le député estime que, dans la réalité, les services publics fonctionnent mieux lorsque les personnes disposent d'autonomie et que les responsabilités sont clairement définies.

**Mme Linard** remercie la ministre tout en notant que certaines de ses questions restent sans réponse. Elle indique que, concernant les médias de proximité, au-delà de la réforme, elle s'interroge surtout sur les chiffres pour 2026 et répète précisément ses questions. Elle demande en quoi le gel à 10 millions d'euros, dans un contexte d'inflation et de transition numérique urgente — point sur lequel elle estime que tout le monde s'accorde — constitue une réponse adaptée, comment le secteur peut investir alors qu'il perd du pouvoir d'achat chaque année jusqu'en 2030, et quel impact est prévu en matière d'emploi.

Elle ajoute qu'en matière de publicité à la RTBF, elle interrogeait spécifiquement les recettes liées à la publicité insérée dans la Matinale de La Première. Elle dit avoir entendu la réponse de la ministre, mais constate que celle-ci portait sur les recettes publicitaires globales en 2026 et leur augmentation par rapport à 2025, alors que sa question porte exclusivement sur les recettes de la Matinale. En effet, un espace d'information auparavant exonéré de publicité cause un préjudice à l'écoute en matière d'information pour les auditeurs et auditrices, et elle souhaitait, face à ce préjudice, identifier le gain financier correspondant pour la RTBF afin de voir si cela en valait la peine.

Elle relève que la ministre lui a répondu au sujet du 1,2 million d'euros complémentaires destiné à couvrir les fusions des médias de proximité, en lui expliquant que ce montant provient d'un budget existant d'aide aux infrastructures et qu'il n'est pas entièrement utilisé. Elle demande alors si le coût des fusions est déjà chiffré, puisqu'il existe un montant potentiel pour les soutenir. Elle estime que, puisque le gouvernement souhaite désormais aller vers des fusions imposées et non plus volontaires, il serait pertinent de disposer de ces chiffres.

La députée revient ensuite sur l'éducation aux médias. Elle se réjouit que la ministre semble animée par un réel intérêt pour en faire une priorité et reconnaît qu'elle maintient plusieurs éléments positifs de la politique existante, qu'elle considère elle-même comme une bonne politique, tout en estimant que le contexte médiatique et numérique évolue et que les moyens devraient suivre. Elle cite notamment les dispositifs « Journaliste en classe » et « Ouvrir mon quotidien », qu'elle juge porteurs, mais limités. Elle rappelle encore que la semaine de l'éducation aux médias rencontre un tel engouement qu'elle pourrait être renforcée pour

accueillir davantage d'écoles et de lieux fréquentés par les jeunes. Elle en conclut que si l'éducation aux médias est réellement une priorité, il serait peut-être nécessaire d'en augmenter le budget. Elle demande ensuite si l'étude annoncée par la ministre pour août 2025 sur l'éducation aux médias fait partie d'une revue des dépenses (spending review) ou s'il s'agit d'un autre mécanisme. Elle souligne que si cette étude relève de la revue des dépenses, cela lui pose un problème, car ces travaux sont assortis d'objectifs d'économies de 15 millions en 2026 et 30 millions en 2027. Elle dit espérer que l'éducation aux médias n'entre pas dans ce champ, car cela signifierait un risque d'économies supplémentaires dans ce domaine.

Au sujet du CMP, l'oratrice dit continuer à penser que la ministre ouvre une porte au retour du népotisme tout en reconnaissant que des écueils existaient et qu'il fallait améliorer le dispositif plutôt que le supprimer.

Elle partage ensuite une réflexion plus large sur la situation financière de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Si elle se dit d'accord avec la ministre lorsqu'elle affirme qu'il faut ouvrir les yeux sur les contraintes financières, la députée appelle à approfondir et à s'appuyer sur les analyses des économistes. A l'instar de son collègue Dupont, elle mentionne un rapport d'experts, Éconosphère, présenté récemment, qui montre que le problème fondamental n'est pas une explosion des dépenses, mais une érosion lente des recettes, liée au déficit structurel de la loi spéciale de financement. Elle acte que si cette dernière est difficile à modifier au niveau fédéral, l'une des pistes avancées par les experts est de renforcer la solidarité intra francophone, notamment avec la Région wallonne qui dispose de capacités fiscales. Elle estime encore que les choix budgétaires du gouvernement partent d'un biais conduisant à des économies contre-productives dans certains secteurs. Elle conclut qu'il serait préférable de ne pas sacrifier les services de la Fédération qui touchent les enfants, les jeunes, leurs familles et les adultes qui les accompagnent.

Enfin, Mme Linard se dit quelque peu déçue par la réponse de la ministre concernant sa vision des médias, car elle estime que le budget 2026 ne démontre qu'une volonté de faire des économies partout. Elle espère que la ministre pourra se montrer plus convaincante à l'avenir.

**M. de Wasseige**, qui remercie à son tour la ministre, souligne qu'il n'y aura pas de licenciements et que la décision concernant le télétravail ne signifie pas sa fin, contrairement à certaines rumeurs. Il note que la prime est diminuée, mais indexée. Il insiste aussi sur l'importance de la simplification administrative, rappelant que la ministre a souligné la place centrale de l'inclusion numérique et la nécessité de sa mise en œuvre. Il juge l'idée d'un référent par administration pertinente, ainsi que la sensibilisation à l'accessibilité, entendue au sens large, y compris pour les personnes victimes de la fracture numérique.

Concernant le sport, il dit avoir bien noté le rapport attendu sur l'ADEPS et le renforcement de la collaboration avec les fédérations sportives, qu'il considère comme un point central de la stratégie ministérielle.

**Mme Gysen** remercie elle aussi la ministre et son cabinet pour leurs réponses complètes, qui dressent selon elle un tableau réaliste dans un contexte budgétaire extrêmement tendu, contexte qu'elle considère encore nié par certains. Elle estime que ce tableau est équilibré dans la mesure où le gouvernement demande à chaque secteur de fournir sa part d'effort. Selon elle, dans ce budget contraint, imposant responsabilité, réalisme et vision, la ministre parvient néanmoins à dégager des politiques essentielles pour les générations futures.

Elle salue le maintien d'un cadre d'éducation aux médias destiné à protéger les mineurs face aux écrans, domaine auquel elle sait elle aussi la ministre sensible. Elle se dit également attentive à la réforme difficile des médias de proximité, qui selon elle s'engage sur une voie qu'elle juge équilibrée et juste. Elle reconnaît aussi l'existence d'un cap stabilisé pour la RTBF malgré les efforts contraignants demandés. Elle conclut en saluant des politiques dont on ne peut pas être pleinement satisfait, mais qui lui semblent responsables.

**M. Dupont** rebondit sur les propos de sa collègue en estimant, lui aussi, que le gouvernement aurait pu faire d'autres choix budgétaires. Il rappelle que tout cela est démontré notamment dans le contre-rapport d'Éconosphère sur la dette de la Fédération Wallonie-Bruxelles évoqué tout à l'heure. Il dit constater que la ministre n'a pas souhaité en parler et n'a rien répondu à ce sujet, ce qu'il juge dommage. Selon lui, même si chacun sait que la Fédération Wallonie-Bruxelles fonctionne dans le cadre d'une enveloppe fermée, la moindre des choses serait de reconnaître que le système n'est pas optimal et devrait être revu. Il estime que le gouvernement devrait rouvrir ce débat et non pas s'inscrire dans une pure logique d'austérité.

Il revient ensuite à la fonction publique en affirmant lui aussi que la fin de la statutarisation est un choix idéologique, puisque la charge des pensions des statutaires coûtera cher, un moment donné, à la Fédération. Il cite l'exemple de la RTBF, où la fin des nominations il y a vingt-cinq ans entraîne aujourd'hui un coût élevé en matière de pensions. Selon lui, arrêter les nominations conduit mécaniquement à une augmentation du coût futur des pensions et n'apporte aucune économie, mais représente au contraire un choix politique à long terme, qui coûtera de l'argent.

Il poursuit en indiquant que, lorsque le gouvernement parle de responsabilisation et d'autonomie, il ne peut adhérer à cette lecture dès lors que, dans le même mouvement, une coupe de huit millions d'euros est imposée. Pour lui, il ne s'agit pas de responsabilisation, mais d'une manière élégante de se décharger des conséquences des choix politiques. Il s'agit du modèle choisi par le

gouvernement, qu'il qualifie de modèle néolibéral appliqué à la lettre et qui réduit ce qui relève de la solidarité et du service public. Selon le commissaire, cette logique n'est pas neuve et revient régulièrement dans les prises de position du MR. Il cite comme exemple le ministre Jeholet lorsqu'il annonçait les coupes budgétaires APE en Région wallonne en déclarant qu'il ne forçait personne à licencier et que cela relevait des responsables. Il estime que la majorité fait exactement la même chose aujourd'hui, à tous les niveaux de pouvoir, par exemple dans les communes wallonnes aujourd'hui financièrement asphyxiées. M. Dupont constate qu'au final, c'est bien le gouvernement qui organise le sous-financement, place les responsables sous pression et leur demande ensuite d'assumer les dégâts tout en parlant de responsabilisation.

Il aborde ensuite la volonté affichée de limiter le « pot maladie » des fonctionnaires. Il juge cette orientation interpellante, car ce pot est principalement utilisé en fin de carrière, non par choix, mais parce que l'état de santé se dégrade naturellement avec l'âge. Il rappelle que, parallèlement, le Fédéral a décidé de reporter l'âge de la pension à 67 ans, avec des malus, et considère que limiter l'utilisation du pot maladie revient à ajouter une contrainte supplémentaire. Selon lui, cette logique punit encore une fois les travailleurs les plus âgés, ceux qui sont usés et sont obligés de rester jusqu'à 67 ans. Il y voit une attaque directe contre ces travailleurs.

Concernant les médias et la RTBF, il réagit au fait que le gouvernement affirme ne pas avoir demandé d'effort à la RTBF cette année. En effet, geler l'indexation constitue un effort financier annuel important, puisque selon l'orateur, ce gel représente une perte d'au moins 130 millions d'euros à inflation constante, montant qui pourrait même être supérieur à la fin de la législature si l'inflation réelle est plus élevée que celle estimée dans les projections qu'il avait vues.

Il explique ensuite que le gouvernement réduit également les financements des médias de proximité bien qu'ils disposent de conventions jusqu'en 2030 fixant des missions de service public. Il se dit sidéré que ces conventions, qui prévoient pourtant des critères de variabilité, soient ainsi ignorées. Estimant encore qu'une convention signée avec la Fédération perd tout son sens si elle n'est pas respectée, il rappelle qu'en combinant la réduction de 500 000 euros cette année et le gel d'indexation jusqu'en 2030, la perte totale pour les médias de proximité atteindra 8,5 millions d'euros si l'inflation annuelle est estimée à 2 %, estimation qu'il juge bien trop basse. À ses yeux, les pertes réelles seront sans doute beaucoup plus élevées. Il reconnaît que plusieurs modifications ont été apportées à la première version de la réforme, comme l'instauration d'un budget de 1,2 million d'euros pour accompagner les fusions et la décentralisation des réductions et considère que ces avancées sont dues à la pression exercée par les médias de proximité, les élus locaux et les citoyens, et que sans cette pression, la réforme initiale serait passée telle quelle, comme

annoncé au départ par la ministre. Il observe pourtant que le sujet fait largement débat et maintient que la réforme demeure idéologique, n'apportera pas d'économies significatives à la Fédération et entraînera des pertes en emploi, en qualité et en couverture locale. Si certains qualifient sa position de dogmatique, il considère pour sa part que c'est le MR qui est le plus dogmatique en la matière, citant son président disant vouloir aller bien plus loin dans le démantèlement des services publics, notamment les médias de proximité. Il juge que le gouvernement mène une attaque idéologique contre la RTBF, les médias de proximité, la culture, l'éducation et d'autres secteurs, démontrant selon lui un dogmatisme assumé.

Il rappelle qu'il avait demandé à la ministre si le gouvernement envisageait de diffuser davantage de campagnes d'utilité publique de la Fédération sur les médias de proximité plutôt que sur les réseaux sociaux, afin de les soutenir financièrement. Il reconnaît que la mesure liée à Auvio et aux 120 000 euros annoncés est intéressante, mais souhaite connaître la nature exacte de l'accord conclu. Il rappelle que, lors de la législature précédente, un accord avait été trouvé pour assurer la diffusion des médias de proximité via Auvio, ce qui avait engendré un coût pour la RTBF. M. Dupont demande qui paie désormais puisque le gouvernement impose des efforts budgétaires tant à la RTBF qu'aux médias de proximité.

Si le commissaire reconnaît qu'il peut exister des déficits dans certains médias de proximité, il estime que cela ne doit pas occulter la question fondamentale : définir ce qu'est un média de proximité, ce que l'on attend de lui, et si son objectif est d'être rentable ou de remplir une mission sociale, notamment en matière d'éducation aux médias et de couverture locale. Il considère que raisonner uniquement en termes de rentabilité revient à remettre en cause de nombreux services essentiels, ce qu'il juge problématique. Le même orateur répond également à un argument entendu selon lequel toutes les télévisions locales ne s'opposent pas à la réforme. Il estime que cette situation est logique : les médias menacés réagissent davantage que ceux qui ne le sont pas. Il donne l'exemple des zones où quatre médias pourraient disparaître dans la réforme, comme dans le Hainaut occidental où l'on passerait de quatre à deux médias, contrairement à d'autres régions non concernées par une fusion. Il estime que cela explique la différence de mobilisation. Il rappelle que trente-trois motions communales ont été adoptées, ce qui n'a rien d'anecdotique, et que ces mobilisations proviennent aussi parfois de mandataires du MR.

Enfin, revenant à l'audit externe de l'ADEPS, M Dupont rappelle que la ministre a indiqué que celui-ci était en cours de finalisation et que le rapport lui serait communiqué dans les prochains jours, ce qui permettra d'y revenir dans les semaines à venir. Il précise qu'il avait posé des questions restées sans réponse : il demandait dans quelle enveloppe budgétaire s'inscrivent les dépenses liées à cet audit confié à un cabinet externe, quel est le montant total de cette mission, et si d'autres dépenses de consultance externe figurent dans le budget de la ministre. Il réitère ces questions.

**Mme la ministre** répond, à propos des médias de proximité, que l'économie de 500 000 euros en 2026 n'empêche pas l'écosystème de continuer à exercer son cœur de métier. Elle ajoute que le gouvernement rend également du souffle aux médias de proximité en leur permettant de ne plus supporter le coût de 1 200 euros pour les frais liés à Auvio.

Elle répond ensuite que, concernant les recettes de la publicité matinale de La Première, la RTBF prévoit une hausse de 4,8 millions d'euros dans les recettes publicitaires entre 2025 et 2028. Elle précise toutefois qu'elle ne dispose pas des chiffres exacts pour la tranche de la matinale en suggérant à Mme Linard de déposer une question écrite quant à ce. Pour Mme la ministre, en toute hypothèse, il est préférable que l'argent de la publicité profite à la RTBF plutôt qu'aux GAFAM.

Toujours au sujet des médias de proximité et de l'aide aux fusions, Mme la ministre explique que le coût d'une fusion dépend des différentes structures, de leur taille ainsi que de l'état d'avancement de leur rapprochement. Le montant précis est difficile à déterminer à ce stade, mais l'objectif consiste à consolider les structures à moyen terme, en leur offrant un coup de pouce financier pour accompagner chaque fusion. Elle rappelle qu'à l'horizon 2029, si deux médias de proximité décident de fusionner, ils conservent le montant total de leur subvention de fonctionnement.

À propos de l'éducation aux médias, elle précise que l'étude correspondante ne relève pas d'un « spending review ». Elle indique également, à l'attention de M. Dupont, que les médias de proximité restent bien présents sur Auvio, mais que le gouvernement demande désormais à la RTBF de prendre en charge ce montant. Cela résulte des négociations liées au dernier avenant du contrat de gestion ; la convention entre la Fédération Wallonie-Bruxelles, la RTBF et les médias de proximité sera modifiée en conséquence. Mme la ministre entend préciser, en passant, que les négociations autour de l'avenant se déroulent de manière optimale et que ses relations avec la direction de la RTBF sont, selon elle, cordiales et franches.

Mme la ministre répond encore à M. Dupont que la charge de l'audit relatif à l'ADEPS repose sur le budget 2025, au sein de la DO26. Elle précise que la décision a été prise en 2025 et confirme que les résultats sont attendus très prochainement.

À propos des recettes de la Fédération, elle maintient qu'il est nécessaire de faire preuve de rigueur dans la gestion publique, ajoutant que les propositions de M. Dupont visant à dégager des recettes complémentaires dépassent largement le périmètre de la commission actuelle, en relevant des compétences de sa collègue la ministre-présidente en charge du Budget.

**Mme Linard** reprend la parole pour relever que l'impact de 500 000 euros en 2026 pour les médias de proximité doit être mis en perspective par rapport à la dotation de 10 millions d'euros. Elle souligne cependant que la ministre ne répond

pas à sa question concernant l'impact sur l'emploi et en déduit qu'aucune réponse ne lui est donnée.

À propos des fusions, elle déclare comprendre que les coûts ne peuvent pas encore être évalués parce qu'ils dépendent de plusieurs paramètres. Elle estime cependant qu'il serait souhaitable qu'à un moment raisonnable, au regard de la réforme, ces coûts puissent être estimés.

Elle revient également sur un élément qu'elle n'avait pas évoqué précédemment, en expliquant avoir interrogé la ministre sur la fréquence 5G. Elle estime que la réponse fournie n'est pas tout à fait correcte, puisque durant la législature précédente, le premier enjeu portait sur les fréquences 4G, question qui avait alors été résolue. Elle rappelle ensuite que la question des fréquences 5G n'est apparue que durant cette même législature et que, selon ce qu'elle comprend des propos ministériels, ce dossier n'est pas encore abouti. Elle invite la ministre à défendre les intérêts de la Fédération Wallonie-Bruxelles en la matière, même si l'IBPT conteste les compétences pourtant attribuées à la Fédération, vraisemblablement pour conserver ces moyens au niveau fédéral.

Elle admet que la question des recettes et des dépenses de la Fédération dépasse le cadre de la commission, mais souligne que la ministre est également membre du gouvernement et qu'il est, selon elle, utile que chaque membre garde en tête l'existence possible d'alternatives, notamment en matière de recettes, plutôt que de se concentrer uniquement sur les dépenses.

À la question de **M. Dupont** qui la réinterpelle à ce sujet, **Mme la ministre** indique que l'audit de l'ADEPS a un coût de 400 000 euros.

### **3 Examen et vote des articles et tableaux budgétaires relevant de la compétence de la commission**

#### ***3.1 Division organique 06 (Cabinets ministériels)***

Cette division organique n'appelle pas de commentaire particulier.

#### ***3.2 Division organique 11 (Affaires générales - Secrétariat général)***

À l'AB 01.09, **M. Dupont** note la hausse de 11, 5 millions des budgets. Il demande à la ministre de détailler vers quelles infrastructures iront ces moyens ainsi que les investissements prévus.

**Mme la ministre** lui répond que ces crédits constituent une provision visant à accompagner le plan d'investissement de la Fédération dans les différentes

infrastructures dont elle a la responsabilité. Dans le cadre du budget initial 2026, cette provision est fixée à 11 903 milliers d'euros afin de ramener le budget à celui de l'initial 2024. Elle renvoie également vers les réponses formulées dans le cadre de la gestion immobilière.

**M. Dupont** demande à quoi vont servir les quelque 80 000 euros complémentaires portés sur l'AB 12.06.

**Mme la ministre** lui répond que ce crédit est destiné à couvrir l'ensemble des dépenses de communication et d'information du ministère - plus particulièrement la refonte de l'ensemble des sites web internes, intranet et externe (150 sites de la Fédération Bruxelles) - les actions de promotion, et la visibilité de l'institution à travers un stand d'information et d'animation présenté sur les événements grand public, à travers différentes campagnes digitales sur les réseaux sociaux et par le biais de matériel promotionnel distribué auprès des opérateurs et des services. Elle indique que les 80000 euros en crédit de liquidation sont destinés à liquider de l'encours.

À l'AB 12.34, **M. Dupont** note une augmentation de 500 000 euros dont seule une petite partie est justifiée, il souhaite en savoir plus sur ce que recouvre « l'estimation des services de la fréquence, des contrôles et des coûts inhérents »

**Mme la ministre** indique que ce crédit est destiné à couvrir les dépenses obligatoires en vertu de l'application du code du bien-être : surveillance de la santé des travailleurs, prévention des risques psychosociaux, visite des lieux de travail, analyse de risque, acte technique dont la vaccination pour les fonctions à risque et la convention inhérente à la médecine du travail CESI ainsi que les contrôles des absences pour maladie pour l'année 2026. L'augmentation des moyens se justifie par la centralisation des budgets du PA06 et de la DO11 et par l'estimation des services de la fréquence des contrôles et des coûts inhérents. Des moyens complémentaires sont mis à disposition à l'initial 2025 (671000 euros), la compensation de l'AB 11 06 12 36 (+ 39000), la compensation de l'AB 1120 01 21 (+ 100000), la compensation de 301000 via des compensations internes diverses et la compensation de l'AB 11 21 0103 (+ 52000) pour répéter l'opération de l'ajustement.

#### Programme 1 – activités 11, 14, 15 et 19

Dans le programme 19, à l'AB 12. 02, **Mme Roberty** voudrait savoir pourquoi le montant initial de 2026 est inférieur à celui de l'ajustement. Cela ne lui paraît pas logique.

**Mme la ministre** lui répond que ce crédit est destiné à couvrir les frais de fonctionnement du CESEM. La variation de 9000 euros en crédit d'engagement et en crédit de liquidation s'explique par l'indexation sur base de l'indice des prix à la consommation de janvier n-1.

**M. Özen**, à partir de l'AB 11. 03, souhaite savoir combien d'agents compte notre FWB (personnel statutaire/contractuel en CDD, CDI), combien de suppressions d'emplois sont prévues à l'horizon 2029, quel est le coût de la fin des nominations, et quel est le coût exact de la réforme des tops managers. Elle demande encore combien la non-indexation des salaires supérieurs à 4000 euros brut par mois va générer d'économie sur les dépenses de personnel du ministère.

**Mme la ministre** lui répond qu'au 31/12/24, les effectifs du ministère comptent 6910,54 équivalents temps plein, dont 3013 statutaires et 3897,55 contractuels.

Programme 2 – activités 20 et 21

**Mme Özen** demande si des négociations sont en cours pour un accord sectoriel (AB 01.11)

**Mme la ministre** lui répond que cet AB concerne effectivement les conventions sectorielles des années 2021-2022 et qu'il n'y a pas d'autres dépenses prévues en 2026.

À l'AB 12.02 qui concerne les frais généraux de fonctionnement liés à la gestion et immobilière, **Mme Özen** constate un regroupement de toute une série d'AB qui notamment les AB relatifs au télétravail et à l'énergie. Elle en demande la justification et elle souhaite savoir si la ministre peut garantir que les moyens transférés continueront à servir pour leur finalité initiale ? Elle pense par exemple aux AB qui étaient destinés au télétravail et qui ont été sévèrement diminués. Elle demande quelle garantie peut être donnée aux agents qui télétravaillent. Est-il prévu de réduire le télétravail ?

**Mme la ministre** lui répond que ce crédit est destiné à couvrir les frais de fonctionnement de l'administration tels que la téléphonie, le gardiennage, le nettoyage, les frais postaux, les fournitures de matériel sanitaires, la salubrité des bâtiments, les dépenses de consommation énergétique, etc. L'augmentation des moyens se justifie par la centralisation des AB 1102 12 03, 11 02 1207 et 1102 12 08 sur les deux AB 11 02 12 02 et 11 02 12 15. Cette centralisation entre dans une volonté de rationalisation des adresses budgétaires. Il s'agit d'un travail de rationalisation des AB en vue d'une meilleure fluidité dans la gestion. Les montants sont compensés à due concurrence. Elle précise qu'aucune économie n'est réalisée dans le cadre de cette rationalisation.

**Mme Özen** se demande pourquoi l'AB 12.08 concernant le télétravail est remise à zéro.

**Mme la ministre** lui répond que ce crédit est destiné à couvrir l'équipement télétravail des agents du ministère et a été centralisé sur l'AB comme elle vient de l'indiquer. Elle rappelle en outre que c'est la prime de télétravail qui a été modifiée.

**M. Dupont** constate une augmentation de crédit de 100 000 euros sur l'AB 12.36 et souhaite en connaître le détail.

**Mme la ministre** lui répond que ce crédit est destiné à couvrir les frais de fonctionnement de la cellule antidopage hors personnel et les dépenses liées aux actions menées en matière de lutte contre le dopage, la promotion de la santé par le sport, les dépenses relatives au contrôle antidopage. L'augmentation se justifie par les conclusions du rapport de L'AMAD qui recommandait d'augmenter les moyens dévolus à l'ONAD.

**M. Dupont** interroge la ministre sur la raison de la mise à zéro des crédits sur l'AB 01 02 (PA 21).

**Mme la ministre** lui répond que les crédits étaient destinés à couvrir les paiements des primes relatives à des formations en cours de carrière et/ou payés au lauréat d'un examen d'accession, et que la diminution de crédit se justifie par la centralisation de ces derniers vers les AB 11 01 et 11 03 et 11 01 11 04.

Il s'agit de répéter l'opération réalisée lors de l'ajustement.

**M. Dupont** constate la diminution des crédits de l'AB 01.03 dans le même PA, or cet AB est destiné -entre autres- à la gestion du bien-être pour alimenter l'AB 12 34 et pour couvrir l'augmentation des coûts liée aux absences pour maladie. Il estime que cette diminution est illogique puisque si une augmentation des absences pour maladie est constatée, il serait plutôt judicieux d'augmenter les moyens destinés au bien-être au travail.

**Mme la ministre** lui répond que ce crédit est destiné à couvrir les dépenses liées aux publications des emplois vacants dans la presse et des services payants du SELOR ainsi que de la nouvelle compétence en matière de gestion du bien-être. La diminution se justifie par des compensations de crédit de 29000 euros vers l'AB 11 21 12 02 pour couvrir la contribution du ministère de la FWB aux travaux sur le management humain, et de 52000 euros pour alimenter l'AB 11 06 12 34 pour couvrir l'augmentation liée aux absences pour maladie. Ces compensations sont similaires à celles réalisées lors de l'ajustement 2025 et une telle répartition fait suite à une demande de l'administration.

### **3.3 *Division organique 12 (Informatique)***

Cette division organique n'appelle pas de commentaire particulier.

### **3.4 *Division organique 13 (Gestion des immeubles)***

Cette division organique n'appelle pas de commentaire particulier.

### **3.5 *Division organique 15 (Infrastructures de la Santé, des Affaires sociales, de la Culture et du Sport)***

Cette division organique n'appelle pas de commentaire particulier.

### **3.6 *Division organique 25 (Audiovisuel et Multimédia)***

#### Programme 1 – activités 11, 12 et 13

**Mme Roberty**, à l'AB 11 01 02, rappelant l'abrogation du fond budgétaire pour la transition numérique et la répartition de ses moyens sur trois AB, constate que si l'on additionne ceux-ci, le montant est supérieur à ce qui a été transféré. Elle demande à quoi sont destinés ces montants complémentaires.

**Mme la ministre** confirme que le fond budgétaire pour la transition numérique est abrogé. Les dépenses initialement prises sur le fond seront ainsi imputées sur trois nouveaux AB : l'AB 25 13 3101 (subventions diverses aux organismes privés belges d'audiovisuel), l'AB 25 13 31 02 (subventions à l'opérateur en charge de la pérennisation du patrimoine audiovisuel) et l'AB 25 13 3501 subventions diverses aux organismes privés européens d'audiovisuel. Les montants sont établis conformément aux conventions signées avec les bénéficiaires et, par conséquent, l'augmentation suit les montants prévus par lesdites conventions.

**Mme Gysen** remercie la ministre pour cette explication, puisqu'elle avait une question identique à celle de sa collègue.

**Mme Roberty**, à travers l'AB 12 41 04, interroge encore la ministre sur les moyens du CSA et sur l'évaluation de ses besoins en ressources humaines supplémentaires pour remplir les nouvelles obligations qui lui incombent en vertu des réglementations européennes récentes. Comment le CSA peut-il y répondre dans un contexte de gel de dotation ?

**Mme la ministre** confirme que le montant est staté sur celui de l'initial 2025. À l'heure actuelle, il est difficile d'anticiper, d'évaluer la charge que ces nouvelles missions représentent. La ministre y sera évidemment attentive et déclare qu'il sera peut-être nécessaire pour le CSA de prioriser et de se concentrer sur certaines missions.

**Mme Roberty** interroge la ministre sur la subvention de 2 millions d'euros attribuée à RTL et sur les conditions que l'opérateur doit remplir pour en bénéficier. Elle note que ce budget -qui est destiné à un acteur commercial – correspond en effet à près de 20 % des moyens de fonctionnement alloués à l'ensemble des médias de proximité.

**M. Dupont** s'est joint à la question de sa collègue. Il se demande, si, outre RTL, d'autres opérateurs privés bénéficient de subventions ?

**Mme la ministre** lui répond que ce crédit est destiné aux subventions octroyées à la société privée RTL pour l'accessibilité de ces programmes. Ces dépenses étaient initialement prises sur le fond budgétaire pour la transition numérique. Ce dernier est supprimé à l'initial 2026. Ces subventions sont destinées à couvrir une partie des coûts engendrés par la mise en œuvre des obligations reprises dans la convention en matière d'accessibilité des programmes aux personnes en situation de déficience sensorielle. Les dépenses admissibles sont les frais de ressources humaines, matérielles et logistiques engagés notamment en vue de l'acquisition de pistes de sous-titrage adapté à l'audiodescription, la production en interne ou par des prestataires externes de pistes de sous-titrage adapté et l'audiodescription en ce compris les pistes réalisées dans le cadre de direct ou de semi-direct et l'adaptation des systèmes techniques nécessaires pour développer et gérer les données supplémentaires de sous-titrage adapté et l'audio description et l'adaptation technique des systèmes de diffusion.

À **M. Dupont**, elle répond que ce crédit ne couvre pas d'autres opérateurs que RTL, avec lequel une convention existe.

Dans le même PA et à partir des AB 33 01 et 35 01, **Mme Roberty** souhaite avoir plus d'informations et explications pour bien comprendre les différents mécanismes d'attribution et les justifications des subventions octroyées.

**Mme la ministre** répond que ce crédit est destiné à la subvention à l'opérateur en charge de la pérennisation du patrimoine audiovisuel de la Sonuma. Ces dépenses étaient initialement prises sur le fond budgétaire pour la transition numérique. Ce dernier est supprimé à l'initial 2026 comme déjà indiqué. Pour l'autre AB, Il s'agit du crédit destiné aux subventions octroyées à la société privée Médiawan pour l'accessibilité de ses programmes. Ces dépenses étaient, elles aussi, initialement prises en charge via les fonds budgétaires pour la transition numérique.

#### Programme 2 – activités 21 et 23

**M. Dupont** constate la mise à 0 des crédits de l'AB 33 02 (PA 2), il en demande la raison, et demande à la ministre pourquoi elle n'a pas relancé d'appel à projets dans le secteur du gaming pour 2026.

**Mme la ministre** précise que cet AB est destiné à couvrir les subventions relatives à la politique de l'audiovisuel en FWB. En 2025, les secondes tranches des aides au projet de gaming octroyé en 2023 ont encore été couvertes, mais depuis lors, les projets ont pris fin. Rien n'étant prévu en 2026 et aucune demande n'ayant été formulée, l'AB n'a plus été alimentée.

**M. Dupont** regrette la disparition de ce programme.

Programme 3 – activités 31, 32, 33, 34 et 35

Sur la dotation à la RTBF (AB 31 41 03) **Mme Roberty** souligne la diminution de 717000 euros en en crédit d'engagement (cotisations au pool des parastataux). Pour la commissaire, c'est la preuve concrète qu'il y a bien eu des économies ayant coûté de l'emploi au sein du média public.

La même députée, à l'occasion de l'examen de l'AB 33 33 10, réexprime l'absurdité qu'il y a de demander des efforts aux médias de proximité alors que la réforme n'a pas encore été votée. Cette diminution de subsides provoquera, selon l'intervenante, des difficultés budgétaires dans le chef de tous nos médias de proximité dont, par ailleurs, certains sont déjà en souffrance.

Sur le PA 34, à l'AB 31.01, **M. Dupont** demande à la ministre une explication quant à la diminution de crédit qu'il constate.

**Mme Roberty** se joint à la question de son collègue. Elle s'inquiète toutefois de ne voir aucune ligne budgétaire qui compense le déficit structurel du fond du FACR. La même intervenante souhaite aussi connaître la répartition du montant de 1 228 000 euros inscrits au niveau du budget porté par cet AB, entre les quatre composantes du fond qu'elle cite, et ce, sachant que d'une façon générale, les recettes publicitaires diminuent d'année en année.

**Mme la ministre** leur répond que ce fonds est destiné à soutenir les projets d'œuvre de création radiophonique, les structures d'accueil chargées de l'encadrement d'auteurs et de projets de création radiophonique, les radios ayant obtenu le statut de radio associative d'expression culturelle et d'éducation permanente, ainsi que la transition numérique des services sonores. Elle ajoute que la diminution sera précisée lors de la programmation du fond budgétaire qui sera elle-même validée par le gouvernement début 2026. Dès lors, la ministre ne dispose pas encore de la répartition entre les quatre composantes, l'effort à répartir étant toujours à l'étude au sein de son cabinet. Elle rappelle que les recettes sont toujours des estimations, qu'elles peuvent faire l'objet d'une réactualisation à la hausse comme à la baisse et qu'aucune ligne budgétaire complémentaire n'est actée lors de cet initial.

Pour **Mme Roberty**, puisque le fond dépend des recettes publicitaires qui diminuent au fil du temps, à subvention maintenue, si la ministre ne compense pas le fond, six projets d'auteurs seulement pourraient pouvoir être accompagnés. Alors que la demande augmente constamment (90 demandes en 2025) et que, de manière décrétable, ils doivent suivre au moins 10 projets, la commissaire en conclut qu'à politique inchangée, le fond ne pourra bientôt plus remplir ses missions, et elle insiste pour que la ministre se penche instamment sur cette problématique.

Mme Roberty en profite pour réinterpeller la ministre à propos des 5 millions d'euros qui ont été consacrés au FACR et qui seraient immobilisés afin d'éviter de dégrader le solde SEC de notre FWB. Elle souhaite savoir si la ministre ne pourrait pas rapatrier ces 5 millions d'euros pour ce fond de création radiophonique indépendante.

**Mme la ministre** lui répond qu'il s'agit en fait de 4,5 millions estimés fin 2025 selon les projections de l'administration, il s'agit du solde de non-exécution cumulé année après année sur ce fond. Ce montant reflète l'écart historique entre les recettes réellement perçues et les dépenses effectivement engagées dans le cadre de ce mécanisme. La ministre rappelle que la situation n'est pas nouvelle, mais que le recours potentiel à ce solde cumulé exerce un impact direct sur le budget annuel de la Fédération. En mobilisant ces montants, on dépenserait davantage que les recettes perçues, ce qui se traduirait mécaniquement par un effet négatif sur le solde budgétaire. Elle déclare qu'il n'est actuellement pas prévu de mobiliser ce solde.

### ***3.7 Division organique 26 (Sports)***

#### **Programme 1**

**M. Witsel** intervient sur le SACA Sport. Il interroge la ministre sur l'AB 11 01 01, en demandant ce qui justifie la diminution de la rémunération des collaborateurs occasionnels sous contrat Adeps.

**Mme la ministre** répond que pour donner suite à la suppression du fond de la Loterie nationale, la dotation vers le SACA Sport est intégrée dans le budget classique et, partant, la diminution suit simplement la demande de l'administration.

**M. Witsel**, toujours sur le SACA, à l'AB 1202 01, demande pourquoi les frais de location des infrastructures pour l'organisation des activités de l'ADEPS diminue ?

**Mme la ministre** répond que cet AB est réévalué par rapport aux dépenses prévues pour les différents centres sportifs à moins de 300 000 euros : le centre sportif de Bruxelles Forêt de Soigne 550000 euros en engagement et en liquidation ; le centre sportif de Bruxelles Woluwé-Saint-Lambert, 300 000 euros en engagement et en liquidation ; le Centre sportif de Bruxelles Anderlecht, 100 000 euros en engagement et en liquidation ; le centre sportif de Liège, 700 000 euros en engagement et en liquidation ; la baraque de Fraiture 100 000 euros en engagement et en liquidation ; le centre sportif de Louvain-La-Neuve, 750 000 euros en engagement et en liquidation ; le centre sportif de Spa, 150 000 euros en engagement et en liquidation ; et le centre de Neufchâteau 250 000 euros en engagement et en liquidation.

À l'AB 1205 01 du SACA, **le même député** demande ce qu'il en est de la baisse enregistrée (petit matériel non immobilisable).

**Mme la ministre** lui répond que ce poste reprend les dépenses suivantes : les achats du matériel sportif nécessaire pour le déroulement des activités, ballon, balles de tennis de table, et cetera ; les achats de petits matériels d'accastillage pour les bateaux pour les cinq centres sportifs nautiques ; les frais de réparation du matériel sportif pour tous les centres sportifs, réparation des vélos, etc. Il s'agit des estimations de l'administration émanant de l'administration.

**M. Witsel** interroge encore la ministre sur l'AB 1208 01. Il demande pourquoi les achats de nourriture et de boisson augmentent de 500000 euros dans un contexte de contraintes budgétaires bien connues pesant sur les centres sportifs.

**Mme la ministre** lui répond que l'AB pour achat de nourriture et de boisson est en fait adapté à la hausse - pour 473000 euros - suivant l'historique des consommations.

Pour le **même commissaire**, le sport pour tous et le centre de conseil du sport paient un lourd tribut, non pas tant au niveau budgétaire, mais symboliquement. Ainsi, les crédits pour les marches ADEPS diminuent. Y aura-t-il moins de marches ADEPS, de cross ou de grandes randonnées à l'avenir ? Il cite aussi les crédits pour le Rhéto-Trophée mis en engagement et en liquidation, actant la fin de cet évènement qui permettait pourtant d'amener du sport à l'école ; le député regrette cette décision.

**Mme la ministre** renvoie à ce qui a déjà été dit à ce sujet lors de la discussion générale.

### Programme 2

Au PA 21 et à l'AB 33 03, **M. Dupont** acte la suppression de ce petit montant en faveur des jeunes en IPPJ et demande si ces 4000 euros avaient été utilisés en 2025.

**Mme la ministre** confirme la suppression de ce crédit correspondant à un choix politique.

**M. Dupont**, bien que le montant soit minime, regrette ce choix.

### Programme 3

**M. Dupont** demande à la ministre de lui confirmer que les 50 000 euros prévus pour la subvention des projets femmes et sports (PA 35, AB 33 07) n'ont pas été utilisés en 2025. Il demande ce que la ministre compte faire afin que ces moyens soient bien utilisés pour soutenir la pratique du sport féminin en 2026.

**Mme la ministre** lui répond en citant les initiatives visant à développer la pratique sportive des femmes, notamment en application de la résolution visant encourager la promotion du sport féminin en FWB, la campagne de COP webinaire,

le projet piste ADEPS santé, et l'objectif de renforcer le plan féminisation du sport. Elle confirme qu'aucun projet n'est parvenu à son cabinet ni à l'administration en 2025 et qu'elle travaille avec l'administration sur une utilisation efficiente de ces moyens.

Dans le même programme, **M. Dupont** demande comment les crédits portés par l'AB 33 11 (Sport pour tous) vont être utilisés.

**Mme la ministre** confirme que l'augmentation des moyens se justifie par la mise à disposition des budgets initialement imputés sur le fond de la Loterie nationale et elle indique qu'elle travaille en ce moment avec son administration pour définir des projets.

**M. Dupont** souhaite connaître le détail du budget d'un million d'euros prévus sur l'AB 33.15 (promotion du sport chez les jeunes) tant en ce qui concerne son utilisation en 2025 qu'en 2026.

**Mme la ministre** invite le député à lui poser une question écrite pour ce qui a été réalisé en 2025 ; pour 2026, les projets seront élaborés en cours d'année avec l'administration.

À l'AB 33 18, **M. Dupont** relève que le budget prévu pour les centres sportifs locaux ne bouge pas alors que le nombre de centres a augmenté ces dernières années. Une évaluation des besoins a-t-elle été prévue ? Sinon, pourquoi ?

**Mme la ministre** lui répond que ce crédit est destiné au traitement des agents chargés de l'animation et de la gestion d'un centre sportif local ou intégré et qu'elle n'a pas reçu de demande complémentaire de l'administration.

À l'AB 33.28 du même programme d'activités, **M. Dupont** constate que les crédits tant en engagement qu'en liquidation ne bougent pas par rapport à 2025 alors qu'il est indiqué que les crédits de liquidation étaient rééquilibrés au niveau des crédits d'engagement. S'agit-il d'une erreur ?

**Mme la ministre** confirme qu'il s'agit d'une coquille.

Division organique 42 (Dotation à Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE))

Cette division organique n'appelle pas de commentaire particulier.

#### **4 Vote et confiance**

Le projet de décret contenant le budget des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2026 - *partim* pour les matières qui relèvent des compétences de la commission et conformément à l'article 70, §3 du Règlement, la commission recommande, par 8 voix contre 5, son adoption par la commission du Budget, de l'Enseignement supérieur et des Bâtiments scolaires.

À l'unanimité des 13 membres présents, il est fait confiance au président et au rapporteur pour la rédaction du présent avis.

Le rapporteur,

M. V. Maillen

Le président,

M. C. Bastin